



**REGARDER LE MONDE
DIFFÉREMMMENT,
L'ENGAGEMENT PAR
LA PREUVE**



**RAPPORT D'IMPACT
VOLONTAIRE
2025**

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE)
ce sont des principes. Mais surtout des engagements et des preuves.

SOMMAIRE

➤ 1. INTRODUCTION	2
Édito	
Faits marquants des filiales	
➤ 2. ENGAGEMENT POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SOCIÉTÉ	8
2.1 Accompagner durablement tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire	9
2.2 Un engagement : rendre l'impact accessible à tous	16
2.3 Une gouvernance portant les enjeux ESG au plus haut niveau	22
2.4 Prendre en compte les risques ESG	27
2.5 Une prise en compte des enjeux extra-financiers au plus près des territoires	28
➤ 3. MOBILISÉ POUR DÉCARBONER L'ÉCONOMIE	32
3.1 Plan de transition du Groupe Crédit Coopératif pour l'atténuation du changement climatique	33
3.2 Le Crédit Coopératif accompagne ses clients dans leur transition environnementale	33
3.3 Émissions de GES	37
➤ 4. EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE	42
4.1 Droits de l'homme	43
4.2 Attractivité, fidélisation et engagement des collaborateurs	43
4.3 Dialogue social & conditions de travail	45
4.4 Égalité de traitement et des chances	48
➤ 5. ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DE NOS TERRITOIRES	50
5.1 Soutenir les acteurs des territoires et développer des infrastructures durables	51
5.2 Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé	54
5.3 Être exemplaire en mettant en œuvre une politique d'achats responsables	57
➤ 6. ÊTRE UNE BANQUE INCLUSIVE QUI PROTÈGE	58
6.1 Placer la satisfaction client au cœur de nos priorités	59
6.2 Proposer une offre de produits qui n'exclut aucun client	60
6.3 Protéger les intérêts du client et du sociétaire	62
➤ 7. EXERCER NOS MÉTIERS AVEC ÉTHIQUE ET RESPONSABILITÉ	64
7.1 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	65
7.2 Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société	66
➤ 8. VIE COOPÉRATIVE	68
8.1 Animation de la vie coopérative	69
8.2 Animation du sociétariat	70
➤ 9. NOTE MÉTHODOLOGIQUE	71

NOTE D'INTENTION

Ce rapport est un rapport d'impact publié volontairement par le Groupe Crédit Coopératif.

Le Groupe BPCE établit son rapport de durabilité conformément aux normes européennes de reporting en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* ou ESRS). Conformément à l'article 10 du règlement CRR (UE) n° 575/2013, le Groupe Crédit Coopératif, établissement affilié de manière permanente à BPCE, est compris dans l'entité consolidante du Groupe BPCE et est inclus dans les informations consolidées en matière de durabilité du Groupe BPCE. Le Groupe Crédit Coopératif est donc exempté de rapport de durabilité obligatoire.

Les informations consolidées en matière de durabilité du Groupe BPCE sont accessibles sur le site internet de BPCE : <https://www.groupebpce.com/investisseurs/resultats-et-publications/documents-de-reference/>.

Néanmoins, nous avons choisi de publier notre propre rapport RSE afin d'affirmer notre engagement en matière de transparence.

Ce RIV s'inspire des exigences de la CSRD et du rapport de durabilité afin de renforcer la comparabilité et la lisibilité de nos données.

La rédaction de ce rapport a été faite par une équipe ultra-investie, composée de vrais humains, en chair, en os et en neurones !

INTRODUCTION



BTP Banque

Produit net bancaire
de 79 millions d'euros



Crédit Coopératif

Produit net bancaire
de 405,7 millions d'euros



Ecofi

835 millions d'euros de fonds
solidaires gérés



Esfin Gestion

+ de 300 millions d'euros
de fonds gérés



Fondation Crédit Coopératif

797 000 euros de dotation aux associations

ÉDITO

CAPITALISER SUR NOS RÉUSSITES 2025 POUR SOUTENIR UN DÉVELOPPEMENT ROBUSTE ET ÉQUILIBRÉ.



2025 aura été une année de remise en question. Remise en question des réglementations ESG, et quelque part de la finance « verte » en faveur de la lutte contre les changements climatiques.

Politique et économie semblent faire machine arrière, y compris sur des sujets qui semblaient acquis dans la zone Européenne, alors que sur d'autres continents et notamment en Chine, la réglementation avance, les solutions progressent. En somme, qu'il s'agisse de droits humains ou d'écologie, notre monde semble plus polarisé que jamais.

Au sein de ce contexte mouvant, où beaucoup d'acteurs économiques reculent sous un vent contraire, le Groupe Crédit Coopératif tient au contraire à s'affirmer !

S'affirmer dans ses engagements, s'affirmer dans son identité, s'affirmer y compris en publiant ce document.

Alors que la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), qui annonçait une ambition neuve dans les éléments de preuve extra-financiers des entreprises, a été freinée dans son élan, nous tenons à poursuivre la publication de ce Rapport d'Impact Volontaire en maintenant le même niveau d'exigence que par le passé. Au-delà de cette publication, c'est notre manière de penser la finance et l'engagement sociétal qui reste la même.

Du point de vue de notre impact social, 2025 a vu notre première labellisation Great Place To Work, qui nous invite à célébrer nos réussites et à nous employer à améliorer tout ce qui se doit de l'être. Ce fut aussi la première année de notre plan stratégique 100% Engagés, portée par nos ambitions d'être « Coopératifs, Experts, Performants ».

Notre engagement envers nos presque 150 000 sociétaires reste toujours plus fort, et s'est exprimé notamment au travers de rencontres dans les territoires sur le thème de l'eau, et grâce à une nouvelle newsletter « Fiers de l'être ». Pour la première fois, l'Assemblée Générale s'est tenue à Darwin, à Bordeaux, avec un taux de vote record.

Nos convictions environnementales se sont illustrées au travers du déploiement d'un programme de formation et de sensibilisation sans précédent, pour nos collaborateurs réseaux et siège, sur les sujets d'impact.

Nous avons aussi noué de nouveaux partenariats avec des acteurs forts, comme Enerfip ou Team For The Planet, et début 2026 nous a rejoint Anytime, qui propose des solutions de paiements adaptées aux petites associations.

2026 sera probablement une année de changements, de ruptures, aussi bien politiques qu'économiques. Le Groupe Crédit Coopératif maintient cependant le cap qu'il s'est fixé, en accompagnant les transitions et en proposant une finance toujours différente, patiente, et humaine.

Jérôme Saddier,
Président

Pascal Pouyet,
Directeur Général

FAITS MARQUANTS DES FILIALES



79 M€
produit net
bancaire

**Lancement
du Club Eau**

En 2025, le secteur du BTP évolue dans un environnement exigeant. La construction neuve demeure en recul, tandis que les travaux publics font preuve de résilience grâce à la dynamique des investissements publics. Dans ce contexte, BTP Banque affirme une stratégie RSE pleinement intégrée à son modèle de développement, à sa politique de financement et à sa relation client.

En tant que banque spécialisée d'un secteur clé de l'économie réelle, nous assumons une responsabilité particulière : accompagner les transitions environnementales, sociales et sociétales du BTP tout en garantissant une performance économique durable.

Notre démarche s'inscrit dans le cadre du plan stratégique BPCE Vision 2030 (neutralité carbone à horizon 2050 pour les secteurs les plus émissifs, dont le BTP, protection de la ressource en eau et financement des transitions), du plan stratégique du Crédit Coopératif « 100 % Engagés », ainsi que des exigences réglementaires liées à la SFDR.

Une trajectoire ESG mesurable et en forte progression

La part des prêts verts connaît une progression significative : 4 % en 2023, 11 % en 2024, 21 % en 2025. 100 % de nos collaborateurs sont formés à la catégorisation Vertuose (alignement à la taxonomie européenne) ainsi qu'au déploiement du dialogue ESG. En 2025, 1 031 entretiens stratégiques ESG ont été conduits, traduisant l'intégration effective des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au cœur des décisions de financement. La crédibilité de notre démarche est mesurée chaque année par le Label RSE TP, avec un score de 87/100 en 2024 et 90/100 en 2025 (objectif atteint).

L'accompagnement des clients s'incarne également dans l'organisation semestrielle de la Commission RSE, réunissant la FFB, la FNTP, les SCOP du BTP, la SMA et la maison-mère, le Crédit Coopératif.

Une culture d'engagement partagée par tous les collaborateurs

La mobilisation interne constitue un pilier de notre impact. Notre convention 2025, placée sous le signe de la performance et de l'engagement, a réuni l'ensemble des collaborateurs au Circuit du Castellet.

Les formations ESG ont été déployées auprès de 100 % des équipes. La Fresque du Climat et la Fresque de la Construction ont été organisées pour notre comité de direction. Des webinaires réguliers d'acculturation à la culture RSE du BTP sont proposés, avec l'intervention d'acteurs de référence tels que PRO BTP et Ecominéro.

Plusieurs indicateurs RH traduisent cet engagement :

- Index égalité femmes-hommes : 99/100
- 50 % de femmes parmi les cadres
- 6,42 % de taux d'emploi de personnes en situation de handicap
- 11 apprentis
- Certification Great Place To Work (Trust Index 76 %, perception globale 92 %)

Un engagement sociétal ancré dans la filière

BTP Banque agit au plus près de son écosystème, au travers du mécénat via Finance & Pédagogies au sein des BTP CFA pour sensibiliser les apprentis à la gestion budgétaire, du partenariat avec l'ESJDB (bourse attribuée au major de promotion), ou encore sa participation aux comités de labellisation RSE des SCOP du BTP, de la FFB et de la FNTP. 2025 a aussi vu le déploiement de partenariats avec Naldéo, SAMI, Économie d'Énergie et Ecominéro.

En 2025, BTP Banque a également lancé le « Club Eau » aux côtés de la FFB, de la FNTP, des SCOP du BTP et de l'UNICEM afin de fédérer les acteurs clés de la filière autour des enjeux liés à la ressource en eau, d'anticiper les évolutions réglementaires et de faire émerger des solutions concrètes et durables.

De nouveaux leviers stratégiques

BTP Banque poursuit le renforcement de ses engagements à travers son adhésion à l'association Climat Dividends, son intégration au Lab Innovation Santé & Prévention dans le BTP aux côtés de la SMA BTP, PRO BTP et du CCCA BTP ainsi que son engagement dans l'audit AFNOR « Engagé RSE », prévu pour 2026.

Parallèlement, BTP Banque élargit son offre responsable, au travers de mobilisations de créances (Daily) sur marchés et subventions green, de comptes à terme green et d'engagements par signature pour cautionner des marchés à impact environnemental positif.



+10 %
croissance
des fonds

835 M€
de fonds
solidaires gérés

Faits marquants 2025 de l'activité ISR

En 2025, Ecofi a mis en œuvre plusieurs mesures visant à renforcer son processus ISR PRISME, qui repose sur les 3 principes suivants : notation propriétaire PRISME, stratégie d'exclusion, analyse des controverses.

3 mesures en particulier ont été mises en place :

- Changement du fournisseur des données ESG : le passage de Moody's ESG Solutions à MSCI Solutions a permis d'avoir accès à des analyses plus détaillées et à des données plus précises et granulaires, avec une forte augmentation des émetteurs faisant partie des univers d'analyse (de 4 800 à 11 000 sociétés).
- Remplacement de l'ODD 5 (parité H/F) par le PAI 12 (écart des rémunérations H/F) comme objectif de gestion des fonds labélisés.
- Exclusion des sociétés du secteur de l'énergie non alignées avec l'Accord de Paris.

Plusieurs mesures ont été mises en place aussi au niveau des fonds : Choix Solidaire est passé en Article 9 selon SFDR et Ecofi Agir pour le Climat respecte la définition de fonds « à impact » fournie par l'Institut de la Finance Durable (IFD).

Le département ISR d'Ecofi a effectué 163 analyses ESG, contre 114 en 2024, et a animé les travaux des 3 différents comités internes qui s'occupent de l'intégration des sujets ESG dans la société (Comité controverses, Comité ISR, Comité éthique et de mission).

En 2025, Ecofi a aussi remporté plusieurs prix concernant sa démarche ESG et a été reconnue parmi les sociétés de gestion les plus engagées de la place.

Concernant les labels et la réglementation, en 2025, Ecofi a mis en place les adéquations nécessaires demandées par les évolutions des référentiels des label ISR et Greenfin. Ces évolutions n'ont pas impacté les portefeuilles des fonds concernés. Tous les fonds labélisés ISR d'Ecofi ont gardé leur label en version 3. Ecofi Agir pour le Climat, reste le seul fonds de la place avec les 3 labels français (ISR, Greenfin, Finansol).

Plusieurs améliorations ont été apportées à la gestion interne des données ESG, à la façon de créer les univers ESG et au modèle de reporting d'impact mensuels des fonds. En particulier, 2 nouveaux indicateurs ont été intégrés dans les reporting mensuels des fonds (écart de rémunération H/F et taux d'imposition fiscale). D'autres nouveaux indicateurs (biodiversité, stratégies climat SBTI, thématiques du développement durable) seront intégrés en 2026.

En 2025, Ecofi a été très actif à travers ses actions de vote et le dialogue auprès des sociétés investies dans le but de faire progresser leurs pratiques ESG. Ecofi a exercé ses droits de vote dans 233 Assemblées générales, avec une moyenne élevée de votes d'opposition aux résolutions proposées par

les sociétés de 39 % (vs 22% pour les sociétés de gestion françaises – Source AFG). Le principal objet des votes d'opposition aux résolutions des entreprises a concerné la nomination des membres du Conseil d'administration, suivi de la rémunération des dirigeants. Ecofi a soutenu 76 résolutions d'actionnaires minoritaires en faveur d'une bonne gouvernance et d'une gestion responsable des impacts environnementaux et sociaux. En 2025, Ecofi a mis à jour sa politique de vote en intégrant plusieurs critères concernant le climat et les pratiques de gouvernance.

En 2025, Ecofi a dialogué individuellement avec 62 sociétés concernant plusieurs thématiques ESG : 2 campagnes de dialogue spécifiques sur le climat et la parité H/F ont été menées. Concernant le dialogue collectif, Ecofi a participé à 30 initiatives en 2025, coordonnées par ses réseaux internationaux de finance responsable, comme les PRI des Nations Unies, le FIR, le CDP, Climate Action 100+ et Shareholders for Change, dont elle est cofondatrice. Ces 30 initiatives ont permis à Ecofi de contacter 124 sociétés différentes investies par ses fonds.

En 2025, Ecofi a participé à 11 initiatives de dialogue avec les institutions visant à renforcer la qualité et la rigueur de la réglementation sur les enjeux ESG.

Enfin, en 2025, Ecofi a adopté une procédure d'escalade en l'intégrant à sa politique d'engagement et elle a posé systématiquement des questions sur les résolutions en AG des sociétés dans les actions de dialogue.

Faits marquants 2025 de l'activité solidaire

Ecofi reste la société de gestion la plus ancrée dans l'économie sociale et solidaire avec plus de 80 entreprises solidaires et associations financées par ses OPC solidaires.

En 2025, les fonds solidaires ont connu une croissance de 10 % de leurs encours pour atteindre le montant de 835 millions d'euros. 85 structures de l'économie sociale et solidaire bénéficient d'un investissement ou d'un financement (vs 83 à fin 2024) pour un montant global de plus de 84 millions d'euros (+9 % vs fin 2024).

En 2025, 9 nouveaux dossiers, dont 7 hors Ile de France, sont entrés en portefeuille. En 2025, le Label Finansol a été confirmé à tous les fonds solidaires concernés.

Enfin, en 2025, les fonds de partage ont permis d'effectuer 810k € des dons aux associations bénéficiaires (vs 1 322k € en 2024).

Faits marquants 2025 de la RSE/Mission

En 2025, après quatre années d'exercice en tant que société à mission, Ecofi a fait évoluer son cadre statutaire pour plus de clarté et d'impact. La nouvelle raison d'être s'énonce désormais ainsi : « Conjuguer performance et durabilité pour un futur juste et responsable ».

Cette refonte s'est accompagnée d'un passage de 4 à 3 objectifs statutaires majeurs, visant à simplifier la mesure de l'impact réel de ses stratégies. Chaque indicateur est désormais suivi par un référent-expert interne.

La supervision de la Mission a été renforcée en 2025 par l'arrivée de trois nouveaux membres au sein du Comité Éthique et de Mission : Laurent Coudercher (Directeur de l'Impact au Crédit Coopératif), Claire Martinetto (Présidente du Directoire d'Ecofi) et Alain Canderlé (Directeur général d'Ecofi).

Ecofi a également déployé sa stratégie RSE interne autour de 5 piliers fondamentaux visant à accélérer la transition écologique, réduire les inégalités sociales et soutenir les économies locales : Environnement, Inclusion & diversité, Territoires, Achats responsables et Engagement des salariés. Un partenariat avec la plateforme Civitime a été noué pour sensibiliser les collaborateurs tout au long de l'année sur l'ensemble de ces domaines d'impact.

Par ailleurs, Ecofi publie son propre rapport détaillant ses engagements, disponible sur son site internet.



+300 M€
de fonds gérés

**Déploiement
d'un programme
climat avec
Carbon Cutter**

ESFIN Gestion a continué son développement avec notamment le premier closing du fonds InvESS Ile-de-France Développement doté d'une taille cible de 25 millions au service de la finance à impact positif en Ile de France, et le lancement du fonds Interpharmaciens V doté de 20 M€.

En 2025, 9 nouveaux investissements ont été réalisés et 51 transmissions de pharmacies ont été financées, pour un montant cumulé de 27 M€ en croissance de 20 % par rapport à 2024.

Par ailleurs ESFIN Gestion a réalisé une très belle année en termes de cessions avec un montant cumulé de cessions d'environ 48 M€, permettant une liquidité historique des souscripteurs des fonds gérés par ESFIN Gestion.

ESFIN Gestion a soutenu cette forte activité grâce au recrutement de 5 nouveaux collaborateurs.

Deux faits ont marqué l'année quant à notre approche sociale : l'obtention de la certification Great Place To Work® France par le Groupe Crédit Coopératif (et un Trust Index de 71 % chez ESFIN Gestion) et la signature de la charte de l'Autre Cercle pour l'inclusion LGBTQIA+.

Sur le pan extra-financier, ESFIN Gestion a continué à renforcer son approche à travers le renforcement de son Comité de Durabilité avec l'intégration de 4 experts externes pour challenger notre démarche durabilité : Thierry Sibieude (Expert académique impact & ESS, professeur Emérite ESSEC), Sonia Trocme-Lepage (Conseil en stratégie et financement d'impact, formée Société à Mission et B-Corp), Louise de Rochechouart

(Représentante de l'Avisé & experte ESS) et Flore Tang (Représentante des actionnaires (Groupe Crédit Coopératif) et experte RSE).

- Les outils d'accompagnement ont été consolidés au sein du portefeuille sur les enjeux extra-financiers, avec la mise en place de deux leviers principaux :
- La création d'un score ESG partagé annuellement aux participations pour identifier des axes de progrès, notamment grâce à du benchmark sectoriel.

Le déploiement d'un programme climat créé en partenariat avec le cabinet Carbon Cutter, expert des enjeux environnementaux, permettant un soutien à la réalisation du premier bilan carbone des participations.

Enfin, ESFIN Gestion a poursuivi ses engagements sectoriels en rejoignant une nouvelle initiative dédiée au climat (Initiative Climat International) en début d'année, en participant activement à différents groupes de travail thématiques chez FAIR et France Invest, mais aussi en intervenant à des événements permettant de valoriser sa vision de l'investissement à impact (Sommet de la mesure d'impact, Fonds 85/15, etc.).

Plus d'informations sont disponibles dans le dernier [Rapport de durabilité](#).

ENGAGEMENT POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SOCIÉTÉ

2



15 %

Part de la rémunération variable des
dirigeants reposant sur des critères RSE

2.1 ACCOMPAGNER DURABLEMENT TOUS CEUX QUI VIVENT ET ENTREPRENNENT DANS CHAQUE TERRITOIRE

Le Groupe Crédit Coopératif est une banque universelle qui s'adresse à toutes les clientèles. Toutefois, son modèle d'affaires est principalement positionné autour des personnes morales du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ainsi que des PME ancrées dans l'économie réelle, des particuliers attirés par les valeurs que porte la banque et des personnes protégées.

Le Groupe Crédit Coopératif est principalement composé du Crédit Coopératif, de BTP Banque, filiale spécialiste du financement des entreprises du BTP, d'Ecofi, société de gestion d'actifs dont les encours sont gérés à 100 % selon une approche socialement responsable (ISR), et d'ESFIN Gestion, partenaire en capital des entreprises de l'ESS.

Début 2026, le Groupe Crédit Coopératif a également fait l'acquisition d'Anytime, fintech spécialisée dans les services bancaires des associations.

2.1.1 La raison d'être du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif a inscrit dans ses statuts, sous forme de raison d'être, les principes issus du *Manifeste pour une autre banque* (établi en 2014) structuré autour de sept engagements fondateurs. Cette raison d'être constitue le cadre de référence stratégique guidant ses décisions, son allocation de ressources et sa relation avec ses parties prenantes.

Pour mener à bien ses activités, le Groupe Crédit Coopératif a recours à différentes ressources ou capitaux :

- capital humain ;
- capital financier qui correspond :
 - aux fonds propres du Groupe provenant de la mise en réserve des résultats et de la collecte au titre des parts sociales,
 - aux montants d'épargne collectés,
 - à la capacité de refinancement sur les marchés.

La démarche de gestion de la solvabilité du Groupe Crédit Coopératif permet d'assurer le développement des activités des métiers dans des conditions favorables.

Dans le cadre de son accompagnement à la transition environnementale, le Crédit Coopératif finance prioritairement des activités ancrées dans l'économie réelle et les transitions sociales et environnementales. L'intensité carbone de ses financements fait l'objet d'un suivi spécifique et s'inscrit dans une trajectoire cohérente avec ses engagements climatiques.

Pour son développement avec et pour ses clients, le Crédit Coopératif a mis en place un modèle original appelé la relation ternaire. Ce modèle structure la relation entre : 1. la banque 2. le client personne morale 3. l'organisation (fédération, mouvement, réseau ...) à laquelle ce client appartient.

Ce modèle favorise un dialogue permanent, une co-construction des offres bancaires et une gouvernance intégrant les sociétaires au sein des instances décisionnelles. Il constitue un facteur d'alignement des intérêts, de compréhension sectorielle fine et de maîtrise des risques.

2.1.2 Le modèle coopératif, garant de stabilité et de résilience

Depuis sa création en 1893, le Crédit Coopératif est une coopérative bancaire au service de ses sociétaires. Banque de l'économie sociale et solidaire, le Crédit Coopératif est ainsi au cœur de la réinvention de l'économie sociale et au cœur de la proximité territoriale.

L'histoire du Crédit Coopératif est celle d'une banque créée à partir des besoins de ses sociétaires et d'une vision partagée de la société. Seule banque nationale coopérative, elle incarne un engagement sans faille et créateur de valeur durable auprès de toutes ses clientèles : entreprises de l'économie sociale et solidaire, particuliers, organismes d'intérêt général...

2.1.3 Animation du sociétariat

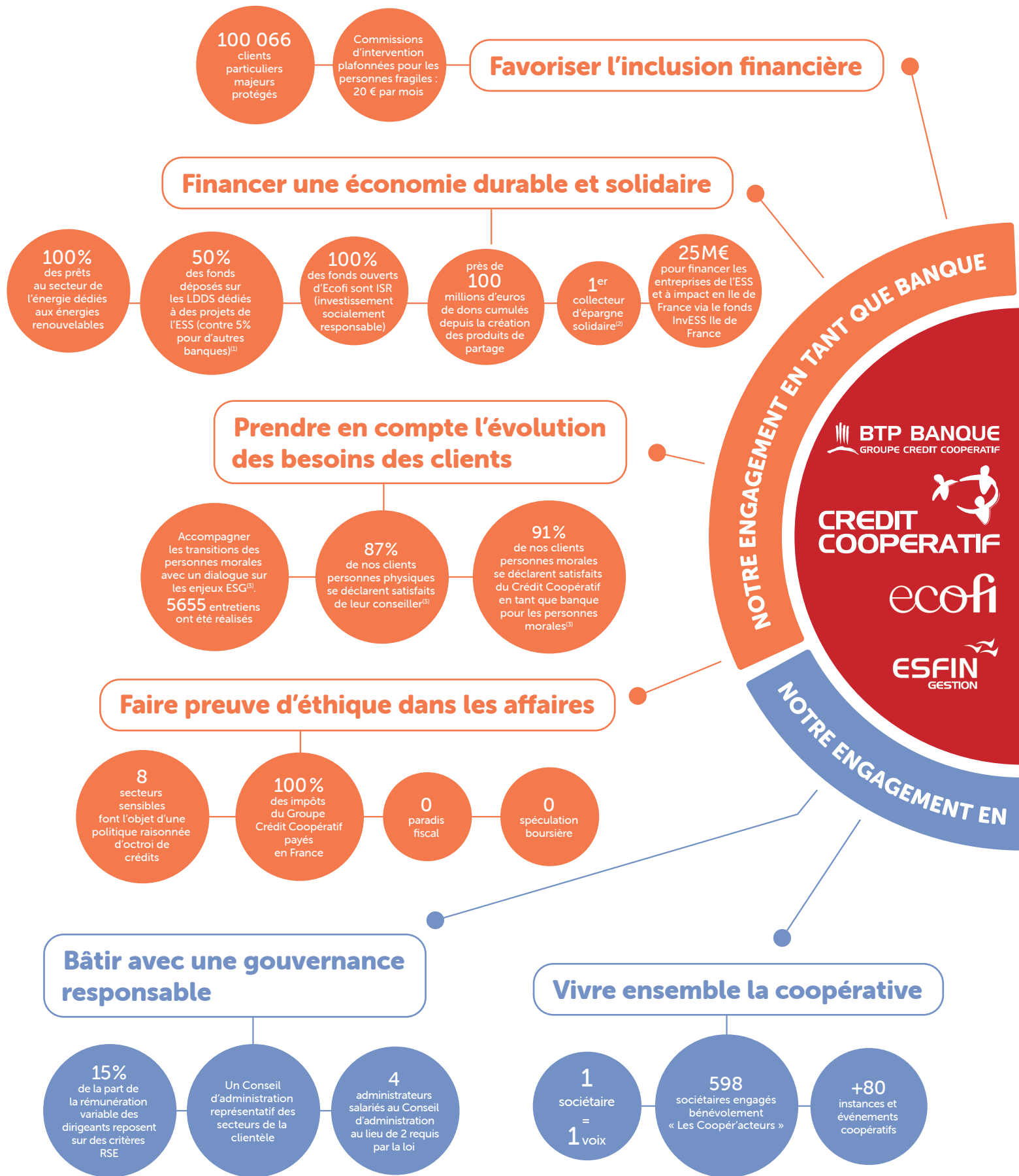
Les 149 412 sociétaires du Crédit Coopératif constituent le socle de son modèle coopératif. Ils détiennent son capital social. Ils votent lors de l'Assemblée générale et élisent directement les administrateurs qui les représentent au sein du Conseil d'administration. L'Assemblée générale du Crédit Coopératif s'est, cette année, déroulée à Bordeaux le 27 mai, à Darwin. Le Crédit Coopératif, notamment via son Comité RSE & Sociétariat, suit régulièrement différents indicateurs relatifs à son sociétariat (pratiques de commercialisation et de rémunération des parts sociales, évolution du capital social et distribution entre les sociétaires, etc.).

En 2025, 598 sociétaires se sont engagés bénévolement : les Coopérateurs. Le suivi des actions d'animation du sociétariat est assuré par le service de la Vie Coopérative, composé de 3 ETP. En 2025, 80 événements coopératifs ou rencontres coopératives ont ainsi eu lieu partout en France, organisés par les centres d'affaires en local.

Les sociétaires sont ainsi régulièrement conviés à des réunions en agence ou à des événements dédiés au cours desquels ils peuvent échanger avec des dirigeants et des administrateurs sur l'actualité de leur banque.

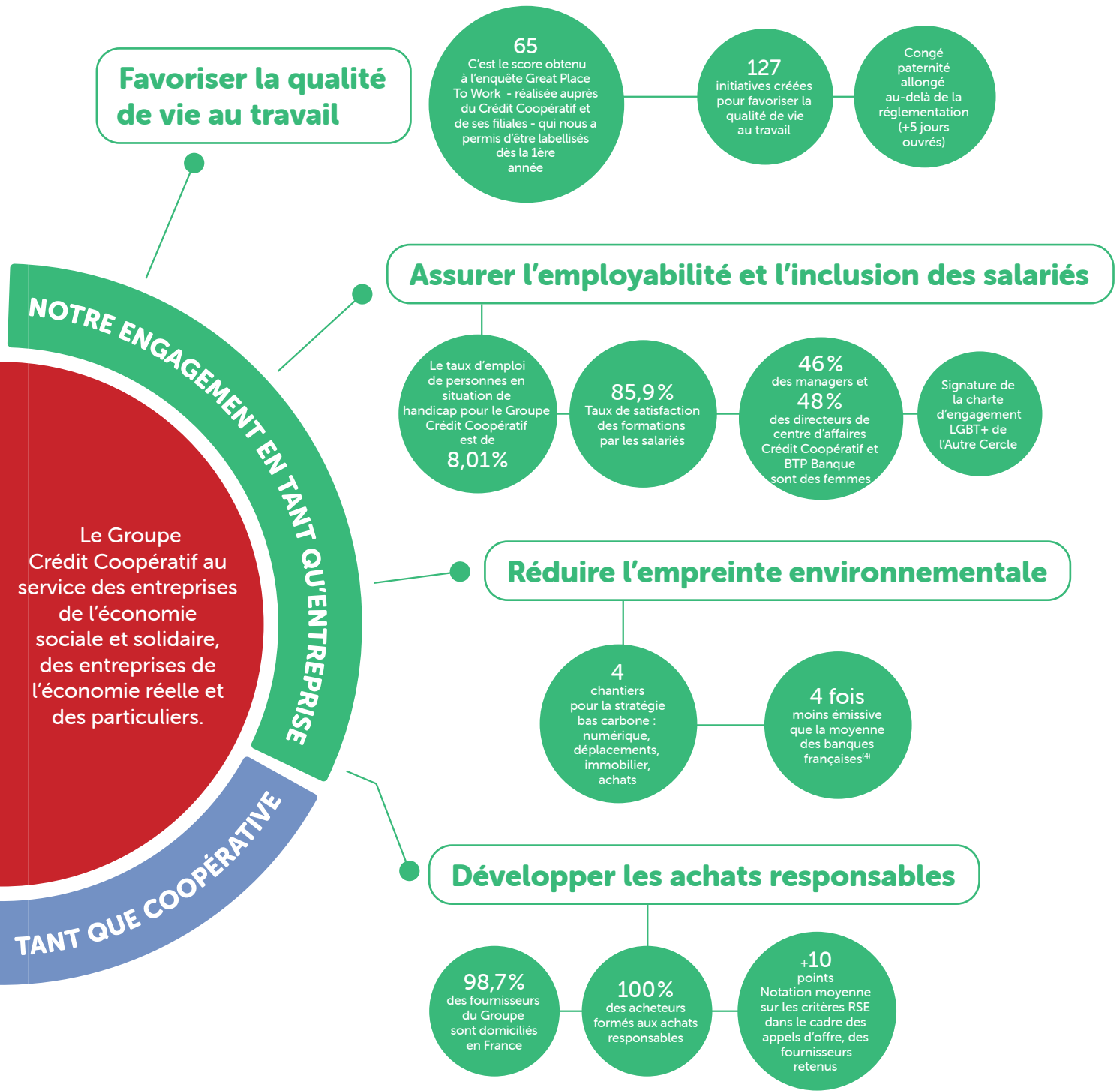
2.1.4 Le modèle d'affaires du Crédit Coopératif

FINANCER, INVESTIR, DÉVELOPPER, PARTAGER :



Chiffres 2024 - (1) LDDS : livret solidaire de développement durable (2) Source : Finansol/Fair - (3) Source personnes physiques : baromètre pm 2025, 2347 répondants/ Source personnes morales : baromètre pm 2025, 2347 répondants - (4) Source : Carbone4, Oxfam (5) Empreinte coopérative et sociétale : mesure d'impact réalisée par la Fédération des Banques Populaires qui valorise monétairement l'engagement extra-financier des banques au-delà de leur activité bancaire.

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES 2025



2025 en chiffres...

+ de **425 000** clients

1 885 collaborateurs ETP

100% du Crédit Coopératif appartient à ses **149 412** sociétaires

Un ratio de solvabilité de **16,14%** démontrant la position de banque robuste dans un groupe solide

L'empreinte coopérative du Crédit Coopératif est valorisée à **16,1 millions d'euros pour 229 actions⁽⁵⁾ menées**

Nos engagements en tant qu'entreprise

Parties prenantes	Collaborateurs	Fournisseurs	Société	Secteur académique et de recherche	Associations et ONG	
Actions	Le Crédit Coopératif est signataire de la Charte des 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie, promue au sein de la branche Banque Populaire.	Choix de nos fournisseurs notamment en fonction de critères RSE. Un binôme acheteur et référent RSE évalue leurs performances pour les sélections dans le cadre d'appels d'offres.	Depuis près de 40 ans, La Fondation Crédit Coopératif agit en soutenant au titre du mécénat les acteurs de l'Économie sociale et solidaire. En étant un point d'appui pour accélérer les transformations de l'ESS, la Fondation s'est donnée pour mission de soutenir des projets ou des programmes d'intérêt général qui contribuent à une transition juste et solidaire, en finançant la capacité d'agir des associations, en favorisant la coopération entre structures grâce à des mises en relation et en contribuant à leur reconnaissance grâce à une mise en visibilité.	Accueil d'alternants et de stagiaires afin de favoriser le développement des compétences pendant les études. 1 alternant sur 5 se voit proposer un poste en fin de contrat.	Dispositif de micro-dons destiné aux collaborateurs, l'arrondi sur salaire, renforcé par des versements complémentaires et abondements de l'employeur.	
	Qualité de vie au travail	Télétravail dans les sièges et les réseaux	Achats de prestations auprès des ESAT et des établissements adaptés	Calcul annuel du bilan carbone et pilotage de la stratégie bas carbone de notre fonctionnement 2019-2024 en ligne avec les accords de Paris	Plan d'actions favorisant le recrutement des jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville	Des collaborateurs s'engagent, avec l'appui de la Fondation, dans les causes citoyennes, notamment par l'accompagnement au sein de SNC (Solidarité Nouvelles face au Chômage), les congés solidaires avec Planète urgence, ou le soutien scolaire avec l'association Proximité
	2025 : Obtention du label Great Place to Work	Politique d'achats responsables en cours de déploiement	Un plan d'implantation des agences prenant en compte des notions environnementales : aucune agence implantée sur un territoire protégé pour la sauvegarde de la biodiversité	Soutien à plusieurs chaires universitaires (ESS, monde associatif, économie de demain)	Certains collaborateurs ont la possibilité d'être détachés et de travailler pour des structures de l'ESS partenaires via le mécénat de compétences	
	Mois des fiertés – post et sondages sur l'orientation sexuelle et identité de genre	Plan d'action pour une optimisation du délai de règlement fournisseurs	Depuis 2019, un Comité RSE et Sociétariat est dédié à l'éthique et à la RSE	Contributions aux travaux de recherche et groupes de travail via la FNBP	Interaction au travers des contributions aux enquêtes	

Nos engagements en tant qu'entreprise

Parties prenantes			Secteur académique et de recherche		
	Collaborateurs	Fournisseurs	Société	Associations et ONG	
Actions	Qualité de vie au travail	13 ans d'ancienneté moyenne			
		Formation des managers à l'égalité F/H et aux violences sexistes et sexuelles en entreprise			
		Dispositif d'accompagnement pour les collaborateurs aidants			
		Comités spécifiques auprès de représentants du personnel et de syndicats			
		2025 : Signature de la Charte de l'Autre Cercle			
	Santé	Initiatives sportives en faveur des personnes malades et en situation de handicap			
		2019 : signataire de la charte Cancer@Work 2021 : baromètre sur le sujet de la maladie 2022 : plan d'action maladie et travail 2023 : obtention du label Cancer@Work			
	Compétences	Un dispositif de formation pour accompagner au mieux la gestion des compétences			
		Déploiement du dispositif d'accompagnement aux primo managers			
		Depuis 2021 : Dispositif développer sa confiance (15 femmes par an) sur candidature pour faire émerger un projet professionnel			
		2022 : nouveau Dispositif prise de poste pour l'intégration des nouveaux collaborateurs			
	Engagement des collaborateurs	Plusieurs manières de s'engager : Le don sur salaire avec MicroDon, SoCoop (la plateforme d'engagement solidaire), la Fondation avec les Prix Salariés			

Nos engagements en tant que banque

Parties prenantes	Clients	Mouvements coopératifs + acteurs institutionnels, fédérations, régulateurs	Associations et ONG	Société
	Un mode de développement lié à la relation ternaire	Rencontres régulières avec des instances de régulation financières, la Fédération bancaire française, l'Association française des banques, Global Copact, ESBG, EACB...	Une gamme de produits de partage au Crédit Coopératif et chez Ecofi permet des dons provenant à la fois des clients et de la banque, et destinés à des associations agissant pour la planète, une société plus juste et la solidarité internationale	Le Crédit Coopératif fait le choix de surveiller, dans ses financements, 8 secteurs controversés, dont 4 secteurs formellement exclus
	Contrôle du respect des règles de conformité et déontologiques dans les politiques commerciales, procédures et parcours de vente	Membres du Comité consultatif du Secteur financier, avec l'observatoire du financement en entreprise de l'observatoire de l'inclusion bancaire	Création de la Eagence Associations dédiée	Intégration des critères ESG dans les décisions de crédit et d'investissement incluant les OPC gérés
	Gestion des réclamations et médiation	Transmission d'informations et de documents	30 % de nos financements à destination du secteur associatif	Financement des projets de transition énergétique et de croissance verte
	Mesure de la satisfaction et objectifs fixés	Contribution aux travaux de la Fédération bancaire française		Traçabilité des financements vers des projets territoriaux et de transition sociétale, lutte contre la pauvreté, accès aux services essentiels et réduction du chômage
Actions	Démarche d'influence sur les entreprises au travers des portefeuilles ISR des OPC et des crédits bonifiés pour la transition écologique			Produits financiers labellisés
	Offres de produits et tarifs adaptés aux clients les plus vulnérables			
	Identification des clients en situation de fragilité financière dans une démarche de prévention			
	Soutien à l'entrepreneuriat et aux personnels fragiles via l'offre de microcrédits en partenariat avec France Active l'ADIE et Fonds de Cohésion Sociale, aussi bien pour les micro crédits personnels que professionnels			

Nos engagements en tant que coopérative

Parties prenantes	Sociétaires	Mouvements coopératifs + acteurs institutionnels, fédérations, régulateurs	Administrateurs
	Chaque client sociétaire a le droit de vote, dès la première part	Implication dans les mouvements de promotion du modèle coopératif et de l'ESS : CoopFr, Alliance Copérative Internationale, ESS France, FAIR (ex Finansol)	Formation des membres du Conseil d'administration avec les exigences et responsabilités liées à leur mandat
	En plus de l'Assemblée générale annuelle ont lieu des événements coopératifs pour informer et sensibiliser les sociétaires sur des thématiques de l'ESS, sociétales et environnementales. Des canaux de communication sont mis en place auprès des sociétaires engagés (lettre trimestrielle et réseau digital « Les Coopéracteurs »)		Régularité des rencontres du CA : 8 Conseils d'administration par an en moyenne, avec un taux de présence de 80 % et participation aux comités spécialisés (risques, RSE et sociétariat...)
Actions	Des instances de dialogue dédiées à nos sociétaires engagés		
	Réalisation de 3 conseils par an organisés par chaque CDA disposant d'un comité 18 comités de région et inter-régionaux 2 Forums et 2 Conférence à destination des Présidents de Région		
	Réalisation de 7 webinaires un mois avant réalisation de l'AG (1 en faveur des sociétaires de chaque Délégation + 1 en faveur des sociétaires de la BAD) afin de les informer sur la vie coopérative au sein de chacune de nos instances en région + E Agences		
	Révision coopérative tous les 5 ans		

2.2 UN ENGAGEMENT : RENDRE L'IMPACT ACCESSIBLE À TOUS

2.2.1 Une stratégie au cœur des transitions

L'engagement coopératif & RSE au cœur du plan stratégique

En 2025, le Crédit Coopératif a conduit sa première année avec le plan stratégique « 100 % Engagés » à horizon 2030.

Ce plan repose sur trois axes :

- être la banque coopérative des transitions : *100 % Engagés pour mettre l'impact au cœur de tous nos métiers et de toutes nos actions* ;
- être la banque coopérative de premier cercle, affinitaire et experte : *100 % Engagés pour déployer notre modèle différenciant* ;
- valoriser la fierté d'entreprendre et l'engagement de l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs : *100 % Engagés pour une entreprise inclusive et humaine* ;

A ces trois axes s'ajoute l'objectif d'assurer une croissance solide sur le temps long par une création régulière de valeur : *100 % Engagés pour un développement au service de l'économie réelle et durable.*

Ces piliers se traduisent en trois grandes ambitions qui rassemblent toutes les parties prenantes de la banque :

- ambitions de développement ;
- ambitions de durabilité ;
- ambitions financières & risques.

Des objectifs chiffrés sont associés à chacune de ces ambitions. Les ambitions de durabilité sont donc centrales pour le Crédit Coopératif.

CONSOLIDER, S'AMÉLIORER, PERFORMER

**Notre ambition pour le Groupe
Crédit Coopératif est d'incarner,
d'ici à 2030, dans la fidélité
à nos principes et à notre ancrage
dans l'économie sociale
et solidaire (ESS) :**

- le groupe coopératif qui donne à tous un réel pouvoir d'agir ;
- la banque des particuliers qui souhaitent s'engager et donner du sens à leur argent ;
- la banque des entrepreneurs investis dans l'économie réelle pour un impact positif.

18

MOIS DE
CO-CONSTRUCTION
AVEC TOUTES
LES PARTIES PRENANTES

NOTAMMENT
SUR LA BASE DES

10 000

RÉPONSES DE SOCIÉTAIRES
À L'ENQUÊTE DIGITALE

100% Coopératifs
Experts
Performants
engagés
GROUPE CRÉDIT COOPÉRATIF 2030

LES 4 AXES DU PLAN STRATÉGIQUE

1 LA BANQUE COOPÉRATIVE DES TRANSITIONS

Être la banque coopérative incontournable pour accompagner nos écosystèmes dans leurs transitions.

2 LA BANQUE PRÉFÉRÉE DES CLIENTS AFFINITAIRES

Être la banque coopérative de premier cercle, affinitaire et experte.

3 UN COLLECTIF RESPONSABLE ET PERFORMANT

Valoriser la fierté d'entreprendre et l'engagement de tous nos collaboratrices et collaborateurs.

4 UNE SOLIDITÉ CROISSANTE

Assurer une croissance solide sur le temps long par une création régulière de valeur.

Pour en savoir plus



2.2.2 La Stratégie coopérative & RSE du Crédit Coopératif

Le Comité RSE & Sociétariat du Crédit Coopératif contribue à la définition des grandes orientations de la banque en matière de sociétariat et de RSE et fait des préconisations au Conseil d'administration.

Les projets RSE du Groupe Crédit Coopératif sont nombreux, qu'ils aient une visée à court, moyen ou long terme.

Ils sont la preuve de la volonté d'exigence du Groupe, tant en matière de finance durable, de formation des collaborateurs, d'achats responsables, d'économie circulaire (mobilier recyclé, analyse du cycle de vie de nos offres...) ou du fonctionnement de l'entreprise.

La finance « durable » se voit elle aussi adressée au travers de 3 trajectoires distinctes :

- une trajectoire NZ (Net-Zero) propre afin d'ancrer les produits financiers du Groupe dans un objectif à fin 2030 ;
- une trajectoire nature incluant à la fois les notions de biodiversité et d'eau afin de mesurer avec plus de finesse l'impact des projets financés par le Groupe sur son environnement ;
- une trajectoire du bilan carbone de nos financements afin de poursuivre l'accompagnement des transitions tout en conservant un regard sur l'impact carbone des projets financés.

En plus de ces trajectoires, la veille sur les sujets liés aux politiques sectorielles du Groupe se poursuit, tout comme la rédaction d'une politique achats responsables et l'ajout d'une grille d'analyse ESG pour tous nos partenariats.

Le fonctionnement de l'entreprise fait lui aussi partie des projets phares de la stratégie RSE, avec des synergies plus nombreuses entre la Direction de l'Impact et la Direction des Ressources Humaines, et une comitologie plus fréquente entre les Directions RSE des différentes filiales. La fluidification des sujets ESG prendra forme grâce à une nouvelle communauté de référents RSE, vivante, diversifiée et autonome, qui prendra part à l'ensemble des projets évoqués ci-dessus.

2.2.3 Le circuit de l'argent 2025

Le Crédit Coopératif est un acteur engagé sur son territoire, sa vocation étant de faire circuler l'argent qui lui est confié au service de l'économie réelle, avec un bilan principalement constitué de ressources et d'emplois collectés ou placés auprès des clients. Depuis 2014, le Crédit Coopératif publie de manière transparente le circuit de l'argent. Grâce à un schéma pédagogique, il montre comment est redistribuée la valeur générée par son activité. Depuis 2022, le Crédit Coopératif a décliné ce même circuit de l'argent en faveur de chacune de ses délégations, de chacune de ses régions et de chacun de ses centres d'affaires.

Les dépôts de la clientèle

En déposant leurs liquidités, les clients apportent à la banque des ressources financières. Ces dépôts représentent 67 % des ressources de la banque. Ils permettent de financer les crédits à la clientèle. 38,2 % des dépôts viennent des clients particuliers, 35,7 % des associations et organismes d'intérêt général et 26,1 % des entreprises.

Les ressources obligataires et hors clientèle

Le Crédit Coopératif complète les ressources de la clientèle par des emprunts à moyen et long termes, soit auprès d'institutions financières publiques, soit en émettant des obligations ou titres assimilés.

Les capitaux propres

Les capitaux propres sont constitués des investissements des clients en parts sociales et des bénéficiaires mis en réserves. Y figurent également les intérêts minoritaires, correspondant à la part détenue par les actionnaires minoritaires dans les filiales.

Les crédits à la clientèle

Plus de 67 % des ressources totales de la banque sont utilisées pour réaliser des crédits à la clientèle. Le Crédit Coopératif finance des associations et des entreprises qui œuvrent dans des secteurs à forte valeur ajoutée, sociale et environnementale, ancrés dans l'économie réelle.

Les autres emplois

La banque dispose d'un excédent de trésorerie qui est placé à court terme, de manière à pouvoir être mobilisé rapidement en cas de besoin. Le Crédit Coopératif possède également un portefeuille de participations qui sont, pour l'essentiel, des sociétés d'investissement dans des entreprises d'économie sociale, des petites et moyennes entreprises/petites et moyennes industries (PME/PMI) ou des outils du Groupe BPCE.

Les valeurs mobilisées

Elles désignent les actifs immobiliers et les autres biens amortissables (matériels, logiciels). Le Crédit Coopératif est propriétaire de son siège social et de certains de ses centres d'affaires mais n'effectue pas d'investissements immobiliers hors exploitation pour le moment.

LE CIRCUIT DE **BILAN AU 31/12/2025** L'ARGENT

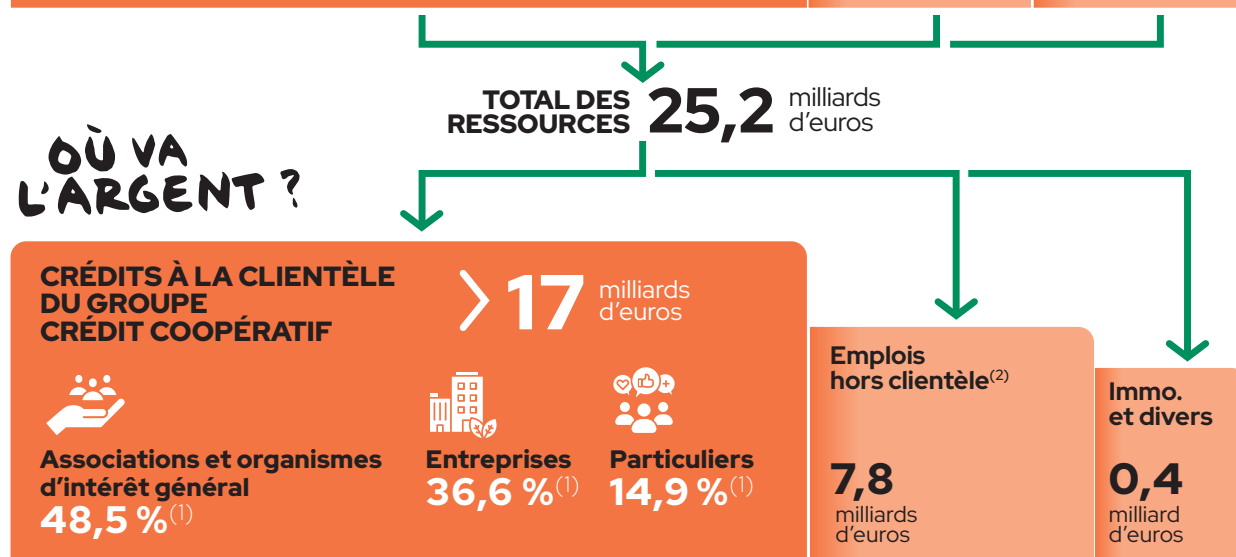
D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

**BANQUE COOPÉRATIVE
100 % DÉTENUÉ
PAR SES SOCIÉTAIRES**

**Banque
100%
implantée
en France**



OÙ VA L'ARGENT ?



Associations et organismes d'intérêt général 100 %

Secteur public local	37 %
Logement social	17 %
Personnes âgées et santé	14 %
Handicap	11 %
Associations sociales, enfance, insertion	7 %
Formation, enseignement, recherche	6 %
Environnement, culture, tourisme, sport	3 %
Mutualité	2 %
Autres activités	3 %

Entreprises 100 %

Coopérations et groupements	36 %
- dont distribution	27 %
- dont coopératives agricoles	4 %
- dont SCOP	2 %
- autres coopératives (transporteurs/artisans)	3 %
PMI	20 %
Entreprises du BTP	13 %
Éco-activités	12 %
PME de services	10 %
Autres activités	9 %

L'ARGENT NE FINANCE PAS⁽³⁾



1. Proportion calculée sur le seul périmètre Crédit Coopératif et BTP Banque.

2. Participations et excédents de trésorerie placés à court terme pour assurer une forte résilience en cas de stress de liquidité.

3. Pour plus de détails : <https://www.credit-cooperatif.coop/votre-banque/une-autre-banque-est-possible/responsabilite-societale-entreprise-rse/>

4. Sous réserve de décisions d'ordre public.

2.2.4 La politique sectorielle et fiscale du Crédit Coopératif

La banque est attentive lors des différentes phases de l'instruction d'un projet de financement, de l'entrée en relation à la décision de financement, à ce que l'objet du financement ou son bénéficiaire ne présentent pas un risque environnemental, social et sociétal manifeste. La réflexion menée pour mieux formaliser cette approche a donné lieu à la publication de lignes directrices, publiées en 2013, précisant les règles de la banque vis-à-vis de certains secteurs sensibles et de pratiques d'entreprise controversées. Ainsi, huit secteurs sensibles ou controversés n'ont pas vocation à être financés par le Crédit Coopératif et font l'objet d'une politique d'exclusion formalisée et communiquée à l'ensemble des métiers.

Au 31 décembre 2025, les activités relevant des secteurs de fabrication ou le commerce d'armes, de munitions, ou de véhicules de combat 1, de la fabrication des pesticides de synthèse, de l'extraction des énergies fossiles et de production d'énergie nucléaire sont ainsi expressément exclues.

D'autres activités sont financées mais de manière raisonnée et conditionnée : les biocarburants, les exploitations de forêts (sous label), le transport maritime, la pêche maritime (sous label). Toutes les activités susceptibles de déroger à ces règles sont examinées au cas par cas.

D'autres activités non mentionnées ci-dessus peuvent être en contradiction évidente avec les valeurs du Crédit Coopératif, qui examine au cas par cas les demandes de financement et s'autorise à exclure tout projet incompatible avec ces valeurs et le modèle de société promu par l'économie sociale et solidaire. Sont notamment concernées, sans que la liste soit exhaustive, les activités suivantes : jeux d'argent, pornographie, sectes et organisations incitant à la haine, à la violence ou à toute forme de discrimination, expérimentation animale à des fins non médicales, activités de clonage humain, opérations de spéculation pure, destinées à générer une plus-value rapide ou excessive sans satisfaire aux besoins d'une activité réelle.

Ces lignes directrices sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'état des connaissances, de la réglementation, des meilleures pratiques observées sur les secteurs concernés et du dialogue mené par le Crédit Coopératif avec ses parties prenantes.

2.2.5 Labels et engagements

Présence et partenariats du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif est partenaire de nombreux organismes, parmi lesquels :

Thème	Partenaire	Description
Banque éthique	FEBEA	Le Crédit Coopératif, membre fondateur de la FEBEA (Fédération européenne des banques éthiques et alternatives) depuis 2001, fait partie d'un réseau de 33 banques éthiques en Europe. La FEBEA a établi la définition de « banque éthique », reconnue par la Commission européenne en 2013, et collabore sur le financement de l'économie sociale, notamment via le programme « InvestEU » (2021-2027).
Banque / ESS	Mouvement Associatif	Le Crédit Coopératif, à travers son partenariat avec le Mouvement Associatif, travaille sur la façon dont les banques peuvent optimiser leur accompagnement du monde associatif, notamment dans les contextes budgétaires tendus.
ESS	Les Canaux	L'association Les Canaux accompagne le développement d'une économie engagée (solidaire, circulaire et locale) en formant et sensibilisant les citoyens, entreprises et collectivités à l'innovation sociale et environnementale. Le Crédit Coopératif est un partenaire stratégique de l'association depuis 4 ans.
ESS	Gsef : Fom mondial de l'ESS	Le Crédit Coopératif est partenaire du Forum Mondial de l'ESS en tant que banque historique de l'ESS en France, pour partager les pratiques et les visions qui font de l'économie sociale et solidaire une réponse concrète aux défis sociaux, environnementaux et démocratiques de notre époque.
Société - Santé	FEHAP	Le Crédit Coopératif est très présent auprès des acteurs de la protection de l'enfance, des structures gestionnaires d'EHPAD et des établissements de santé. Il renforce cette présence auprès des Établissements de santé privé d'intérêt collectif grâce à un partenariat avec la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP).
Société - Education	EdTech France	Le Crédit Coopératif est la seule banque partenaire de EdTech France à s'engager auprès de la filière pour soutenir l'innovation au service d'une éducation inclusive. Née pour rendre la technologie et l'innovation utiles à l'éducation et à la formation, l'association EdTech France s'emploie à démontrer l'utilité et l'efficacité des solutions innovantes en collaboration avec les communautés éducatives, le monde académique et scientifique.
Société - Inclusion	Fédération Française du Sport Adapté	Le Crédit Coopératif est partenaire de la Fédération Française du Sport Adapté, et soutient dans ce cadre deux para-sportifs : Zakia Khudadadi, médaille de bronze des Jeux Paralympiques de Paris 2024 en para-taekwondo, et Lucas Créange, double champion d'Europe de para-tennis de table.

Thème	Partenaire	Description
Société – Solidarité	Uniopss	Structure interfédérale et acteur incontournable du secteur, l'Uniopss est partenaire du Crédit Coopératif depuis 1983. Cela permet au Crédit Coopératif de renforcer sa présence dans les secteurs sanitaire, social et médico-social, en s'appuyant sur des actions concrètes avec le réseau Uniopss / Uriopss afin de relayer ses actions de développement et d'accompagnement de ses clientèles.
Culture	Festival d'Avignon	La Fondation Crédit Coopératif est mécène principal du Festival d'Avignon depuis 2011. Il organise un rendez-vous annuel sur le rapprochement entre secteur culturel et économie sociale et solidaire.
Culture	Shimla	Le Crédit Coopératif soutient depuis 2023 l'aventure documentaire de Shimla, durant laquelle 2 jeunes engagés (Victoria Guillomon et Johan Reboul) ont traversé 19 pays pendant 6 mois, pour arriver jusqu'à Shimla, une ville au Nord de l'Inde préoccupée par la crise de l'eau.
Société	IMPACT TANK	L'IMPACT TANK, think and do tank, porte une voix pratique et opérationnelle sur des sujets d'intérêt public, grâce à un apport de données factuelles, d'outils d'analyse et de mesure de l'impact. Le Crédit Coopératif est impliqué dans deux groupes de travail de l'IMPACT TANK (Impacts territoriaux des acteurs du développement économique et Immobilier à impact), pour suivre les enjeux stratégiques sur ces secteurs qui concernent une large part de ses clients personnes morales.
Défis climatiques et économie durable	The Shift Project	Le Crédit Coopératif est membre du Shift Project, think-tank qui s'est donné pour objectif l'atténuation du changement climatique et la réduction de la dépendance de nos économies aux énergies fossiles.
Défis climatiques et économie durable	Climate House	Le Crédit Coopératif est partenaire de la Climate House, espace dédié à la transition écologique et à la sensibilisation aux enjeux climatiques. La maison réunit ainsi 430 colocataires de 70 structures, 170 cofondateurs entrepreneurs et 200 organisations adhérentes. En 2025, le Crédit Coopératif a notamment participé au côté de la Climate House à l'organisation d'une journée thématique sur les femmes et l'argent.
Défis climatiques et économie durable	C3D	Collège des Directeurs du Développement Durable, le C3D réunit plus de 400 directeurs du développement durable et de la RSE d'entreprises et d'organisations diversifiées et de toute taille. Membre actif du C3D, le Crédit Coopératif soutient ses initiatives, comme Play4Life.
Offres	ABF Décisions	Le Crédit Coopératif est partenaire d'ABF Décisions, pour accompagner ses entreprises clientes dans la recherche d'aides publiques. Grâce à une expertise pointue et à un accompagnement personnalisé, ABF Décisions accompagne la recherche de financements publics sur mesure, qui soutiennent des projets notamment à fort impact sociétal et environnemental.
Offres	Team for the Planet	Team for the Planet (TFTP) est une structure investissant dans le domaine de la lutte contre le changement climatique en France et à l'étranger. Elle fédère 130 000 investisseurs et a déjà soutenu 14 innovations pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le Crédit Coopératif a lancé en 2025 avec TFTP une offre bancaire commune, Bank for the Planet, permettant d'agir pour le climat au quotidien avec son argent. TFTP et Ecofi se sont également associés pour créer une assurance-vie et épargne retraite.

Labels et certifications du Crédit Coopératif

Les actions réalisées par le Crédit Coopératif en matière de RSE sont évaluées par des organismes publics et privés qui octroient un label et/ou une certification, gage de conformité à une norme.

LABELS

	Crédit Coopératif	BTP Banque	Ecofi	ESFIN Gestion
Impact humain		Label égalité Femmes/Hommes, AFNOR Index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : 99/100 Label Cancer@Work Charte de l'Autre Cercle Label Great Place to Work®		
Finance durable	7 produits labellisés Finansol		10 produits labellisés Finansol Fonds ouverts 100 % ISR	
Impact environnemental		Siège social labellisé Haute Qualité Environnementale		

2.3 UNE GOUVERNANCE PORTANT LES ENJEUX ESG AU PLUS HAUT NIVEAU

2.3.1 Rôle des organes d'administration, de direction, de surveillance

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du Crédit Coopératif fonctionne selon les principes de gouvernance définis dans le règlement intérieur du Conseil d'administration et les statuts du Crédit Coopératif en vigueur.

S'appuyant sur ces principes et son environnement politique, le Crédit Coopératif s'attache à mettre en œuvre non seulement une véritable gouvernance d'entreprise, mais aussi, plus particulièrement, une gouvernance coopérative au profit de ses clients et sociétaires.

Composition du Conseil d'administration

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Nombre d'administrateurs (nombre de membres exécutifs, y compris des administrateurs salariés)	Nb	21	21	0 %
Nombre de censeurs (nombre des membres non exécutifs)	Nb	4	5	(20 %)
Administrateurs salariés au Conseil d'administration (2 requis par la loi)	Nb	3	4	(25 %)
Part d'administrateurs indépendants ⁽¹⁾	%	0	0	0 %
Nombre de réunions de comités spécialisés issus du Conseil d'administration	Nb	18	17	+ 5,9 %
Taux de représentation des sociétaires PM au CA	%	67	65	+ 3,1 %
Nombre de femmes au CA, à l'exception des administrateurs salariés	Nb	8	7	+ 14,3 %
Taux de femmes au CA, à l'exception des administrateurs salariés	%	44	41	+ 7,3 %
Nombre d'hommes au CA, à l'exception des administrateurs salariés	Nb	10	10	0 %
Taux d'hommes au CA, à l'exception des administrateurs salariés	%	56	59	(5,1 %)
Mixité au sein du Conseil d'administration (ratio femmes/hommes moyen)	Nb	1,27	0,70	+ 81,4 %
Nombre de femmes au CDG	Nb	6	6	0 %
Nombre d'hommes au CDG	Nb	8	8	0 %

(1) Le terme « administrateur indépendant » est utilisé dans les sociétés cotées. Au sein du Crédit Coopératif, le Conseil d'administration comprend des administrateurs « personnalités qualifiées ». Ils ne représentent pas une personne morale, mais ont été nommés en raison de leurs compétences, qualifications, expériences.

Le Crédit Coopératif veille à la juste représentation de son sociétariat au sein du Conseil d'administration qui réunit notamment des représentants des grands mouvements de clientèle du Crédit Coopératif, en particulier des groupements et fédérations de l'économie sociale et solidaire. Il a notamment pour fonction de déterminer les orientations stratégiques de la banque et de veiller à leur bonne mise en œuvre.

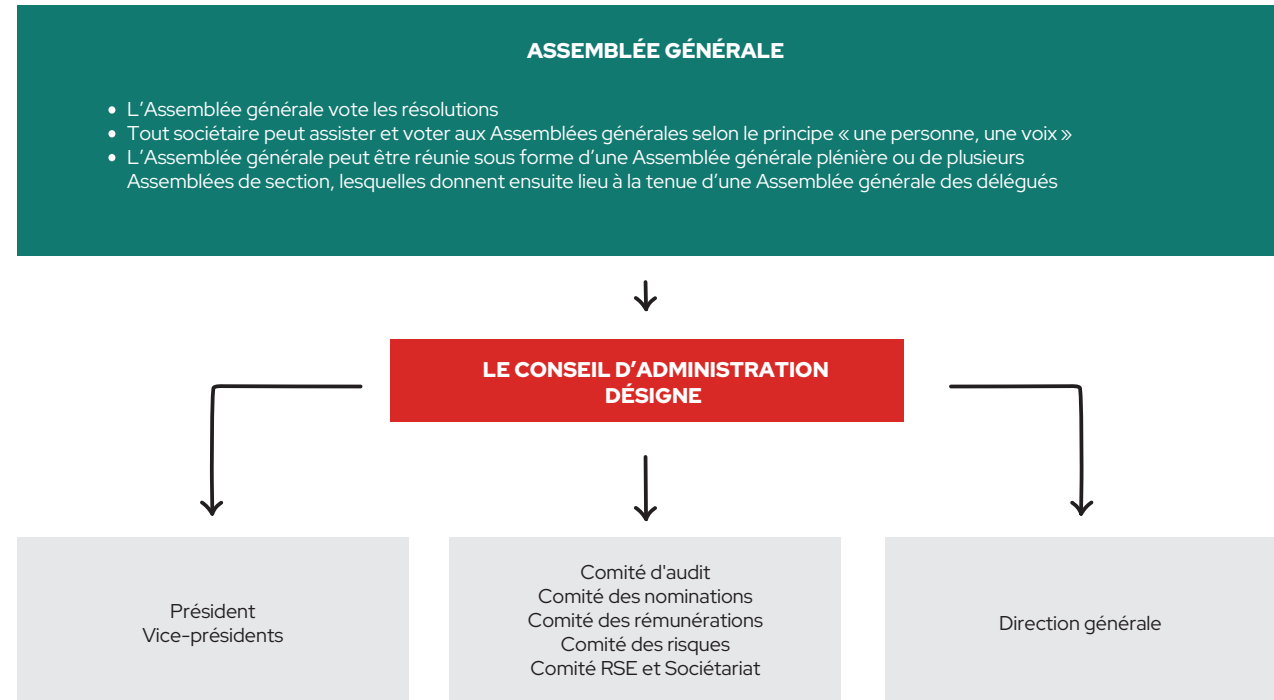
Le Conseil d'administration du Crédit Coopératif comprend statutairement 4 administrateurs élus par les salariés (3 fin 2025 à la suite d'une démission), au lieu de 2 tel qu'exigé par la loi :

la banque a historiquement fait le choix d'une représentation plus forte des salariés au sein du Conseil d'administration. Ces administrateurs sont élus pour un mandat de trois ans conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts du Groupe.

Sur les 18 administrateurs nommés par l'Assemblée générale, le Crédit Coopératif comprend 44 % de femmes au sein du Conseil d'administration, tel que requis par la loi. Les femmes représentent 47 % de l'ensemble des administrateurs du Crédit Coopératif.

Formation des administrateurs

Le Crédit Coopératif veille à l'adéquation des contenus de formation des élus avec les exigences et responsabilités de leur fonction au sein du Conseil d'administration. Les administrateurs constituent la clé de voûte de sa gouvernance. Des formations sont donc prévues pour veiller à la compétence individuelle et collective des membres des Conseils d'administration sur des sujets bancaires, ESG, ou encore liés aux risques.



2.3.2 Prise en compte des enjeux ESG dans l'organisation du Groupe Crédit Coopératif

En 2025, le Groupe Crédit Coopératif a intégré les sujets de durabilité à sa gouvernance lors des instances ci-dessous.

Au niveau du Conseil et de ses comités

Instance	Président	Périodicité	Missions	Principaux sujets ESG traités en 2025
Comité RSE et sociétariat	Anne-Marie HARSTER	S'est réuni 3 fois en 2025	<p>Les principales missions du Comité RSE et Sociétariat sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De formuler des propositions et des recommandations/avis au Conseil d'administration sur les orientations stratégiques de la banque en matière de RSE et Sociétariat ; • De contribuer à la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux lors de la prise de décisions sur l'activité de la Banque ; • De contribuer à nourrir les travaux et alimenter les réflexions conduites par le Groupe BPCE et la Fédération Nationale des Banques Populaires en matière de RSE et Sociétariat et de s'en imprégner ; • De veiller à la mise en œuvre de ces orientations stratégiques, permettant notamment de promouvoir le statut coopératif ; • D'émettre un avis sur l'évolution annuelle des indicateurs de performance extra-financière, qu'ils soient obligatoires ou volontaires ; • De veiller à la qualité de l'information financière fournie aux sociétaires et aux tiers en cas d'offre au public des parts sociales ; • De veiller à l'établissement d'une cartographie du sociétariat de la coopérative et de son actualisation régulière. 	<p>Gouvernance risques climatiques Rapport d'impact volontaire Bilan Carbone Chantier Banque des Transitions Suivi de la feuille de route annuelle (dont indicateurs 100 % Engagés RSE) Associations bénéficiaires de la gamme AGIR Sociétariat : création du Comité de prospective coopérative, évolution de la politique d'offre, de souscription et de gestion des parts sociales, suivi du capital et contrôles Travaux autour des indicateurs et labellisation dans le cadre du nouveau plan stratégique du Crédit Coopératif Présentation de la RSE dans les filiales du Crédit Coopératif et au sein de la Fondation du Crédit Coopératif ; partage des pratiques RSE Groupe Crédit Coopératif ; acculturation et sensibilisation</p>
Comité des nominations	Stéphane WINDSOR	S'est réuni 3 fois en 2025	<p>Le Comité des nominations assiste et formule des recommandations au Conseil d'administration aux fins de l'élaboration d'une politique en matière d'évaluation de l'aptitude des administrateurs et des dirigeants effectifs ainsi qu'une politique de sélection, nomination et succession des administrateurs et des dirigeants effectifs (ci-après dénommées les « Politiques ») qu'il examine périodiquement (Art. L. 511-100 al. 3 du CMF).</p> <p>Le Comité des nominations devra vérifier l'aptitude des candidats à la fonction de dirigeant effectif et des candidats au mandat d'administrateur en conformité avec les Politiques élaborées par le Conseil d'administration.</p>	<p>Plan de formation 2025 des administrateurs comprenant des formations sur la RSE et les risques ESG. Réflexions sur les administrateurs référents au sein des instances de dialogue du Crédit Coopératif (comités de régions et rencontres coopératives). Autoévaluation du fonctionnement du CA.</p>

Instance	Président	Périodicité	Missions	Principaux sujets ESG traités en 2025
Conseil d'administration	Jérôme SADDIER	S'est réuni 9 fois en 2025	<p>Les principales missions du Conseil d'administration sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> de définir sur proposition du Président et du Directeur général les orientations stratégiques du Groupe Crédit Coopératif en cohérence avec la stratégie du Groupe BPCE ; de veiller à leur mise en œuvre, de contrôler la gestion de l'entreprise, la politique de maîtrise des risques et la véracité des comptes qu'il présente, d'examiner trimestriellement la situation financière, d'approuver les comptes et de veiller à la qualité de l'information financière fournie aux sociétaires et aux tiers en cas d'offre au public de parts sociales ou autres titres financiers. <p>Le Président lui soumet, en outre, au moins une fois par an, le projet de budget et le rapport d'activité établis et proposés par la Direction générale ainsi que les résultats du contrôle interne et de la surveillance des risques en application de la réglementation bancaire.</p> <p>Le Président organise pour débat la présentation des conclusions des missions d'inspection de BPCE, de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, de l'Autorité des marchés financiers et des autres régulateurs. Il porte à la connaissance du Conseil d'administration les notations des Comités compétents institués au niveau du Groupe par BPCE assortis, le cas échéant, des commentaires de ces instances.</p> <p>À tout moment, le Conseil opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer par le Président les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.</p>	<p>A pris connaissance des comptes-rendus des travaux des différents comités spécialisés, notamment ceux portant sur la Charte de fonctionnement des instances de dialogue, l'actualisation de la politique d'offre, de souscription et de gestion des parts sociales, l'Assemblée générale des sociétaires, le bilan social du Crédit Coopératif, l'enquête Great Place to Work, les premiers travaux autour de la doctrine d'engagement du Crédit Coopératif, le partenariat Team for the Planet, la création du Comité de prospective coopérative, les premières orientations sur l'intérêt versé aux parts sociales, le suivi des indicateurs « 100 % Engagés » dans le plan stratégique.</p>
Comité des risques	Sandrine LEMERY	S'est réuni 6 fois en 2025	<p>Conformément aux dispositions réglementaires, le Comité des risques est chargé d'évaluer l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.</p> <p>Par ailleurs, le Comité des risques a également pour mission d'évaluer et d'examiner la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle en matière de gestion des risques climatiques et environnementaux de la Banque et de formuler au Conseil d'administration toute proposition, avis ou recommandation en la matière.</p>	<p>Examen des risques ESG inhérents à chaque investissement, dans le cadre de la cartographie des risques du portefeuille des participations.</p> <p>Suivi des risques ESG dans le cadre de la cartographie des risques opérationnels.</p> <p>Évaluation des risques climatiques dans le cadre de l'évaluation annuelle du dispositif Risques par BPCE.</p>

Instance	Président	Périodicité	Missions	Principaux sujets ESG traités en 2025
Comité d'audit	Nathalie KESTENER	S'est réuni 3 fois en 2025	Le Comité d'audit exerce les responsabilités prévues par la loi et la réglementation européenne. S'agissant du processus d'élaboration de l'information financière, le Comité d'audit a notamment pour mission de contrôler la mise en place de politiques comptables par le Crédit Coopératif et ses filiales au sens de la réglementation comptable et suivre le processus d'élaboration de l'information financière et communiquer des recommandations visant à garantir son intégrité. S'agissant du contrôle légal des comptes, le Comité d'audit dispose de plusieurs missions, notamment le suivi de la mise en œuvre, en lien avec le Comité des risques, du plan d'audit interne ; le réexamen de la portée de l'audit et la fréquence du contrôle légal des états financiers annuels ou consolidés.	Politique achats responsables (actualisation) : prise en compte de critères RSE dans le cadre du processus achats. Examen du projet du rapport annuel 2024.

Au niveau de la Direction générale

Instance	Président	Périodicité	Missions	Principaux sujets ESG traités en 2025
CDG	Pascal POUYET	Hebdomadaire	Valider les orientations générales de l'établissement. Décider des politiques financières, de risque, de développement, RH, d'investissements et de toute politique dépassant le champ de compétences des comités décisionnaires internes. Valider les budgets, investissements, organisations et moyens de l'entreprise. Suivre l'exécution des orientations stratégiques, en validant et en suivant la mise en œuvre des plans d'action des directions de la banque. Suivre régulièrement l'activité, les résultats des établissements du Groupe et de décider les actions à engager.	Plan d'action sociétariat. Enquête interne sociétariat. Enquête et résultats Great Place to Work. Suivi du Taux de participation à l'AG 2025. Mois des fiertés. Suivi Fresques du climat. Évolution de la politique véhicule de fonction. Présentation du bilan social. Programme SEDD. Programme d'animation de la communauté RSE. Plan d'action accessibilité numérique.

2.3.3 Intégration des critères de durabilité dans les systèmes d'incitation

La rémunération des dirigeants est décidée par le Conseil d'administration lors de leur prise de fonction et au renouvellement de leurs mandats sociaux.

La part variable de ces rémunérations est plafonnée à 35 % du fixe, ce qui constitue une pratique notable de modération dans le

monde bancaire qui accorde des rémunérations variables pouvant atteindre 100 % de la rémunération fixe. Elle est élaborée par le Comité des rémunérations puis adoptée par le Conseil. Ces critères de performance ne sont pas tous liés à l'activité économique ou financière, mais également fondés sur des objectifs extra-financiers ou illustrant la responsabilité environnementale et sociale de l'entreprise (résultat du Trust Index de l'enquête Great Place To Work au niveau de l'UES Crédit Coopératif et part des prêts verts dans les prêts PM). Ces critères extra-financiers représentent 15 % de la part variable des mandataires sociaux. L'accord d'intéressement du Groupe Crédit Coopératif intègre également des critères de durabilité.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Part de la rémunération variable des dirigeants reposant sur des critères RSE	%	15	15	0 %

2.3.4 Dispositif de pilotage des enjeux ESG / « Impact Inside »

Au niveau du Groupe BPCE, la Direction de l'Impact, rattachée au président du directoire de BPCE, propose, fait valider et porte la stratégie ESG du Groupe. Elle joue un rôle transverse dans le Groupe et s'assure de la bonne exécution opérationnelle des projets permettant de décliner les ambitions de la VISION 2030 de l'Impact sur les dimensions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG), assurant une coordination globale et un accompagnement de chaque filière.

Un comité Impact réunissant dix dirigeants des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne dont le Directeur général du

Crédit Coopératif fait partie, a co-construit la stratégie Impact du Groupe BPCE et en assure désormais le pilotage, validant les orientations, les projets prioritaires et le plan de travail opérationnel.

Une filière Impact, coordonnée et portée par la Direction de l'Impact, pilote et accompagne la transformation durable des modèles d'affaires et métiers du Groupe pour intégrer les enjeux ESG. Composée de l'ensemble des entités et métiers du Groupe, elle garantit la co-construction, la mise en œuvre de lignes directrices communes et la déclinaison propre aux spécificités de chaque modèle d'affaires. Elle permet de s'assurer de l'exécution opérationnelle du projet stratégique Impact.

Chaque établissement et métier du Groupe a désigné un sponsor Impact, membre de la filière, qui impulse et coordonne le plan d'action Impact au niveau de son entreprise et participe à la dynamique de co-construction.

2.4 PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES ESG

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) du Crédit Coopératif comprennent les risques ESG qui pèsent directement sur le Crédit Coopératif, ainsi que les risques ESG qui découlent de ses activités, pouvant affecter ses clients et ses parties prenantes.

Le plan d'action de gestion des risques ESG fait l'objet d'un suivi trimestriel par le Comité des risques ESG et par le Comité des risques du Conseil de surveillance du Groupe BPCE. Il s'articule autour des quatre thèmes suivants :

- la gouvernance des risques ESG ;
- le renforcement de la connaissance des risques ;
- l'insertion opérationnelle des travaux ;
- les mécanismes de pilotage consolidé des risques.

Le Crédit Coopératif s'inscrit dans le processus d'identification des risques climatiques et environnementaux mis en place au niveau du Groupe, qui vise à structurer la compréhension des

risques auxquels le Groupe est exposé à court, moyen et long terme et à identifier les axes prioritaires de renforcement du dispositif de maîtrise des risques. Ce processus d'identification s'appuie sur :

- la mise en place d'un référentiel des risques ESG : s'agissant des risques climatiques et environnementaux, il distingue les risques physiques (température, vent, eau, masses solides, biodiversité, eau et ressources marines, ressources naturelles, pollution) et les risques de transition (évolutions réglementaires et juridiques, ruptures technologiques, comportement des parties prenantes) ;
- l'identification et la description des canaux de transmission reliant les facteurs de risques climatiques et environnementaux aux autres catégories de risque (risques de crédit, risques d'assurance, risques structurels de bilan, risque de réputation etc.) ;
- l'évaluation de la matérialité des risques ESG en regard des autres catégories de risques en s'appuyant sur des méthodes et outils permettant l'évaluation qualitative ou quantitative des risques ESG.

Le Crédit Coopératif s'appuie notamment sur une méthodologie interne au Groupe BPCE d'évaluation des enjeux et des risques climatiques et environnementaux. Cette méthodologie s'appuie sur une base de connaissances sectorielles documentant les principaux enjeux et risques liés au secteur, et des évaluations à dire d'expert suivant les axes de la taxonomie européenne. Ces méthodologies font l'objet de travaux d'amélioration continue afin d'étendre l'évaluation aux facteurs de risque sociaux et de gouvernance et de prendre en compte l'évolution des connaissances scientifiques ainsi que la disponibilité des données et des outils d'analyse.

La matérialité des risques ESG, réalisée tous les ans au niveau du Groupe Crédit Coopératif (périmètre consolidé prudentiel), est validée au Comité exécutif des risques et est présentée au Comité des risques.

En coordination avec les travaux menés à l'échelle du Groupe BPCE, le Crédit Coopératif déploie progressivement les outils et méthodes de prise en compte des facteurs de risques ESG dans ses prises de décision opérationnelle, en s'appuyant sur les processus mis en place par les principales filières de risque de la banque (crédit, investissement, opérationnels, etc.).

En particulier, dans le cadre du processus d'octroi de crédit, la prise en compte des risques ESG s'appuie sur :

- les politiques de risque de crédit du Crédit Coopératif, qui intègrent des critères d'octroi ou des points de vigilance se rapportant aux enjeux ESG et aux risques associés, lorsque ceux-ci sont pertinents pour le secteur considéré, permettant de guider l'analyse des dossiers de financement sur ces aspects ;
- l'application des politiques sectorielles ESG du Groupe BPCE, encadrant l'activité de financement sur les secteurs Charbon, Pétrole & Gaz et Défense et Sécurité ;
- l'intégration des enjeux ESG dans le dialogue stratégique entre le Crédit Coopératif et ses clients Entreprises. Ce « dialogue ESG » permet d'enrichir la connaissance client sous l'angle des enjeux et d'alimenter l'analyse des enjeux extra-financiers dans les dossiers de crédit ;
- la notation des risques ESG déployée sur l'ensemble du portefeuille Entreprises. Cette notation des risques ESG, indépendante de la notation crédit, fournit aux analystes une indication du niveau de sensibilité du client aux risques ESG.

2.5 UNE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX EXTRA-FINANCIERS AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

2.5.1 Le dialogue avec les parties prenantes au cœur de notre stratégie d'impact

Le Crédit Coopératif mène directement, ou via ses différentes filiales, un dialogue permanent et constructif avec ses différentes parties prenantes. Il collabore avec de nombreux acteurs comme les chambres de commerce et d'industrie, les associations professionnelles, les écosystèmes entrepreneuriaux, les structures éducatives, les associations, fondations, mutuelles, sur des projets sociétaux ou environnementaux. Il forme ses administrateurs, consulte ses clients et sociétaires ainsi que ses collaborateurs et participe aux instances régionales de représentation des entreprises et associations.

Identification des parties prenantes et dialogue

Le modèle de gouvernance coopérative du Crédit Coopératif place le dialogue avec les parties prenantes au cœur de ses actions. Son ancrage territorial lui permet d'être à l'écoute de tous et de saisir les attentes de la société, en favorisant les

écosystèmes locaux. En détenant le capital de l'entreprise au travers de parts sociales, les clients peuvent choisir de devenir sociétaires et participer activement à la vie et aux orientations de leur banque, notamment sur le développement durable.

Pour son développement avec et pour ses clients, le Crédit Coopératif a mis en place un modèle original appelé relation ternaire. En effet, les clients personnes morales de la banque ont très souvent en commun le fait de faire partie d'un mouvement associatif, coopératif, ou d'une fédération professionnelle. La relation ternaire est ainsi une relation à trois entre la banque, son client et l'organisation à laquelle il est susceptible d'appartenir. Ce partenariat constitue un cadre de dialogue privilégié pour l'écoute des besoins et la construction d'une réponse bancaire adaptée. Ce modèle de développement permet de positionner le Crédit Coopératif comme un acteur de référence sur des secteurs d'activités tels que le secteur associatif, le logement social, les collectivités locales ou encore les entrepreneurs sociaux.

Les attentes des parties prenantes sont également identifiées et prises en compte au travers des relations régulières avec les dirigeants des Banques Populaires, la Fédération Nationale des Banques Populaires, les Instances Représentatives du Personnel et les associations avec lesquelles le Crédit Coopératif s'efforce d'entretenir un dialogue constructif. Enfin, les enquêtes d'image ou de perspectives sont autant de sources d'identification de l'évolution des attentes des parties prenantes.

Parties prenantes



Sociétaires

Modalités de dialogue

- Participation aux Assemblées générales
- Élection des représentants
- Réunions dédiées et lettres d'information
- Club de sociétaires

Finalité

- Valorisation et promotion du modèle coopératif
- Participation à la vie de la banque
- Accès à une information privilégiée de la vie de la banque et son impact dans la région
- Mesure de la satisfaction



Membres de conseil (sociétaires)

- Participation aux Conseils d'administration
- Participation aux comités spécialisés
- Groupes de réflexion
- Programmes de formation et séminaires
- Site administrateurs dédié

- Représentation des intérêts des sociétaires dans la gouvernance
- Participation à la définition des orientations stratégiques
- Fonction de surveillance, notamment maîtrise des risques et fiabilité du contrôle interne



Collaborateurs

- Baromètre social (enquête interne mesurant le climat social : Great Place To Work) et baromètre satisfaction métiers
- Entretiens annuels
- Formations
- Communication interne
- Réseaux associatifs (féminins, LGBT+)
- Droit d'alerte des collaborateurs
- Consultation des représentants du personnel et des organisations syndicales représentatives

- Amélioration de la qualité de vie au travail, de la santé et sécurité au travail
- Fidélisation et engagement des collaborateurs (gestion des carrières et des talents, développement des compétences et expertises)
- Participation des représentants du personnel aux grandes thématiques stratégiques et de transformations et négociations d'accords



Clients

- Entretiens
- Dialogue dédié pour intégrer les enjeux ESG
- Événements clients
- Enquêtes de satisfaction NPS
- Partenariats institutionnels et commerciaux

- Définition des offres et accompagnement des clients
- Dialogue ESG : acculturation des clients, accompagnement des démarches de transformation, évaluation des risques pour une meilleure prévention et gestion par le client et pour intégration des critères ESG à l'octroi des crédits
- Amélioration de la satisfaction client
- Contrôle du respect des règles de conformité et déontologiques dans les politiques commerciales, procédures et parcours de vente
- Gestion des réclamations
- Médiation



Fournisseurs et sous-traitants

- Politique d'achats responsables
- Rencontres régulières avec les fournisseurs stratégiques
- Dispositif d'écoute et enquêtes de satisfaction
- Droit d'alerte des fournisseurs et mise en place d'un médiateur indépendant
- Audit

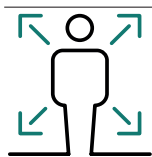
- Charte relations fournisseurs responsables, associant les fournisseurs à la mise en place de mesures de vigilance
- Respect des clauses ESG intégrées dans les contrats
- Identification de plans de progrès pour mieux connaître les attentes des fournisseurs
- Améliorer le niveau de satisfaction et la relation
- Consultation et appels d'offres
- Mesure de satisfaction



Acteurs institutionnels, fédérations

- Rencontres régulières (autorités publiques, chambres consulaires...)
- Participation à des groupes de travail sectoriels à l'échelle locale et nationale
- Réponses aux consultations publiques
- Transmissions d'informations et de documents
- Sièges dans les conseils (EPL...)

- Contribution de manière constructive au débat public et participation à une prise de décisions collective, juste et éclairée
- Prise en compte des spécificités sectorielles
- Conformité réglementaire



Associations et ONG

- Appels à projets de la Fondation (internes aux collaborateurs du Crédit Coopératifs et externes pour les structures de l'ESS en France)
- Mécénat et actions de la Fondation
- Bénévolat de collaborateurs, mécénat de compétences
- Échanges réguliers
- Sièges dans les conseils

- Impacts positifs au travers de nombreuses initiatives culturelles et solidaires dans différents domaines : création d'entreprises, insertion, solidarité, jeunes, sport, protection de l'environnement, ...
- Amélioration de la transparence
- Apport d'expertises croisées : bancaire / financière et meilleure appréhension des acteurs locaux

2.5.2 Les enjeux ESG du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif est exempté de rapport de durabilité obligatoire dans le cadre de la CSRD ; l'analyse de matérialité dans le cadre du rapport de durabilité a été réalisée aux bornes du Groupe BPCE.

Méthodologie d'identification et de cotation des enjeux matériels

La notion de double matérialité consiste à considérer la matérialité à la fois du point de vue de l'impact (impact des activités de l'entreprise sur les personnes ou l'environnement dans la chaîne de valeur et à travers ses relations d'affaires) et du point de vue financier (incidences de l'environnement extérieur, engendrant des risques ou opportunités qui ont [ou peuvent avoir] des effets financiers importants sur le développement de l'entreprise).

De manière opérationnelle, l'exercice de double matérialité est réalisé en deux étapes :

- **identification des IRO** (impacts, risques et opportunités) pertinents au regard de l'activité du Groupe. Ce travail permet de définir le périmètre d'activités pour lesquelles le Groupe BPCE doit publier des informations dans son rapport de durabilité. Les activités de l'ensemble de sa chaîne de valeur amont et aval sont prises en considération ;
- **évaluation (cotation) de la matérialité de ces IRO.** La cotation des IRO permet de ne retenir que les IRO évalués comme étant matériels d'un point de vue impact ou financier, et qui doivent donc être publiés. Les normes ESRS imposent les critères qui doivent être considérés dans la mesure de matérialité.

Les échelles de cotation ont été définies par et pour le Groupe BPCE. Chaque critère de cotation est évalué sur une échelle de 1 à 4. Un IRO est considéré matériel lorsque le niveau de cotation est supérieur ou égal à 3, correspondant à un niveau élevé ou très élevé.

Les établissements sont intervenus dans le cadre d'ateliers de travail tout au long du processus de la cotation des IRO.

Présentation des enjeux de durabilité matériels

L'analyse de matérialité a été réalisée dans le cadre du rapport de durabilité aux bornes du Groupe BPCE.

Pour 2025, le Groupe BPCE identifie comme enjeux matériels : le changement climatique, les effectifs de l'entreprise, les communautés affectées, les clients et la conduite des affaires. Ces enjeux sont traités dans le rapport d'impact volontaire du Crédit Coopératif au sein des chapitres suivants :

Enjeu matériel pour le Groupe BPCE	Chapitre rapport d'impact volontaire
Changement climatique	Contribuer à la décarbonation de l'économie
Effectifs	Être un employeur de référence
Communautés affectées	Acteur du développement de notre territoire
Clients et utilisateurs finaux	Une banque inclusive qui protège
Conduite des affaires	Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité

Afin de compléter ces informations, vous trouverez ci-dessous les convictions du Groupe Crédit Coopératif sur certains de ces enjeux, et les actions concrètes réalisées.

Biodiversité et écosystèmes

Le Crédit Coopératif considère que la perte de la biodiversité est irréversible. De ce fait, une compensation par des efforts positifs n'est pas possible. Par exemple, la perte des services écosystémiques d'une espèce nous rapproche du seuil de non-retour de la frontière planétaire de l'érosion de la biodiversité et ne saurait être compensée par une action de préservation d'une autre espèce. En outre, il n'y a à ce jour pas de mesure d'impact biodiversité mise en place sur les financements et investissements du Groupe. Sans mesure, il n'est pas possible pour le Crédit Coopératif de justifier une immatérialité d'impact à 100 %.

La politique sectorielle actuelle du Crédit Coopératif permet de protéger indirectement la biodiversité : l'exclusion de projets non durables dans le secteur forêt/bois/papier, le transport maritime, et l'exclusion ferme de la fabrication de pesticides. De plus, plusieurs associations de protection de l'environnement/biodiversité sont financées via la gamme Agir, et les fonds solidaires d'Ecofi visent à accompagner des projets à impact positif sur la biodiversité. Ecofi finance aussi des entreprises solidaires comme les Conservatoires d'Espaces Naturels, et a réalisé un Dialogue sur la biodiversité ainsi que signé le Finance for Biodiversity Pledge. La Fondation soutient des associations qui œuvrent pour la biodiversité, tandis qu'ESFIN Gestion possède un fonds Bio Filières Durable 100 % consacré aux filières biologiques visant à soutenir une agriculture positive pour l'humain et la biodiversité. En outre, le Crédit Coopératif ne dispose d'aucune agence située dans des zones protégées pour la biodiversité.

Eaux et ressources marines

L'eau et les ressources marines sont un sujet aussi crucial que celui de la biodiversité, les deux étant étroitement liés.

La politique sectorielle liée au transport maritime et à la pêche durable inclut déjà la notion de protection de l'espace maritime et de sa biodiversité. Des associations de protection des espaces maritimes sont financées via la gamme Agir. Ecofi propose deux fonds investis dans des entreprises liées à une gestion plus responsable de l'eau : Ecofi Enjeux Futurs et Ecofi Agir pour le Climat.

Pollution des eaux, de l'air et des sols

Le Crédit Coopératif considère que la pollution des eaux, de l'air et des sols s'accumule sur le long terme en détériorant la structure des sols et en dérégulant le cycle de l'eau, du phosphore et de l'azote. Ces impacts ne sauraient être compensés par des financements d'actions de dépollution de court terme. Certains fonds proposés par Ecofi prennent en compte ces problématiques (Ecofi Enjeux Futurs notamment).

Économie circulaire

La bonne gestion des ressources et déchets tout au long de leur chaîne de valeur, pour favoriser la régénération des ressources renouvelables et des écosystèmes, est également cruciale pour le Crédit Coopératif. Cette gestion requiert une transparence sur les flux de matières entrantes et sortantes, de laquelle découle une meilleure traçabilité des matières et une meilleure revalorisation. Le Crédit Coopératif estime que les différents modèles de l'économie circulaire (économie de la fonctionnalité, économie collaborative, prolongement de la durée de vie des produits, etc.) sont essentiels pour la transition vers une société durable.

Travailleurs de la chaîne de valeur

Tous les travailleurs doivent être considérés, au sein de toutes les chaînes de valeur des activités du Crédit Coopératif, y compris en dehors de ses effectifs directs. Il est essentiel pour le Crédit Coopératif de s'assurer que toutes ses parties prenantes garantissent de bonnes conditions de travail à tous les travailleurs, ainsi que l'égalité de traitement et égalité des chances pour toutes et tous.

MOBILISÉ POUR DÉCARBONER L'ÉCONOMIE



6,1 millions

de dons issus des produits de partage versés
par les clients et le Crédit Coopératif



13 structures

œuvrant pour la biodiversité financées
par les fonds solidaires Ecofi



+ 0,7 %

d'émissions carbone
entre 2024 et 2025

3.1 PLAN DE TRANSITION DU GROUPE CRÉDIT COOPÉRATIF POUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La contribution du Groupe Crédit Coopératif à l'atténuation des effets du changement climatique, et à l'adaptation aux conséquences du changement climatique, s'illustre par la mise en place d'un plan de transition qui concerne ses activités de financement, de gestion d'actifs et d'assurance avec notamment des trajectoires sectorielles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en particulier sur les secteurs les plus intensifs en émissions.

Ce plan de transition est pleinement intégré au plan stratégique « 100 % Engagés ». Il utilise des leviers commerciaux qui permettent, en adaptant la stratégie commerciale du Groupe, d'accompagner la transition de nos clients.

Ainsi, le Groupe Crédit Coopératif a défini les axes stratégiques suivants :

- accompagner ses clients dans leur transition environnementale ;
- aligner ses portefeuilles de financement et d'assurance sur des trajectoires basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris ;
- des trajectoires de décarbonation proposées par les sociétés de gestion d'actifs européennes à leur clientèle d'investisseurs ;
- étendre sa stratégie de refinancement durable, afin de disposer des ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs ;
- accélérer la réduction de son empreinte propre.

3.2 LE CRÉDIT COOPÉRATIF ACCOMPAGNE SES CLIENTS DANS LEUR TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

3.2.1 Accompagner les clients particuliers

Concernant la clientèle des particuliers, le Crédit Coopératif concentre son action sur l'accompagnement des efforts de rénovation énergétique, compte tenu de la position prépondérante du Groupe sur le secteur de l'immobilier et du développement de la mobilité douce. Plusieurs offres de produits et services, et parcours sont proposés.

Dans la rénovation énergétique

Dans un contexte où la performance énergétique des logements est un enjeu majeur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, répondre à l'augmentation des coûts de l'énergie et au besoin de valoriser son patrimoine immobilier, le Crédit Coopératif œuvre au quotidien pour permettre à ses clients d'engager des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs logements :

- en proposant à ses clients l'application « Conseils et solutions durables », disponible sur l'application mobile, qui permet de calculer simplement son empreinte carbone et de bénéficier de conseils et solutions pour les travaux de rénovation énergétique ;

- en accompagnant ses clients porteurs de projet immobilier, pour les logements individuels et les copropriétés. Plusieurs prestations et parcours leur sont proposés : bilan énergétique, recherche de subventions, garantie de bonne fin des travaux, financements adaptés à chaque situation (prêt éco-PTZ dédié, prêt à Impact, préfinancement des subventions, prêt collectif dédié), partenariat établi avec Cozynergy ;
- en augmentant le montant annuel de financements pour la rénovation énergétique des bâtiments pour les particuliers ;
- en intégrant au sein de l'offre d'assurance multirisque habitation l'assurance des constructions durables et du matériel de production d'énergie renouvelable pour favoriser la transition climatique du secteur de l'habitat. Les clients engagés dans une démarche de transition environnementale bénéficient par ailleurs d'une tarification bonifiée de leur contrat d'assurance multirisques habitation.

En 2025, le montant des financements des travaux de rénovation énergétique était de plus de 8 millions d'euros.

Dans la mobilité douce

La transition vers les mobilités moins carbonées constitue l'un des enjeux majeurs de la transition énergétique. Le Crédit Coopératif a fait évoluer ses offres pour accompagner ses clients particuliers dans l'adaptation à ce nouveau contexte :

- une offre de crédit à la consommation intitulée « Prêt mobilités durables » pour financer des projets de mobilité durable (acquisition de véhicules électriques ou hybrides émettant moins de 50 g de CO₂ par km) ;
- des offres d'assurance auto dédiées aux véhicules « propres » (hybrides, électriques, GPL) avec un avantage tarifaire spécifique pour les véhicules électriques (jusqu'à - 10 %) et aux petits rouleurs (réduction jusqu'à 10 % s'ils parcourent moins de 8 000 kilomètres) ont été mises en marché ;

- des offres d'assurance déployées pour accompagner l'acquisition de moyens de « mobilité douce » (trottinette, vélo électrique, gyropode...) au sein du contrat multirisque habitation ;
- l'application « Conseils et solutions durables » proposant aux clients un accompagnement complet : compréhension des évolutions réglementaires, identification des zones à faibles émissions, calcul de la vignette Crit'Air de son véhicule, estimation de l'impact carbone de ses déplacements *via* le simulateur de l'Agence de la transition écologique (ADEME), identification des aides et subventions favorisant l'adoption d'une mobilité moins émissive, recherche d'un véhicule « propre » à l'achat ou sous forme locative, financement et assurance de ces véhicules.

Via des services financiers utiles et solidaires

La traçabilité

Pionnier de la finance solidaire avec la création, en 1983, du premier fonds de partage en France, le Crédit Coopératif a développé pour ses clients une large gamme de produits engagés. Face à l'urgence climatique et aux enjeux sociétaux, le Groupe Crédit Coopératif et ses métiers se positionnent en facilitateurs des efforts de transition. Avec le compte Agir, le Crédit Coopératif propose à ses clients particuliers de décider eux-mêmes de l'utilisation de leur argent. Fin 2025, le nombre de comptes Agir s'élève à 118 223 pour un encours de plus de 659 millions d'euros. Les livrets d'épargne REV3, « Coopération pour ma région », et CODEVair s'inscrivent dans la même volonté de donner aux clients les moyens d'agir pour les projets qui leur tiennent à cœur et de pouvoir suivre l'utilisation de leurs dépôts. Ils permettent de soutenir des initiatives innovantes liées aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique, à l'économie circulaire et au développement de l'ESS.

Le Crédit Coopératif a fait le choix de tracer à 50 % les ressources collectées via ses LDDS (à l'exclusion des ressources centralisées à la Caisse des Dépôts et Consignations) vers le financement d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, alors que le minimum légal est de 5 %. Cela traduit le poids significatif des entreprises de l'ESS dans le bilan de la banque.

Des livrets d'épargne de partage

Le Crédit Coopératif commercialise depuis plus de 20 ans des livrets dits « de partage » qui permettent aux clients de partager tout ou partie des intérêts générés annuellement avec une association ou fondation partenaire de la banque œuvrant dans l'une de ces thématiques : Agir pour la Planète, Agir pour une Société plus Juste et Agir pour la Solidarité Internationale.

Quatre livrets permettent ainsi aux clients Particuliers d'exercer leur solidarité : le livret Agir, le livret A comme Agir, le LDDS de partage ainsi que le livret Jeune Agir. Les dons 2025 montrent une baisse par rapport à 2024 notamment en raison de la baisse des taux des livrets.

Une carte bancaire solidaire

Pour compléter la gamme des livrets, il existe également une carte bancaire solidaire, la carte Agir, qui permet aux clients de paramétrer le déclenchement d'un don à chaque opération réalisée avec leur carte. Additionnés aux dons faits en propre par le Crédit Coopératif, ce sont plus d'1 million d'euros de dons qui ont ainsi pu être versés en 2025.

Au global, l'ensemble des produits de la gamme Agir ont permis de verser 6,1 millions d'euros de dons en 2025.

Un nouveau partenaire : Team For The Planet

Fin 2025, le Crédit Coopératif a noué un partenariat avec la start-up Team for the Planet qui finance des projets au service de l'urgence climatique. Ce partenariat s'est concrétisé par la création de l'offre Bank for the Planet, qui permet de soutenir via des produits bancaires de partage les frais de fonctionnement de Team for the Planet.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Nombre de Compte Agir (au 31/12)	Nb	118 223	108 185	+ 9,3 %
Encours Compte Agir (au 31/12)	K€	659 850	619 631	+ 6,4 %
Encours livrets REV3 (au 31/12)	K€	67 070	64 268	+ 4,3 %
Encours livrets Coopération pour ma région (au 31/12)	K€	73 740	73 757	0 %
Encours d'épargne solidaire de partage collectée	K€	1 089 487	1 064 680	+ 2,3 %
Montants des dons issus des produits de partage versés par les clients	K€	5 238	6 872	(23,8 %)
Montants des dons issus des produits de partage versés par le Crédit Coopératif	K€	247	230	+ 7,4 %
% de fonds déposés sur les LDDS dédiés à des projets de l'ESS (contre 5 % pour d'autres banques)	%	50 %	50 %	0 %
Encours de l'ensemble des eco-prêts (PP et PM)	K€	40 956	32 417,2	+ 26,3 %
Encours de financement aux associations de préservation de l'environnement	K€	71 746	49 329	+ 45,4 %
Encours des livrets CODEVair	K€	167 981	179 797	(6,6 %)
Encours de Prêts Eco-PTZ	K€	20 877	14 513	+ 43,9 %
Encours de financement aux entreprises du secteur de l'environnement (éco-activités)	K€	741 717	570 389	+ 30,8 %
Encours de PREVAIR (PP et PM)	K€	20 078	17 904	+ 12,2 %
Encours de PREVAIR (personnes physiques uniquement à partir de 2011)	K€	219	280	(21,7 %)

Ecofi contribue au financement d'une économie durable et solidaire à travers ses fonds ISR, ses fonds thématiques, ses fonds solidaires et ses fonds de partage. Ecofi propose une gamme de fonds ouverts 100 % ISR avec plus de 10 % de ses encours au sein de fonds solidaires. Après avoir créé le premier fonds de partage en Europe en 1983, Ecofi est toujours un acteur engagé et innovant dans la gestion des fonds solidaires qui investissent une partie de leurs actifs dans des structures non cotées à très forte

utilité sociale ou environnementale autour de 4 thématiques : Agir pour la Planète ; Agir pour une société plus juste ; Agir pour entreprendre autrement ; Agir pour la solidarité internationale.

Ces fonds solidaires représentaient, à fin 2025, 85 entreprises solidaires financées pour un montant de 90 millions d'euros, qui font d'Ecofi la société de gestion la plus intégrée dans l'Économie Sociale et Solidaire.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Encours des fonds ouverts ISR (au 31/12)	K€	7 163 798	6 797 041	+ 5,4 %
Part des fonds ISR dans les encours totaux sous gestion (au 31/12)	%	90,2	89,1	1,2 %
Part des fonds ISR sur les OPC ouverts (hors certains fonds indexés)	%	100	100	0 %
Nombre d'entreprises solidaires dans les OPCVM solidaires	Nb	85	83	+ 2,4 %
Encours de financement d'entreprises agréées solidaires via les OPCVM solidaires (au 31/12)	K€	84 321	77 059	+ 9,4 %
Encours des fonds solidaires 90/10 (31/12)	K€	835 411	755 422	+ 10,6 %
Encours des fonds labélisés ISR (au 31/12)	K€	6 537 243	6 149 988	+ 6,3 %
Nombre de structures, œuvrant pour la biodiversité, financées par les fonds solidaires Ecofi	Nb	15	13	+ 15,4 %

3.2.2 Accompagner les besoins des clients personnes morales dans l'évolution de leur modèle d'affaires

Avec une offre de produits répondant aux différents besoins

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises clientes dans leur démarche de transition et de décarbonation, le Crédit Coopératif accélère la production de financements et développe la commercialisation du Prêt à Impact dédié aux PME, ETI et acteurs de l'économie sociale et solidaire. Le fonctionnement de ce prêt, dont la tarification est indexée sur les performances extra-financières du client, encourage les comportements vertueux et met en valeur les engagements RSE de ses clients. Le client choisit, avec le chargé d'affaires, un indicateur et un objectif parmi une liste proposée. À chaque date anniversaire du financement, si l'objectif est atteint, le client bénéficie d'une bonification. Dans le cas contraire c'est le taux d'intérêt initial qui s'applique, sans pénalité.

Le Crédit Coopératif s'appuie également sur le déploiement de solutions globales associant des partenaires, dont Économies d'énergie et Naldéo pour des travaux d'optimisation énergétique et plans de décarbonation, SAMI pour la réalisation d'un bilan carbone et accompagnement de démarches RSE, et ABF Décisions pour faciliter la recherche de subventions.

Concernant les sujets de mobilité, plusieurs solutions permettent à la clientèle entreprise de réduire l'impact environnemental du parc automobile en favorisant les alternatives vertes. Ces dernières peuvent être financées en crédit-bail mobilier ou location longue durée.

Pour assurer un accompagnement de qualité des clients, la montée en compétences des équipes commerciales se renforce (formations des métiers aux enjeux de durabilité, animations). Ces dernières entretiennent un dialogue régulier avec leurs clients autour d'enjeux sectoriels spécifiques, notamment via l'organisation de webinaire de sensibilisation et la mise en relation avec des partenaires.

Avec un dialogue ESG adapté à la stratégie et aux modèles d'affaires des clientèles entreprises

Le Crédit Coopératif propose un service de conseil en proximité avec un apport d'expertises pour intégrer les enjeux ESG dans la transition des modèles d'affaires de ses clients entreprises, quels que soient leurs tailles et secteurs économiques. Il engage ainsi un dialogue stratégique pour les accompagner dans leur transition environnementale et identifier les risques et opportunités relatifs à cette transition. Cette action s'appuie sur les « dialogues ESG », l'exploitation des rapports et données extra-financières, ainsi que l'acquisition de données. Les dialogues ESG sont par ailleurs adaptés à chaque secteur d'activité.

En 2025, le Crédit Coopératif a mené un dialogue ESG avec 58 % de ses clients entreprises.

3.2.3 Contribuer au financement des projets d'énergies renouvelables sur les territoires

En 2025, le Crédit Coopératif a poursuivi sa croissance dans le soutien à la production d'énergies renouvelables : l'encours de la banque à fin 2025 s'établit à plus de 688 millions d'euros, en forte hausse par rapport à fin 2024. Comme les années précédentes, les projets financés par le secteur énergétique du Crédit Coopératif ont porté à 100 % sur des énergies renouvelables. Le Crédit Coopératif a financé 41 nouvelles opérations en matière d'énergie renouvelable. Malgré deux années de difficulté liées à la crise sanitaire, le secteur des ENR est resté très actif et rebondit en 2025 plus encore qu'en 2024. Le Crédit Coopératif a en effet enregistré une importante activité commerciale, majoritairement dans la filière solaire.

Le Crédit Coopératif a poursuivi en 2025 son implication sur les thématiques innovantes des énergies renouvelables : stockage de l'électricité, réseaux de chaleur, autoconsommation, etc.

RÉPARTITION DES ENCOURS

48,6

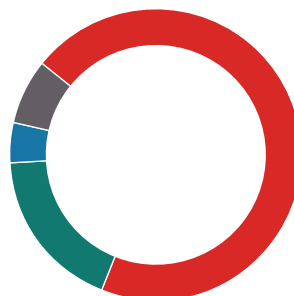
Biomasse /
méthanisation /
chaleur

31,9

Hydraulique

125,0

Éolien



487,5

Photovoltaïque

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Part des énergies renouvelables dans les encours de financements au secteur énergétique	%	100	100	0 %
Nombre de projets financés pour les énergies renouvelables	Nb	41	35	+ 17,1 %
Encours cumulé des financements aux énergies renouvelables (ENR)	K€	688 400	516 885	+ 33 %
Éolien – Encours cumulé des financements	K€	125 079	101 377	+ 23,4 %
Photovoltaïque – Encours cumulé des financements	K€	487 216	351 117	+ 38,8 %
Autres projets d'énergie renouvelable (dont biomasse, stockage et réseaux de chaleur) – Encours cumulé des financements	K€	48 605	35 648	+ 36,4 %
Hydraulique – Encours cumulé des financements	K€	31 911	24 996	+ 27,7 %
Puissance installée dans l'année pour des projets d'énergie renouvelable (seul financeur ou tête de fil)	MW	88,8	71,4	+ 24,3 %
Eolien – Puissance installée dans l'année (seul financeur ou tête de fil)	MW	13,2	0	-
Photovoltaïque – Puissance installée dans l'année (seul financeur ou tête de fil)	MW	58,6	69,5	(15,8 %)
Biomasse – Puissance installée dans l'année (seul financeur ou tête de fil)	MW	0	0	-
Hydraulique – Puissance installée dans l'année (seul financeur ou tête de fil)	MW	0	1,85	(100 %)

3.3 ÉMISSIONS DE GES

3.3.1 Empreinte propre

Le Crédit Coopératif pilote son projet de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, et a clos en 2024 sa trajectoire 2019-2024 basée sur l'Accord de Paris. L'année de référence 2019 a été choisie afin de comparer des résultats sur une année « type », sans crise sanitaire qui a eu des impacts sur les déplacements par exemple. La baisse au terme de ces cinq années a atteint 21,5 %, respectant ainsi la trajectoire de 1,5 degré de l'Accord de Paris, au-delà de la baisse de 9,5 % prévue lors de la création de la trajectoire en 2021.

4 chantiers de réduction ont été déployés sur cette période, et sont poursuivis en 2025 :

- réduction de l'empreinte carbone des achats ;
- réduction de l'empreinte carbone des immobilisations ;
- réduction de l'empreinte carbone des déplacements ;
- réduction de l'empreinte carbone du numérique.

Bilan carbone 2025 de fonctionnement

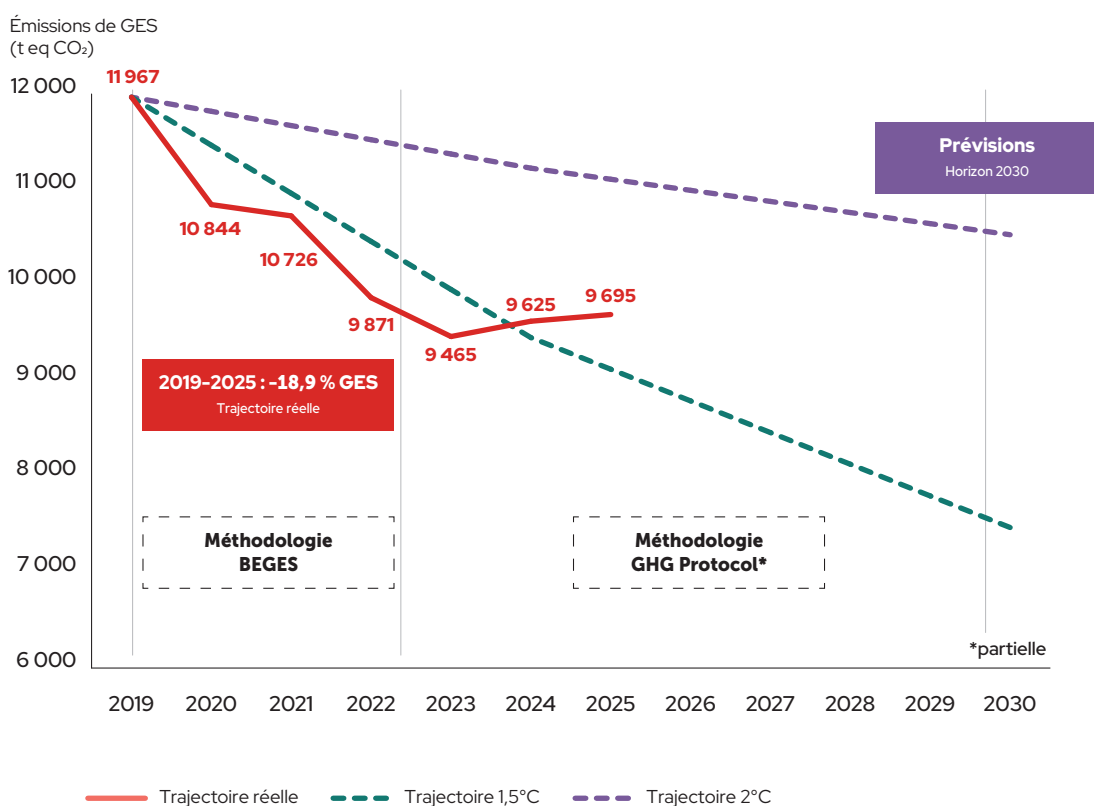
Afin de piloter au mieux sa stratégie bas carbone, le Crédit Coopératif a fait le choix de réaliser son bilan carbone chaque année, au lieu d'une fois tous les quatre ans comme exigé par la loi. Début 2026, la banque a donc réalisé un nouveau bilan de ses émissions de GES sur les données 2025, en intégrant ses trois principales filiales dans le périmètre de calcul (BTP Banque, Ecofi et ESFIN Gestion).

Le bilan a été réalisé à partir de l'outil du Groupe BPCE, en partenariat avec Wavestone. Il couvre les émissions liées à l'énergie consommée, ainsi que certaines émissions liées aux achats, aux immobilisations, au fret et aux déplacements des salariés et des visiteurs. Le référentiel suivi est celui du GHG Protocol, une méthodologie plus internationale par rapport au BEGES utilisé lors des exercices précédents.

En 2025, plusieurs changements méthodologiques ont été réalisés pour les périmètres des achats, des refacturations internes, du transport de fonds et des déplacements. Une plus grande granularité est à présent possible dans l'analyse. En outre, les facteurs d'émission ont été mis à jour pour le calcul du bilan carbone. Ces changements méthodologiques ont un impact important sur les résultats.

Le bilan s'établit pour l'année 2025 à 9 695 TeqCO₂ contre 9 625 TeqCO₂ (méthodologie GHG Protocol) en 2024, soit une hausse de 0,7 %.

Libellé	Unité	2025	2024	Évol 2025 vs 2024	Évol 2025 vs 2023
Émissions de GES Groupe Crédit Coopératif	TeqCO ₂	9 695	9 625	+ 0,7 %	+ 2,4 %
Émissions de GES par ETP	TeqCO ₂ /ETP	5,5	5,4	(7,3 %)	+ 2,32 %
Émissions de GES par m ²	Kg eqCO ₂ /m ²	16,9	18,2	(4,3 %)	(5,9 %)
Émissions de GES (en gramme) par € de PNB	G eqCO ₂ /€ PNB	23,9	24	(0,5 %)	(5,2 %)
Scope 1 du Bilan Carbone	TeqCO ₂	326	285	+ 14,4 %	+ 4,9 %
Scope 2 du Bilan Carbone	TeqCO ₂	235	249	(5,3 %)	(12,4 %)
Scope 3 du Bilan Carbone	TeqCO ₂	9 134	9 091	+ 0,5 %	+ 2,8 %



Le poste le plus significatif est celui des achats et services, représentant 5 611 TeqCO₂, soit 57,9 % des émissions de GES. Les immobilisations représentent 1 879 TeqCO₂, soit 19,4 % des émissions de GES. Le fret représente 337 TeqCO₂, soit 3,5 % des émissions de GES. Les émissions liées aux déplacements de personnes représentent 1 462,2 TeqCO₂, soit 19,4 % du total. Elles se décomposent en 52,8 % pour les déplacements professionnels, 27,7 % pour les déplacements domicile-travail, 19,5 % pour les déplacements clients et visiteurs.







Enfin, les émissions liées à l'énergie représentent 346 TeqCO₂, soit 3,6 % du total.

La hausse du bilan carbone de fonctionnement 2025 s'explique notamment par le déploiement d'une nouvelle image de marque, valorisée dans le poste Achats, ainsi que par la hausse des déplacements professionnels dans le cadre de notre activité commerciale.

Répartitions des émissions par poste

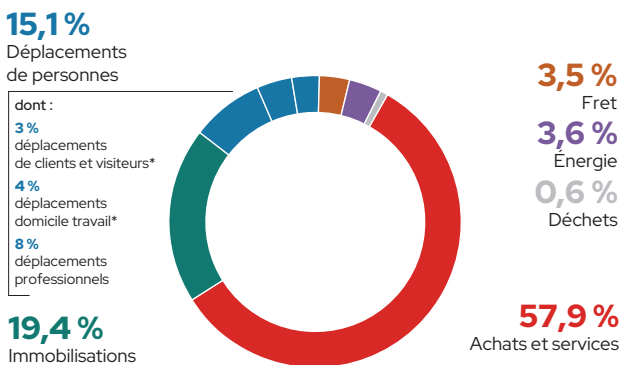
Bilan carbone du Groupe Crédit Coopératif en 2025

9 695 TEQ CO₂

POSTE	2025 (TEQ CO ₂)	PART DU TOTAL	ÉVOLUTION 2025 vs 2024	Chiffre 2024
 Achats et services Biens et services achetés	5 611,2	57,9%	+ 5,8%	5 301,5
 Immobilisations Informatique, bâtiments, véhicules, DAB/GAB	1 879	19,4%	- 5,2%	1 981
 Déplacements de personnes <i>dont déplacements professionnels</i> <i>dont déplacements domicile travail*</i> <i>dont déplacements de clients et visiteurs*</i>	1 462,2 773 404 285	15,1% 8% 4% 3%	+ 5,2% + 11,7% - 4,8% + 6,4%	1 385 691,9 424,7 268
 Fret Courrier, transport de fond	337	3,5%	- 39,3%	556
 Énergie Électricité, réseau de chaleur	346	3,6%	- 5,7%	367
 Déchets Déchets banals, recyclés et D3E	60,6	0,6%	+ 69,8%	35,7

3

*données calculées à partir de ratios établis sur une moyenne France (distance trajet / répartition usage des transports ou type de véhicule) et affinés avec des données RH et données commerciales (nombre de RDV clients physiques)



La trajectoire vers 2026 et 2030

Le Groupe Crédit Coopératif a réalisé une nouvelle trajectoire de décarbonation pour le bilan carbone de son fonctionnement, selon quatre grandes catégories regroupant tous les postes du bilan carbone : les achats, le fret et les déchets ; les immobilisations et l'énergie ; les déplacements ; le numérique. La trajectoire vers 2030 a été construite en étroite collaboration avec les équipes métiers du Crédit Coopératif qui contribuent toutes à l'élaboration d'une trajectoire globale pour le Groupe. Au sein de chaque catégorie, les équipes mettent en perspective les actions déjà menées et leurs impacts à ce jour, envisagent de nouvelles actions concrètes et pertinentes pour l'avenir.

Le bilan carbone du Groupe Crédit Coopératif a baissé de 21,5 % entre 2019 et 2024, ce qui représente des efforts importants sur l'ensemble des postes. L'objectif principal pour fin 2026 et fin 2030 est de conserver une courbe linéaire, sans augmentation des émissions, et avec une baisse si cela est possible. Les résultats 2025, qui ont vu d'importants changements méthodologiques ainsi qu'un passage à la méthodologie GHG Protocol, illustrent cependant une hausse des émissions sur laquelle il conviendra d'agir lors des exercices à venir.

La biodiversité au sein de l'entreprise

Le Groupe Crédit Coopératif est attaché à la place de la biodiversité sur ses différents sites et étudie soigneusement chaque nouvelle installation d'agence afin d'éviter tout positionnement au sein d'une zone riche en biodiversité. Le siège social, situé à Nanterre, compte trois ruches depuis 2016, afin de réintroduire des pollinisateurs en milieu urbain. Ce geste a une dimension symbolique forte car 35 % de la production alimentaire mondiale et 65 % de sa diversité dépendent des pollinisateurs.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Nombre d'agences dans des parcs régionaux et en zones riches en biodiversités	Nb	0	0	0 %
Nombre de ruches présentes au siège social	Nb	3	3	0 %

3.3.2 Émissions financées

En 2022, le Groupe Crédit Coopératif s'est fait accompagner par le cabinet Carbone 4 afin d'évaluer l'empreinte carbone associée à ses activités de financement. Cette analyse vise à disposer d'une vision globale de l'impact climatique des activités de la banque, en prenant en compte l'ensemble des émissions directes et indirectes associées à ses opérations. Dans le secteur bancaire, la part la plus significative des émissions de gaz à effet de serre est liée aux émissions financées, c'est-à-dire aux émissions générées par les activités des organisations et projets financés par la banque. Ces émissions relèvent principalement du scope 3, tel que défini par le référentiel du Greenhouse Gas Protocol, et plus spécifiquement de la catégorie relative aux investissements.

Pour mener cette analyse, le Groupe s'appuie sur les travaux développés par Carbon4 Finance, entité spécialisée de Carbone 4 dédiée à l'analyse climat du secteur financier. Celle-ci développe notamment la base de données CIA – Carbon Impact Analytics, qui regroupe les empreintes carbone d'un grand nombre d'entreprises à l'échelle internationale. La méthodologie consiste à analyser les portefeuilles de financement de la banque afin d'identifier les contreparties financées et d'estimer les émissions de gaz à effet de serre associées à leurs activités. Les émissions sont ensuite rapportées aux montants financés selon une approche d'intensité carbone, exprimée en tonnes équivalent CO₂ par million d'euros financé.

L'estimation repose sur l'analyse des flux financiers et sur l'application de facteurs d'émission issus de bases de données sectorielles. Les émissions estimées pour chaque contrepartie sont ensuite consolidées afin d'établir un indicateur global représentant le bilan carbone des financements du Groupe Crédit Coopératif. Dans le cadre de cette analyse, Carbone 4 a également identifié les émissions évitées ou réduites associées aux activités de certains clients contribuant à la transition énergétique ou à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Conformément aux bonnes pratiques méthodologiques, ces émissions sont présentées séparément et ne sont pas déduites du total des émissions financées.

Afin d'assurer la cohérence des résultats, un travail spécifique de retraitement a été réalisé pour limiter les situations de double comptage au sein du portefeuille. L'analyse repose par ailleurs sur l'utilisation de ratios sectoriels lorsque les données directes ne sont pas disponibles.

Le bilan carbone des financements réalisé en 2022 est fondé sur le bilan des comptes 2021.

PÉRIMÈTRE DE L'ANALYSE 2022 : LIGNES DU BILAN CONSOLIDÉ IFRS ANALYSÉES (18,1 MILLIARDS D'EUROS) ⁽¹⁾

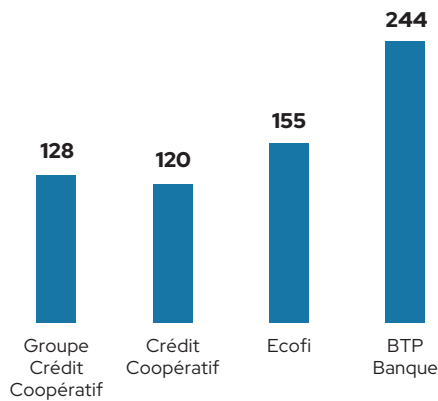
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	15,7 Md€
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,340 Md€
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0,306 Md€
Titres au coût amorti	1,639 Md€
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0,116 Md€

(1) Lignes du bilan non couvertes (pour un total de 7,8 Md€) : caisse, banques centrales, instruments dérivés de couvertures, prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti, actifs d'impôts, comptes de régularisation, immobilisations.

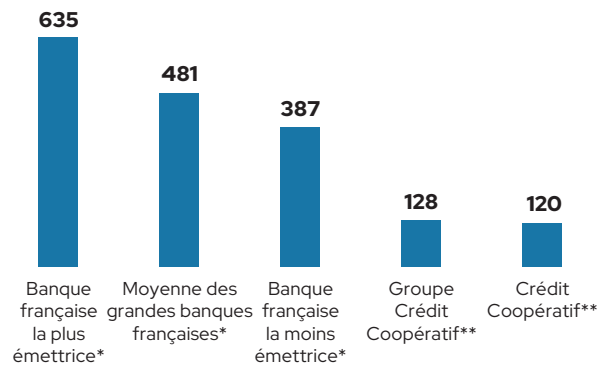
RESTITUTION DES ÉMISSIONS INDUITES ET DES ÉMISSIONS ÉCONOMISÉES DU GROUPE CRÉDIT COOPÉRATIF

Emplois	Montant dans le périmètre	Émissions induites (tCO ₂ e)	Émissions économisées (tCO ₂ e)	Intensité induite (tCO ₂ /M€)	Intensité économisée (tCO ₂ /M€)
Prêts	15,8 Md€	2 100 000	327 000	133	21
Autres emplois	2,4 Md€	230 000	27 000	96	11
Total des poches	18,2 Md€	2 330 000	354 000	128	20

Résultats détaillés par entité, en intensité carbone induite en tonnes équivalent de CO₂ par million d'euros (Teq CO₂/M€)



Les résultats du Groupe Crédit Coopératif en comparaison avec les résultats du rapport d'Oxfam (2020), exprimés en intensité carbone induite en Tonnes équivalent de CO₂ par million d'euros :



Au-delà de ces résultats, le Groupe Crédit Coopératif prévoit de :

- poursuivre l'accompagnement de ses clients dans leur transition énergétique, en leur proposant des produits et solutions qui préservent l'environnement ;
- affiner ses politiques d'exclusion sectorielle pour répondre aux enjeux sociétaux et baisser l'empreinte carbone des financements aux entreprises, en accord avec les souhaits de ses sociétaires.

Cet exercice est la photo des émissions de GES induites par les financements du Groupe Crédit Coopératif à un instant donné. Des trajectoires net zéro ont été établies afin d'agir vers la décarbonation de secteurs-clés.

EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE



127

initiatives créées pour favoriser la qualité de vie au travail



99/100

Indice de promotion diversité « Égalité H/F »



8,01%

de collaborateurs en situation de handicap intégrés au sein des effectifs du Groupe Crédit Coopératif

4.1 DROITS DE L'HOMME

Le Crédit Coopératif s'engage fermement à respecter et promouvoir les droits humains, qui constituent un fondement essentiel de sa responsabilité sociétale d'entreprise. Au travers du Groupe BPCE, le Crédit Coopératif adhère au Pacte Mondial des Nations Unies et s'engage à appliquer ses « Dix principes », notamment ceux relatifs aux Droits de l'Homme.

Le Crédit Coopératif porte une attention particulière à la prévention des atteintes aux droits humains, tant au niveau interne qu'en ce qui concerne les risques liés à ses produits et services. Le code de conduite et d'éthique du Crédit Coopératif décline ces engagements en mettant en avant des principes tels que « la promotion du respect des droits humains dans toutes ses activités ».

À travers sa politique de ressources humaines engagée et responsable, le Crédit Coopératif veille à respecter les droits et la dignité de ses collaborateurs. En particulier, il :

- s'attache à créer un environnement inclusif, respectueux, sans distinction ni discrimination, qui favorise le bien-être de ses collaborateurs et offre une rémunération valorisant l'engagement des collaborateurs ;
- s'assure de la mise en place d'un dispositif adéquat de prévention et de protection pour garantir la santé et la sécurité au travail et s'engage à protéger la vie privée de ses collaborateurs et la confidentialité de leurs données conformément à la réglementation applicable ;
- respecte les droits de ses collaborateurs à la liberté d'association et à la négociation collective.

Les collaborateurs du Crédit Coopératif doivent, dans le cadre de leur activité professionnelle, appliquer et respecter les droits de l'Homme, conformément au code de conduite et d'éthique.

4.2 ATTRACTIVITÉ, FIDÉLISATION ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

4.2.1 Attractivité

Recrutement & intégration

Recrutement et marque employeur

Le positionnement du Crédit Coopératif en tant qu'employeur nécessite de réunir toutes les expertises du métier de banquier tout en exigeant une appétence particulière pour défendre une économie toujours plus juste, plus solidaire et plus responsable.

Avec une marque employeur présente en externe auprès des talents de demain, le Crédit Coopératif est fier de promouvoir un modèle coopératif qui fait sens auprès des collaborateurs. Une communauté d'ambassadeurs et d'ambassadrice a été créée pour incarner de façon authentique et spontanée les valeurs du Crédit Coopératif en interne et en externe ; ainsi, des collaborateurs se sont engagés pour diffuser la culture d'entreprise dans les salons de recrutements, les écoles partenaires, les réseaux sociaux et sur la plateforme « My Job Glasses » qui permet de mettre en relation collaborateurs et candidats.

Le Crédit Coopératif est résolument engagé à renforcer sa marque employeur auprès des jeunes talents. Consciente de l'importance de cette nouvelle génération pour l'avenir de l'entreprise, il encourage l'intégration des jeunes à travers une politique « Jeunes » dynamique et inclusive, ainsi que le recrutement de jeunes diplômés sur l'ensemble de ses métiers.

Intégration des nouveaux entrants

Le Crédit Coopératif propose un parcours d'intégration et d'accompagnement des nouveaux entrants grâce à un dispositif dédié appelé « Bienvenue à bord ». Il met en œuvre une démarche d'accueil qui anticipe et accompagne l'arrivée de tout nouveau salarié. Cette démarche est structurée autour de plusieurs étapes majeures :

- un parcours de pré-boarding pour préparer l'arrivée du nouveau collaborateur, conserver un lien et lui diffuser de l'information sur son futur environnement (histoire du groupe, politiques RH ...) ;
- à l'arrivée du collaborateur, un ensemble de webinaires et de vidéos interactives permettant de présenter la culture, les valeurs, la stratégie du Groupe Crédit Coopératif et les entreprises qui le composent. Ces webinaires sont complétés d'un parcours d'intégration organisé autour de sessions d'accueil et de rencontres avec l'équipe et les parties prenantes clés, ainsi que d'un parcours de formation le cas échéant ;
- un suivi renforcé pendant les premiers mois, avec des entretiens réguliers avec le manager, le responsable RH ;
- le « parrainage » est encouragé pour que le nouvel entrant puisse être accompagné par un collaborateur de manière informelle.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Taux de proposition d'embauche faites aux alternants en fin de contrat	%	23,1	23,3	(0,86 %)
Part de nouveaux salariés sur l'effectif total	%	12,8	16,7	(23,2 %)

Fidélisation & engagement des collaborateurs

Fidèle à ses valeurs d'engagement et de solidarité, le Groupe Crédit Coopératif fidélise ses collaborateurs et encourage leur engagement en faveur de causes citoyennes dans leur contexte professionnel. Il favorise également la cohésion, le lien et l'esprit d'équipe au travers d'actions et d'événements internes solidaires et sportifs.

Engagé dans une démarche d'amélioration continue auprès de ses 1800 collaborateurs, le Groupe Crédit Coopératif a été, pour une première participation en novembre 2025, certifié Great Place To Work®, référence mondiale en matière d'expérience collaborateur.

Reconnue internationalement, elle repose sur un questionnaire qui est composé de 60 questions fermées et 2 ouvertes, structuré autour de 5 piliers fondamentaux : crédibilité, respect, équité, convivialité et fierté. Les équipes ont été invitées à s'exprimer anonymement sur leur perception, leur ressenti sur leur travail au sein du Groupe Crédit Coopératif, atteignant un taux de participation de 87 %.

L'enquête illustre également le chemin de l'amélioration continue, qui se matérialisera en 2026 par la mise en place de plans d'actions engageant l'ensemble des managers et des équipes ainsi que 2 chantiers transverses :

- renforcer la confiance dans le management ;
- reconnaître équitablement.

Les collaborateurs du Crédit Coopératif sont régulièrement sollicités pour prendre la parole ou promouvoir leur métier. Le Crédit Coopératif n'hésite pas à mettre en lumière l'engagement personnel des collaborateurs dans leur sphère privée au service de projets d'intérêt général à travers, par exemple, le programme d'intervention collaborateurs de la Fondation Crédit Coopératif et le Prix des salariés de la Fondation. Une plateforme d'engagement solidaire leur permet également de donner de leur temps pour participer à des actions de bénévolat. Le don sur salaire fait également partie des dispositifs proposés dès l'arrivée d'un collaborateur.

Enfin, le Groupe Crédit Coopératif favorise la mobilité interne comme vecteur d'appartenance et d'engagement vis-à-vis du Groupe et pour fidéliser les talents.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Ancienneté moyenne Groupe de l'effectif (CDI uniquement)	Année	12,9	12,5	+ 3,2 %
Pourcentage de rotation du personnel (% turnover)	%	7,1	9,38	(24,3 %)
Nombre total de salariés ayant quitté l'organisation	Nb	135	152	(11,2 %)
Taux de réponses positives à la question : « Je suis fier(fière) de nos réalisations » (Great Place To Work)	%	78	-	-
Taux de réponses positives à la question : « J'apprécie la contribution citoyenne de mon entreprise » (Great Place To Work)	%	76	-	-

4.2.2 La compétence au cœur des politiques RH

Le Groupe Crédit Coopératif accompagne le développement continu de compétences des collaborateurs par une politique de gestion de carrière, et de formation soutenue en favorisant la mobilité interne. Il s'investit ainsi dans l'employabilité à long terme de ses collaborateurs en leur offrant la possibilité de s'enrichir de nouvelles expériences via des opportunités de carrière valorisantes et le développement en continu de nouvelles compétences.

Pour faciliter et accompagner l'évolution professionnelle de ses collaborateurs, le Crédit Coopératif s'appuie sur des outils développés au niveau du Groupe : plateformes digitales et bourses de l'emploi pour découvrir les métiers et identifier des opportunités ; ateliers ou accompagnement individualisés pour construire les projets professionnels et se préparer aux entretiens ; programmes de formation continue pour développer les compétences des collaborateurs et ainsi renforcer leur employabilité ; formations certifiantes.

Afin d'accompagner l'évolution de ses métiers, le Groupe déploie un programme dédié au développement des compétences, visant à préparer les collaborateurs aux enjeux et expertises de demain.

Ce dispositif soutient notamment les métiers commerciaux, dans un contexte où la clientèle exprime des attentes croissantes en matière de conseils personnalisés et d'expertise approfondie.

Le programme « Progresser dans le réseau » a permis au Crédit Coopératif de mettre en place des parcours de développement personnalisés auprès de ses conseillers commerciaux : sur la base d'un référentiel de compétences et de performance, le conseiller peut identifier ses points de progrès avec son manager et, après un diagnostic de compétence, construire avec lui son parcours personnalisé.

Indicateur	Unité	2025	
		Femme	Homme
Nombre d'heures de formation par personne	h	32,8	34,6
Taux de salariés ayant participé à des évaluations régulières de leurs performances et du développement de leur carrière	%	89,5	90,2

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Nombre total d'heures consacrées à la formation du personnel ⁽¹⁾	h	68 139	73 782	(7,6 %)
Taux de satisfaction des formations des salariés	%	85,9	85,7	+ 0,2 %

4.3 DIALOGUE SOCIAL & CONDITIONS DE TRAVAIL

4.3.1 Dialogue social

Le Groupe Crédit Coopératif accorde une place importante au dialogue social dans l'accompagnement de ses transformations/ évolutions et dans la mise en œuvre de sa stratégie. Ce dialogue s'inscrit dans un cadre structuré d'échanges réguliers avec les représentants du personnel et les organisations sociales représentatives.

Le dialogue social s'organise notamment à travers les instances de représentation du personnel et les négociations collectives portant sur les sujets relatifs à l'organisation du travail, aux conditions de travail, à l'emploi et aux politiques sociales du Groupe. Ces échanges contribuent à l'information et à la concertation sur les projets et les évolutions susceptibles d'avoir un impact sur les collaborateurs.

Les organisations syndicales disposent par ailleurs de différents canaux de communication permettant d'informer les salariés. Les salariés sont informés par mail de la publication de ces communications qu'ils peuvent consulter librement, et peuvent aussi recevoir des tracts distribués à l'entrée des sites de l'entreprise conformément aux dispositions applicables.

Comme dans tout cadre de négociation, le dialogue social peut donner lieu à l'expression de positions divergentes/différentes entre les partenaires sociaux. Ces échanges participent au bon fonctionnement des instances représentatives et à l'examen des enjeux sociaux de l'entreprise.

Le dialogue social se traduit à travers des accords applicables aux différentes entités du Groupe. En 2025, 5 accords ont été signés, auxquels se sont ajoutés 8 avenants à des accords existants.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Nombre d'accords collectifs signés au cours de l'exercice	Nb	5	2	+ 150 %
Part de l'effectif total représenté dans des comités mixtes	%	100	100	0 %
Pourcentage de salariés couverts par une convention collective	%	100	100	0 %

4.3.2 Rémunération et protection des données

Politique de rémunération

La politique de rémunération s'inscrit dans le cadre stratégique du Groupe Crédit Coopératif et dans ses valeurs coopératives. Elle intègre également les éléments définis par le Groupe BPCE au travers des accords de branche complétés des accords locaux et des normes définies en application de la réglementation.

Les rémunérations sont adaptées au regard du niveau de compétence, de responsabilité et d'expertise de chaque collaborateur et des pratiques de marché.

La politique de rémunération intègre également les objectifs fondamentaux d'égalité professionnelle et de non-discrimination, en veillant à l'équité de traitement entre les femmes et les hommes et en portant une attention particulière à la rémunération de ses collaborateurs juniors et seniors.

Des négociations concernant la rémunération ont lieu chaque année avec les organisations syndicales représentatives à l'occasion de la négociation annuelle obligatoire (NAO). Par ailleurs, les dispositifs d'épargne salariale (Plan d'épargne d'entreprise, Plan d'épargne pour la retraite collectif), de participation et d'intéressement sont encadrés par des accords collectifs conclus avec les organisations syndicales représentatives et la rémunération fait également l'objet de dispositions intégrées dans l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Enfin, le Groupe Crédit Coopératif a mis en place des dispositifs avantageux de protection sociale en matière de frais de santé et de prévoyance pour l'ensemble de ses collaborateurs.

Pour plus d'informations, voir le Chapitre « Politique de Rémunération » du rapport annuel du Groupe Crédit Coopératif.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Ratio de rémunération annuelle ⁽¹⁾	Nb	6,71	6,52	+ 2,9 %
Ratio d'équité (entre le niveau de rémunération des dirigeants et la rémunération moyenne des salariés)	%	3,7	3,55	+ 4,2 %

(1) Permet de mesurer le niveau de rémunération par rapport à la moyenne d'un secteur à diplômes et postes équivalents.

Tous les salariés perçoivent un salaire décent conformément aux indices de référence applicables.

Protection des données des collaborateurs

La politique de protection des données du Groupe Crédit Coopératif pose les principes d'usage et d'éthique de l'exploitation des données personnelles dans le respect des textes réglementaires en vigueur. La politique décrit de façon transparente les droits des collaborateurs et les modalités d'exercice de ceux-ci.

Une notice d'information relative au traitement des données personnelles des collaborateurs est mise à leur disposition. Elle répond à l'obligation de transparence due aux titulaires de données personnelles dans le cadre de l'usage de leurs données. Cette politique fixe également les attendus en matière de formation des collaborateurs sur le respect du RGPD.

4.3.3 Qualité de vie au travail

Le Groupe Crédit Coopératif considère ses collaborateurs comme des acteurs clés de son développement, et accorde une attention particulière à la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT).

La démarche QVCT couvre plusieurs dimensions : l'environnement de travail, l'équilibre vie professionnelle et personnelle, l'accompagnement des transformations, l'accompagnement des carrières, la reconnaissance et le droit d'expression, etc.

La démarche QVCT se traduit par le déploiement de mesures concrètes visant à améliorer les conditions de travail des collaborateurs, prévenir les risques psychosociaux, renforcer la qualité des pratiques managériales... Elle s'articule autour de quatre axes principaux :

- préserver le bien-être au travail : mise en place de dispositifs facilitant l'efficacité, la collaboration et le bien être quotidien des collaborateurs ;
- favoriser l'équilibre des temps de vie : organisation du travail permettant la conciliation vie professionnelle/vie personnelle ;
- parfaire les pratiques managériales et les relations de travail : management fondé sur la confiance, la responsabilisation et le développement des équipes ;
- accompagner les transformations et favoriser l'engagement solidaire : implications des collaborateurs dans les évolutions du Groupe et dans le changement.

Le Crédit Coopératif est signataire de la Charte des 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie, promue au sein de la branche Banque Populaire. La signature fin 2023 d'un second accord télétravail au sein du Groupe Crédit Coopératif a permis de

mettre en place une organisation du travail plus flexible, favorisant le bien-être et l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle pour les collaborateurs.

Suite à son adhésion à Cancer@Work en 2019 et l'obtention du label Cancer@Work, le Groupe Crédit Coopératif continue ses actions pour une meilleure intégration de la maladie au sein du Groupe en favorisant l'inclusion et le maintien dans l'emploi des personnes touchées par le cancer ou par une maladie chronique.

Afin de faciliter la reprise à la suite d'une absence de longue durée pour maladie, un dispositif spécifique a été mis en place par la Direction des Ressources Humaines. Ce dispositif permet aux salariés reprenant leur activité à l'issue d'une période de longue absence pour maladie au moins égale à 6 mois de se voir proposer d'être intégrés dans la Cellule de Maintien en Emploi (CME) dont l'objectif est d'associer tous les intervenants de la santé au travail et du maintien dans l'emploi pour préparer et faciliter la reprise du travail.

Le Groupe Crédit Coopératif s'est également engagé en faveur du soutien aux salariés aidants à travers des mesures telles que :

- l'aménagement des temps de travail et l'organisation de l'activité ;
- un accès à l'information sur les droits et aides existants ;
- l'accès au dispositif de don de jour de congé payés, sur appréciation de l'assistante sociale.

Ces mesures visent à préserver la santé, le bien-être, mais aussi la vie sociale et professionnelle des collaborateurs aidants, ainsi que leurs revenus.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Nombre d'initiatives créées pour favoriser la qualité de vie au travail	Nb	127	127	0 %
Taux d'absentéisme maladie et accident du travail	%	4,97	4,57	+ 8,7 %
Nombre de jours de congé paternité proposés au-delà de la réglementation	Nb	5	5	0 %
Montant du forfait de mobilité durable	€	500	500	0 %
Nombre de jours de travail à distance total sur un an sièges	Nb	30 546	28 284	+ 8 %
Nombre de jours de travail à distance total sur un an réseaux	Nb	15 713	14 789	+ 6,2 %
Taux de réponses positives à la question : « Les collaborateurs sont encouragés à garder leur équilibre vie pro / vie perso » (Great Place To Work)	%	78	-	-

4.3.4 Prévention des risques et sécurité au travail

Le Groupe Crédit Coopératif déploie sa politique Sécurité de Personnes et des Biens sur la base des accords de branche et des dispositions légales en vigueur. L'accord édicte des règles de sécurité et de Prévention des risques professionnels.

Concernant les enjeux de sûreté, aussi bien au niveau des sièges que dans le réseau, des formations sont tenues chaque année, sur les thématiques d'intrusion, de contrôle d'accès ou de vidéosurveillance. Deux formations sont particulièrement suivies :

- la formation réglementaire « FRO – Sécurité des personnes et des biens » pour tous les nouveaux arrivants ;

- la formation « Incivilité » déployée depuis 2022 par le Groupe Crédit Coopératif à destination des collaborateurs du réseau commercial.

Concernant les enjeux de sécurité, chaque établissement est équipé d'un dispositif d'alerte incendie et d'évacuation d'urgence. Ce sujet est d'ordre réglementaire et doit être suivi de deux exercices d'évacuation par année civile. Dans une démarche d'accompagnement des collaborateurs en tant qu'acteurs de leur sécurité au travail, le Groupe Crédit Coopératif a poursuivi la formation réglementaire « EPI » (équipier de première intervention) et ce, pour tous les collaborateurs.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Pourcentage des effectifs couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité	%	100	100	0 %
Nombre d'accidents de travail et de trajet enregistrés	Nb	23	29	(20,7 %)
Taux de fréquence d'accidents de travail/trajet	%	7,1	7,7	(7,8 %)
Nombre de décès au sein du personnel causés par un accident du travail ou une maladie professionnelle	Nb	0	0	0 %
Nombre de décès d'autres travailleurs sur site de l'entreprise, causés par un accident du travail ou une maladie professionnelle	Nb	0	0	0 %
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail	Nb	2629	2015	+ 30 %
Taux d'absentéisme pour accident du travail, du trajet ou maladie professionnelle	%	0,41	0,31	+ 32 %

4.4 ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET DES CHANCES

4.4.1 Mixité & égalité professionnelle

En matière de mixité et d'égalité professionnelle, la politique du Groupe Crédit Coopératif se structure depuis plusieurs années autour de trois axes :

- la représentation des femmes dans tous les métiers à tous les niveaux de responsabilités ;
- l'égalité salariale ;
- la lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel.

Accordé pour la première fois en 2016, le label Égalité Professionnelle marque l'engagement du Groupe Crédit Coopératif en matière de prévention des inégalités et de promotion de l'égalité professionnelle des femmes et des hommes. L'index de promotion diversité « Égalité H/F » du Groupe Crédit Coopératif se situe à 99/100 au titre de l'année 2025.

Le Groupe Crédit Coopératif a également poursuivi les 3 parcours dédiés aux femmes pour favoriser leur promotion :

- développer sa confiance ;
- TREMLIN ;
- TREMLIN Femmes Direction de Centre d'Affaires.

D'autres initiatives en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle sont également en place, comme la participation au nouveau parcours DÉCLIC du Groupe BPCE pour constituer et accompagner un premier vivier de talents féminins à l'échelle du Groupe, la mise en place systématique d'entretiens RH préalables au départ en congé maternité pour préparer très en amont le retour et faciliter le maintien en emploi, la mise à disposition de la plateforme RH « Ma bonne fée » pour accompagner et soutenir la parentalité, et la promotion de l'Association « Coopération'ailes » qui accompagne les collaborateurs et collaboratrices sur les sujets de mixité, de diversité et d'inclusion autour de 3 axes ; réseauter, développer ses *soft skills* et donner un coup de pouce à sa carrière.

Enfin, le Groupe Crédit Coopératif veille à la représentativité des femmes au sein de ses cadres dirigeants et de ses instances dirigeantes avec un objectif au-delà des 30 % exigés à partir de mars 2026 dans le cadre de la « loi Rixain ». En matière de politique jeune et inclusive, le Crédit Coopératif s'emploie à accueillir des jeunes de troisième et de seconde issus des quartiers prioritaires de la ville, du territoire particulièrement.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Indice de promotion diversité Égalité H/F (sur 100)	Indice	99	94	+ 5,3 %
Part de femmes au Comité de direction	%	40	37,5	+ 6,7 %
Part de femmes en poste de manager	%	48,7	46,6	+ 4,5 %
Part de femmes cadres sur la population féminine totale	%	48,6	46,2	+ 5,2 %
Part d'agences dirigées par une femme	%	47,8	45,0	+ 6,1 %
Sous-index égalité femmes-hommes : nombre de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Note sur 15	15	15	0 %
Part de femmes concernées par une augmentation individuelle sur le total des augmentations individuelles	%	58,8	59,4	0,9 %
Part de femmes concernées par une promotion sur le total des promotions	%	66,2	66,8	(1 %)
Nombre de femmes ayant bénéficié d'une correction de salaire dans le cadre du principe d'égalité	Nb	39	49	(20,4 %)
Ratio rémunération F/H non-cadres	%	1,08	1	+ 8 %
Ratio rémunération F/H cadres	%	0,9	0,9	0 %

4.4.2 Handicap

Le Groupe Crédit Coopératif poursuit ses engagements en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap dans le cadre du cinquième accord handicap de la branche Banque Populaire et du second accord d'entreprise. Ce dernier permet d'étendre les dispositifs existants aux collaborateurs d'Ecofi, d'ESFIN Gestion et de BTP Banque.

Dans ce cadre, la mission Maladie et Handicap s'articule autour de plusieurs axes :

- **le maintien dans l'emploi** : Le Groupe met en place des actions visant à détecter le plus en amont possible les situations de handicap ou de fragilité. Des aménagements des conditions et des outils de travail peuvent être proposés, afin de favoriser le maintien dans l'emploi des collaborateurs concernés. Une attention particulière est portée à l'égalité des perspectives d'évolution professionnelles, en lien avec les compétences, les aspirations et les opportunités disponibles ;
- **le recrutement et l'intégration** : la politique handicap vise à favoriser le recrutement et l'intégration des personnes en situation de handicap, notamment par des actions de professionnalisation, de sourcing et d'accompagnement à l'intégration ;

- **sensibilisation et inclusion** : le Groupe déploie des actions de sensibilisation afin de faire évoluer les représentations liées au handicap et de favoriser un environnement de travail inclusif ;
- **recours au secteur protégé et adapté** : Le Groupe développe une politique d'achats volontariste en s'engageant à recourir aux prestations de structures (Entreprises Adaptées, ESAT et Travailleurs Indépendants Handicapés) du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA) afin de contribuer à l'emploi des personnes en situation de handicap ne pouvant exercer en milieu « ordinaire. »

Au sein du Groupe Crédit Coopératif, un référent Maladie & Handicap accompagne les collaborateurs concernés tout au long de leur parcours professionnel (recrutement, intégration, formation, maintien dans l'emploi, accompagnement dans les démarches de reconnaissance de leur situation de handicap...) en lien avec les responsables ressources humaines, managers et services de santé au travail.

En 2025, le Groupe Crédit Coopératif continue de démontrer un ferme engagement en faveur de l'inclusion des collaborateurs avec un taux de 8,01 % de collaborateurs en situation de handicap parmi les effectifs.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Taux d'emploi direct de travailleurs en situation de handicap	%	8,01	7,98	+ 1%

4.4.3 Lutte contre la discrimination et le harcèlement

Le Groupe Crédit Coopératif maintient son engagement et met en œuvre des actions de prévention et de sensibilisation visant à lutter contre les discriminations, les agissements sexistes et les situations de harcèlement. Ces actions s'inscrivent dans le respect des principes d'égalité de traitement et de non-discrimination.

Aussi, afin de prévenir les comportements « inappropriés » et de promouvoir un environnement de travail respectueux, plusieurs types de dispositifs sont déployés :

- un module de formation e-learning « Prévenir le sexisme et les violences sexuelles » intégré au parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs et proposé dans les campagnes de formations obligatoires ;

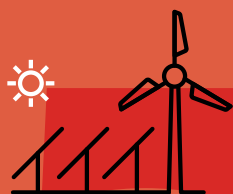
- des guides et des campagnes de communication visant à sensibiliser les collaborateurs aux différentes formes de discrimination, notamment le sexisme ou le racisme ;
- des actions de formation dédiées à l'inclusion, visant à renforcer la compréhension des enjeux et à encourager l'implication de l'ensemble des collaborateurs ;
- des formations spécifiques pour permettre aux collaborateurs d'identifier, de prévenir et de lutter contre les différents types de discrimination et de harcèlement.

Par ailleurs, le Groupe met en œuvre des actions en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi, notamment à destination des jeunes et des seniors.

Ces dispositifs visent à favoriser l'accès à l'emploi, des jeunes de moins de 30 ans et à accompagner les collaborateurs de plus de 55 ans dans leur évolution professionnelle, dans des conditions équitables.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises (GRI HR3)	Nb	0	0	0 %
Nombre de condamnations pour harcèlement	Nb	0	0	0 %
Condamnations pour nullité du licenciement	Nb	2	0	-
Taux de réponses positives à la question : « Les collaborateurs sont traités équitablement quel que soit leur âge » (Great Place To Work)	%	67	-	-
Taux de réponses positives à la question : « Les collaborateurs sont traités équitablement quelle que soit leur origine ethnique » (Great Place To Work)	%	88	-	-
Taux de réponses positives à la question : « Les collaborateurs sont traités équitablement quel que soit leur genre » (Great Place To Work)	%	86	-	-
Taux de réponses positives à la question : « Les collaborateurs sont traités équitablement quelles que soient leurs orientations sexuelles » (Great Place To Work)	%	93	-	-

ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DE NOS TERRITOIRES



71,7 millions d'euros

d'encours de financement aux associations de préservation
de l'environnement



**1,2 milliard
d'euros**

d'encours de financement au secteur
de la santé et des personnes âgées



14

projets nationaux
soutenus par la Fondation

5.1 SOUTENIR LES ACTEURS DES TERRITOIRES ET DÉVELOPPER DES INFRASTRUCTURES DURABLES

5.1.1 Accompagner les entreprises et les acteurs économiques locaux

Le Groupe Crédit Coopératif accompagne les entreprises de toutes tailles, des PME aux ETI ainsi que les professionnels, artisans, commerçants et professions libérales dans leurs projets de développement et de transition.

Pour soutenir toutes les transitions, le Crédit Coopératif déploie des solutions de financement adaptées, incluant notamment des produits et des offres tels que des prêts à impact ainsi que des contrats d'intéressement responsable à destination des PME. Ces offres visent à encourager l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la stratégie des clients dirigeants. Cet accompagnement s'appuie sur des équipes dédiées, formées aux enjeux du développement durable ainsi que sur le dispositif de dialogue stratégique structure autour de 5 axes, afin d'accompagner les entreprises dans leurs trajectoires de croissance et de transformation.

Dans ce cadre, le Crédit Coopératif contribue au développement économique des territoires, en soutenant :

- la croissance des TPE/PME ;
- le développement des ETI;
- la transmission des entreprises.

La réindustrialisation, la transition et la décarbonation des entreprises constituent également des axes prioritaires de cet accompagnement.

5.1.2 Accompagner les secteurs de l'environnement

Des services financiers tournés vers l'environnement et la biodiversité

Le Groupe Crédit Coopératif accompagne les associations et les entreprises intervenant dans les secteurs de l'environnement et de la biodiversité à travers des solutions de financement et d'investissement dédiées.

Ces financements contribuent notamment à des projets relevant de la transition écologique, tels que la préservation de la biodiversité, la gestion durable des ressources naturelles ou encore la réduction des impacts environnementaux des activités économiques.

Le Groupe met en œuvre un dispositif de fléchage de ses financements permettant d'identifier et de suivre les projets présentant des bénéfices environnementaux. Cette approche s'inscrit dans une démarche de structuration progressive des activités contribuant aux objectifs environnementaux en cohérence avec les référentiels européens applicables.

Les actions déployées prennent notamment la forme de :

- dons;
- financements de projets à impact environnemental ;
- partenariats avec des acteurs engagés ;
- dispositifs de soutien à des initiatives en faveur de la biodiversité.

En 2025, ces activités se traduisent par une augmentation des montants engagés ainsi que du nombre de projets financés.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Encours de l'ensemble des éco-prêts (PP et PM)	K€	40 956	32 417	+ 26,3 %
Encours de Prêts Eco-PTZ	K€	20 877	14 513	+ 43,9 %
Encours de financement aux associations de préservation de l'environnement	K€	78 685	49 329	+ 59,5 %
Encours de financement aux entreprises du secteur de l'environnement (éco-activités)	K€	740 903	570 388	+ 29,9 %
Montants investis pour la biodiversité et éventuels projets de protection/restauration des écosystèmes financés	K€	2 016	2 113	(4,6 %)
Nombre de participations détenues auprès d'acteurs de l'environnement	Nb	9	9	0 %
Ecofi Encours des fonds développement durable – Article 9 (au 31/12)	K€	874 147	627 354	+ 39,3 %
Ecofi Nombre de structures, œuvrant pour la biodiversité, financées par les fonds solidaires Ecofi	Nb	15	13	+ 15,4 %

5.1.3 Premier acteur de l'économie sociale et solidaire

Des services financiers pour les acteurs de la cohésion sociale

L'ESS contribue à l'activité économique nationale et territoriale en répondant à des enjeux sociétaux majeurs tels que la santé, l'éducation, la dépendance, le vieillissement, la lutte contre la précarité, l'économie collaborative, la transition écologique, l'insertion, le bien-être et le sport entre autres.

Le Crédit Coopératif accompagne et finance des acteurs intervenant dans ces secteurs à forte utilité sociale, en lien avec les fédérations et têtes de réseau représentatives. Afin d'être au plus proche des enjeux de ses clients et partenaires, le Crédit Coopératif a systématisé dans l'entretien stratégique mené par les chargés d'affaires un volet RSE, permettant d'identifier leurs engagements et leurs attentes en matière d'ESG.

Des financements qui contribuent à l'ancrage territorial

L'action en faveur de l'économie locale s'exerce au travers des financements à des acteurs contribuant particulièrement à l'ancrage territorial : les PME et TPE, les collectivités locales, le logement social, les acteurs de l'insertion, de la culture, du tourisme associatif, du sport, etc. Le modèle de développement du Crédit Coopératif s'appuie sur une déclinaison aux différents niveaux territoriaux des partenariats avec les fédérations et têtes de réseau. Les travaux conjoints de la Direction du Développement et de la Direction de la Vie coopérative renforcent l'ancrage des centres d'affaires dans leur écosystème.

L'accompagnement et le financement bancaire à l'intention de la clientèle de l'ESS permettent d'inscrire le Crédit Coopératif au cœur des enjeux et de l'actualité des territoires et de compléter l'offre des acteurs de l'économie classique.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Dons issus des produits de partage bénéficiant à des acteurs de l'action sociale	K€	2 140	2 498	(14,4 %)
Montants des dons issus des produits de partages versés par les clients	K€	5 238	6 872	(23,8 %)
Encours d'épargne solidaire de partage collectée	K€	1 089 487	1 064 680	+ 2,3 %
Encours Compte Agir (au 31/12)	K€	659 850	619 631	+ 6,5 %
Nombre de Compte Agir (au 31/12)	Nb	118 223	108 185	+ 9,3 %
Encours livrets Coopération pour ma région (au 31/12)	K€	73 740	73 757	(0,02 %)
Dons issus des produits de partage bénéficiant à des acteurs permettant la solidarité internationale	K€	1 901	2 489	(23,6 %)
Dons issus des produits de partage bénéficiant à une société plus juste	K€	2 140	2 499	(14,4 %)

5.1.4 Soutenir les politiques de transition des acteurs du secteur public, dont les collectivités locales, l'économie mixte, et le logement social

Le Crédit Coopératif agit au service du développement territorial en proposant des solutions de financement court terme et moyen/long terme spécifiques aux collectivités locales.

Le Crédit Coopératif est également un acteur historique du tourisme social qu'il accompagne en direct et via le Fonds Tourisme Social Investissement, aux côtés de la Banque des Territoires, de l'ANCV et de l'IRCANTEC. Ce secteur a de gros enjeux d'investissements dans un contexte économique contraint afin de garder son objectif de départ en vacances pour tous.

Le Crédit Coopératif est par ailleurs partenaire du PEXE, fédération des éco-entreprises de France qui regroupent une quarantaine de réseaux du secteur représentant près de 6 000 entreprises, et de l'Agora de Lyon.

La présence du Crédit Coopératif auprès des bailleurs sociaux et des promoteurs sociaux pour agrandir le parc de logements sociaux et rénover le parc existant est un marqueur fort de son engagement sociétal car l'accès au logement constitue un des principaux leviers d'intégration et donc de cohésion sociale.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Encours de financement au secteur du logement social	K€	1 374 324	1 355 939	+ 1,4 %
Encours des prêts locatifs sociaux (PLS) au 31/12	K€	195 335	205 929	(5,1%)
Encours de financement au secteur public local	K€	3 027 308	2 917 304	+ 3,8 %
Nombre de participations détenues auprès d'acteurs du logement social	Nb	42	42	0 %

5.1.5 Les infrastructures clés des territoires, le financement des acteurs de la santé

Le secteur de la santé est confronté à de multiples défis, notamment :

- l'augmentation des coûts d'exploitation, en particulier lié à l'énergie et à l'inflation ;
- les tensions en matière de ressources humaines (pénurie de personnel, ...);
- les difficultés d'accès aux soins, en particulier dans certains territoires (déserts médicaux, ...);
- les enjeux liés à la sécurisation des données personnelles des patients ;

- la transformation des modes de prise en charge incluant le développement de l'ambulatoire et la digitalisation des parcours de soins.

Dans ce contexte, le Crédit Coopératif accompagne le financement et la transformation des infrastructures de santé, (hôpitaux privés, associations et fondations, EHPAD, maisons de santé pluriprofessionnelles).

Ces financements contribuent à soutenir l'adaptation du système de santé aux évolutions des besoins, notamment en matière d'accessibilité des soins, d'organisation des parcours patients et de la modernisation des infrastructures.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Encours de financement au secteur de la santé et des personnes âgées	K€	1 197 770	1 230 862	(2,7 %)
Encours de financement au secteur du handicap	K€	911 829	931 627	(2,1%)
Encours de financement au secteur de la mutualité	K€	133 779	107 734	+ 24,2 %
Nombre de participations détenues auprès d'acteurs à vocation sociale	Nb	5	5	0 %

5.1.6 Les infrastructures clés des territoires, l'économie de la culture et de la connaissance

Par ailleurs, le Crédit Coopératif reste une banque très engagée dans le domaine culturel puisque les industries culturelles et créatives, qui contribuent à la cohésion sociale, représentent, en nombre, le premier secteur de clientèle du Crédit Coopératif. Cet engagement se retrouve aussi au sein du mécénat de l'entreprise, visible, entre autres, grâce au partenariat avec le Festival d'Avignon.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Encours de financement au secteur du sport	K€	9 108	9 670	(5,8 %)
Encours de financement au secteur du tourisme associatif	K€	88 286	88 368	(0,2 %)
Encours de financement au secteur de la culture	K€	103 214	112 984	(8,7 %)
Nombre de participations détenues auprès d'acteurs financiers du développement local	Nb	27	28	(3,6 %)

Au Crédit Coopératif, l'économie de la connaissance recouvre près de 2 200 clients dans le champ de l'enseignement privé de 1^{er}, de 2nd cycle et supérieur (Instituts Régional du Travail Social, Universités libres...) ainsi que le champ de la formation (Centre de Formation et d'Apprentissage, Opérateurs de Compétence...) et

de la recherche. Ce secteur fait sens pour le Crédit Coopératif : l'accès à l'éducation dès le plus jeune âge, se former tout au long de la vie, innover et trouver de nouvelles solutions seront essentiels pour répondre aux défis humain, écologique et économique qui nous attendent.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Encours de financement au secteur de l'enseignement	K€	412 536	412 467	+ 0,02 %

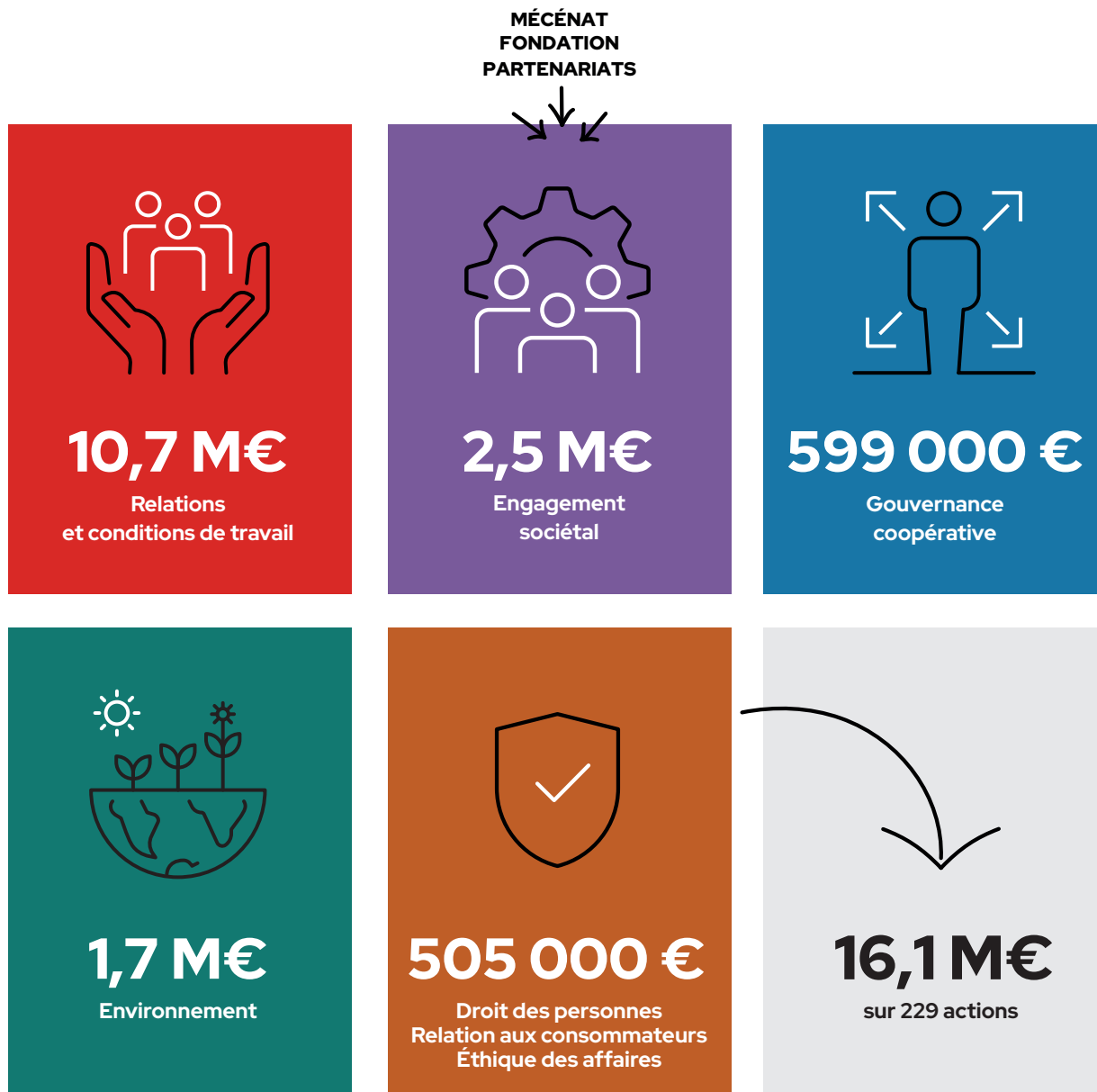
5.2 AMPLIFIER NOS ACTIONS GRÂCE À UN MÉCÉNAT ENGAGÉ

L'Empreinte Coopérative et Sociétale

L'Empreinte Coopérative et Sociétale est un outil de mesure et de qualification des actions de responsabilité sociétale et coopérative des Banques Populaires, dont le Crédit Coopératif fait partie. Créé en 2011, il mesure les moyens mobilisés en euros par les Banques Populaires (hors filiales) envers leurs principales parties prenantes (sociétaires, administrateurs, collaborateurs, consommateurs, etc.). L'outil repose sur la norme ISO 26000 et ses 7 questions centrales : la gouvernance coopérative, la relation au consommateur, l'engagement sociétal, l'environnement, les relations et conditions de travail, les droits de l'Homme et l'éthique

des affaires. La grille de lecture est également enrichie des 7 grands principes de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) et des 4 piliers du modèle coopératif des Banques Populaires (notoriété, image, unicité, engagement). Seules les actions qui vont au-delà du métier de banquier, au-delà de la réglementation et au-delà d'un objectif commercial entrent dans le périmètre de l'empreinte. Pour chaque action recensée, quatre grands types de coûts sont valorisés : les dépenses, les moyens physiques, les moyens humains et les manques à gagner (comme les taux préférentiels appliqués aux produits durables).

Chaque année, toutes les Banques Populaires sont invitées à calculer leur Empreinte Coopérative et Sociétale. Voici le résultat de l'Empreinte pour le Crédit Coopératif en 2025 :



5

LA FONDATION

Le Crédit Coopératif, à travers sa Fondation, soutient des initiatives d'intérêt général portées par les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), en cohérence avec sa stratégie d'engagement sociétal et territorial.

La stratégie de mécénat menée par la Fondation Crédit Coopératif est définie tous les cinq ans par son fondateur, la banque. Puis elle est mise en œuvre par une équipe dédiée, sous le contrôle de son Conseil d'administration composé pour moitié de représentants du Groupe, et de personnalités qualifiées de l'ESS. Elle vise à accompagner des projets répondant à des enjeux sociaux et environnementaux identifiés, en lien avec les parties prenantes du Groupe.

Une action structurée au service des transformations de l'ESS

La Fondation inscrit son action dans une logique d'accompagnement des transformations de l'ESS, en contribuant au développement de solutions à impact social et environnemental, notamment en matière de transition juste, d'inclusion et de cohésion territoriale.

Deux modalités d'intervention complémentaires

1) Des partenariats nationaux à impact structurant

La Fondation développe des partenariats nationaux visant à faire évoluer les pratiques des acteurs de l'ESS et à renforcer leur capacité d'action.

En 2025, 14 projets nationaux ont été soutenus, dont 3 portés par des collectifs, autour de trois axes :

- transfert de connaissances ;
- renforcement du pouvoir d'agir collectif ;
- accompagnement de la relève générationnelle en ESS.

Ces actions contribuent à structurer l'écosystème et à favoriser des changements à portée systémique.

2) Le soutien à des initiatives locales à impact

La Fondation soutient des projets à vocation sociale et environnementale portés par des structures locales, contribuant directement aux dynamiques territoriales.

Dans le cadre des Prix de l'Inspiration en ESS, l'édition 2025 a enregistré près de 1 200 candidatures et a permis de récompenser :

- 57 lauréats locaux ;
- 14 lauréats régionaux, sélectionnés via un vote des sociétaires ;
- 1 lauréat national.

Le dispositif interne les Prix Salariés : « Engagé.e mon asso a du prix » complète cette démarche en valorisant l'engagement associatif des collaborateurs, avec 4 projets soutenus en 2025.

Animation des parties prenantes et diffusion des pratiques

La Fondation anime une communauté d'acteurs (partenaires, lauréats, collaborateurs) afin de favoriser le partage d'expériences et la diffusion de pratiques à impact.

En 2025, elle a notamment :

- organisé une rencontre nationale « la journée de la communauté des partenaires » le 3 décembre à Paris réunissant environ 70 partenaires ;
- proposé deux webinaires avec des thématiques spécifique à l'ESS à destination de ses lauréats (mécénat de compétences, leviers de financement) ;
- mené des actions de proximité en région, notamment à Lyon à l'occasion d'un dîner de la Fondation qui s'est déroulé le 19 juin.

Suivi et contribution à la stratégie du Groupe

La Fondation a contribué aux instances coopératives du Crédit Coopératif, à des groupes de travail et séminaires et a ainsi réalisé 36 interventions lors d'événements de l'écosystème ESS.

La Fondation poursuit ses travaux de structuration d'indicateurs permettant de mieux mesurer l'impact social et environnemental des projets soutenus.

5.3 ÊTRE EXEMPLAIRE EN METTANT EN ŒUVRE UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

5.3.1 Une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs

Le Crédit Coopératif est attaché à la promotion d'une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs dans le cadre de la Politique Achats Responsables du Groupe BPCE. 100 % des acheteurs du Crédit Coopératif sont ainsi formés aux achats responsables et à la RSE.

5.3.2 Des critères sociaux et environnementaux pour sélectionner les fournisseurs

Le Crédit Coopératif déploie la politique Achats Responsables du Groupe BPCE dans un objectif de performance globale et durable, impliquant les entreprises du Groupe et leurs fournisseurs.

Le processus de consultation intègre la prise en compte de critères sociaux et environnementaux lors des consultations pour la sélection des fournisseurs. La politique d'achats du Groupe Crédit Coopératif, comprenant notamment un volet Achats Responsables, prévoit :

- des spécifications RSE sont proposées pour intégration au cahier des charges par les métiers prescripteurs en lien avec les risques préalablement identifiés ;

- un questionnaire RSE spécifique à la catégorie d'achat visée est utilisé lors des consultations pour mesurer la performance RSE des fournisseurs et identifier des plans de progrès à mettre en place dans le cadre de la prestation. Ces questionnaires visent également à sensibiliser les fournisseurs aux enjeux RSE et à intégrer la problématique carbone dans les solutions proposées ;
- la phase de contractualisation intègre dès que possible les plans de progrès RSE élaborés notamment grâce à l'analyse des réponses au questionnaire RSE.

Sur les 10 appels d'offres conduits en 2025, 5 ont intégré des critères de RSE et ont fait l'objet du questionnaire d'évaluation fournisseur. La quasi-totalité des prestataires et fournisseurs se trouvant en France, les questions liées aux Droits de l'Homme concernent principalement le respect du droit du travail.

5.3.3 Dispositif de suivi des délais de paiement

BPCE Achats & Services, qui mutualise des activités support pour le compte des entités du Groupe, dont le Crédit Coopératif, s'est doté d'un dispositif de suivi des délais de paiement qui permet de vérifier l'alignement des entités du Groupe sur l'objectif maximum des 28 jours de délais de paiements et d'alerter en cas de dépassement de ce seuil.

Un livre blanc a été diffusé, exposant les enjeux réglementaires, les objectifs à atteindre, les bonnes pratiques à adopter, ainsi que la méthodologie de calcul pour garantir des données fiables et homogènes. Ce livre blanc et un tableau de bord trimestriel sont accessibles à toutes les entités du Groupe et à leurs dirigeants.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Délai moyen de paiement d'une facture par l'entreprise à compter de la date d'émission de la facture (en nombre de jours)	Nb	28,2	37,8	(25,4 %)
Achats réalisés en local ⁽¹⁾ (en %)	%	98,7	98,5	+ 0,2 %
Paiements alignés avec les délais de paiement standard (en %)	%	87	60	+ 45 %
Nombre de procédures judiciaires en cours concernant des retards de paiement	Nb	0	0	0 %
Taux d'acheteurs formés aux achats responsables	%	100	100	0 %

(1) Part de fournisseurs ayant leur adresse de facturation en France sur le total de fournisseurs.

ÊTRE UNE BANQUE INCLUSIVE QUI PROTÈGE

6



39 NPS

clients personnes physiques



9 NPS

clients grandes personnes morales

Pour le Groupe Crédit Coopératif, le traitement équitable de ses clients est un principe fondamental. Le respect des règles de bonne conduite lui permet d'exercer ses activités de manière honnête, loyale et professionnelle et de servir au mieux les intérêts de ses clients. Ses convictions et engagements en la matière sont décrits dans le code de conduite et d'éthique (se référer au chapitre VIII « Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité, paragraphe 1.1 « Promouvoir une culture éthique »). Parmi les douze principes qu'il énumère, il est notamment de sa responsabilité sociétale de :

- garantir un traitement équitable des clients (Principe 2) ;
- protéger les intérêts du client et du sociétaire (Principe 3) ;
- communiquer en toute transparence (Principe 4) ;
- contribuer à une économie de marché humainement responsable (Principe 9) ;
- être un groupe bancaire inclusif et ouvert à tous (Principe 10).

6.1 PLACER LA SATISFACTION CLIENT AU CŒUR DE NOS PRIORITÉS

Mesure de la satisfaction client

Le Crédit Coopératif a mis en place un dispositif structure de mesure de la satisfaction client, reposant sur des enquêtes et des canaux complémentaires de remontée d'information.

Depuis fin 2019, ce dispositif s'appuie notamment sur :

- des enquêtes à froid, réalisées auprès de clients interrogés de manière aléatoire, portant sur leur relation globale avec le Crédit Coopératif et leur perception de la banque ;
- des enquêtes à chaud, déclenchées à la suite d'une interaction avec un centre d'affaires visant à évaluer la disponibilité des interlocuteurs ainsi que la qualité des échanges et des conseils fournis.

Afin d'évaluer la satisfaction et la recommandation de ses clients particuliers et personnes morales, le Crédit Coopératif analyse ces données en les complétant par d'autres sources de retour :

- remontées des collaborateurs ;
- contribution des comités régionaux et conseils locaux ;
- les interactions, expressions sur les réseaux sociaux.

Dispositif d'écoute interne

Le Crédit Coopératif a également développé un dispositif interne afin d'évaluer la qualité de service entre ces différentes entités.

Le dispositif Qualité Haute Définition (QHD Interne) permet de recueillir l'appréciation du réseau sur les prestations des directions du siège. Il est complété par une enquête de satisfaction interne visant à mesurer le niveau de qualité de service délivrée par les directions du siège.

Gestion des réclamations

Le Crédit Coopératif porte une attention particulière au traitement des réclamations exprimées par ses clients.

Le dispositif repose sur 3 niveaux successifs :

- 1) le traitement par l'agence ou le centre d'affaires en charge de la relation ;
- 2) l'intervention du service relations clients ;
- 3) le recours, en cas de désaccord persistant, à un médiateur, indépendant, accessible gratuitement si le désaccord persiste. Le médiateur, dispose de moyens dédiés et de son propre site Internet permettant notamment le dépôt en ligne des demandes de médiation.

Pilotage des réclamations et amélioration continue

Le traitement des réclamations fait l'objet d'un suivi régulier, portant notamment sur :

- les motifs des réclamations ;
- les produits et services concernés par les réclamations ;
- ainsi que les délais de traitement.

Ces éléments sont analysés dans une logique d'amélioration continue et font l'objet d'une communication périodique aux directions en charge du contrôle interne ainsi qu'aux autorités de supervision compétentes tel que l'ACPR.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Satisfaction des clients particuliers sur la qualité des conseils et de l'expertise apportés dans l'accompagnement de leurs projets	points	37	38	(2,6 %)
Satisfaction des clients personnes morales sur la qualité des conseils apportés concernant nos produits et services	points	32	32	0 %
Évolution de la satisfaction client sur le marché des particuliers	%	11	19	(42,1%)
Taux de satisfaction sociétaire sur le marché des particuliers	%	91	91	0 %
Satisfaction des clients et culture de l'excellence : Résultats au Net Promoter Score (NPS) PP (SAE)	indice	39	35	+ 11,4 %
Satisfaction des clients et culture de l'excellence : Résultats au Net Promoter Score (NPS) Grand PM	indice	9	10	(10 %)
TSI PP (SAE)	indice	46	43	+ 7 %
NPS PM (SAE)	indice	1	-1	+ 2pts
TSI PM	indice	36	27	+ 33,3 %
Délai moyen de traitement des réclamations	Nb	42	34	+ 23,5 %
Taux de réclamation hors délai	%	2	2	0 %
Taux de satisfaction sociétaires sur le marché des particuliers	%	91	91	0 %

6.2 PROPOSER UNE OFFRE DE PRODUITS QUI N'EXCLUT AUCUN CLIENT

6.2.1 Protéger les clients fragiles

Accompagner les clients en situation de fragilité financière

Le Crédit Coopératif promeut une finance plus inclusive, notamment via le développement du microcrédit et la prévention du surendettement.

Engagé lors de la conférence sur la pauvreté de 2012, le Crédit Coopératif a mis en place un outil de détection de ses clients potentiellement en difficulté afin de leur apporter un service bancaire adapté ou de leur proposer un accompagnement *ad hoc*.

Depuis 2014, le Crédit Coopératif suit également une procédure interne applicable aux clients faisant l'objet d'une procédure de surendettement, en proposant des produits adaptés à leur situation, le suivi de la procédure devant la Commission de Surendettement et le suivi de la gestion de leurs comptes.

Le Crédit Coopératif a mis en place pour tous les clients particuliers un montant de commission d'intervention de six euros (contre 8 euros dans la plupart des banques françaises), ce qui diminue les frais d'incidents facturés aux clients en cas de dépassement de l'autorisation du compte et qui bénéficie plus particulièrement aux clients en difficulté financière.

Agir en prévention du surendettement

Le Crédit Coopératif agit également en prévention du surendettement. En application de la charte AFCEI (Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), le Groupe BPCE a développé un outil de *scoring* prédictif destiné à détecter de façon préventive une éventuelle dégradation de la situation financière d'un client. Tout client identifié en risque de surendettement reçoit une invitation à prendre rendez-vous pour faire le point et lui proposer des services bancaires et des solutions extra bancaires pour mieux accompagner sa situation.

Depuis 2021, la méthode d'identification du risque de surendettement a été élargie aux clients particuliers et aux entrepreneurs individuels. L'objectif étant de ne plus se limiter aux seuls détenteurs de crédits, mais de viser un public plus large pour être plus efficace en matière de prévention.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
% des clients détectés comme fragiles dans les PP	%	2,93	2,68	+ 9,3 %
% détectés comme fragiles équipés de l'OCF	%	6,1%	5,76	(1,6 %)
Nb clients avec plafonnement des frais	Nb	8 840	7 951	+ 11,2 %

6.2.2 Le microcrédit au service de l'inclusion financière

Depuis une quarantaine d'années, le Crédit Coopératif agit en faveur de la microfinance, en France et à l'étranger via des collaborations avec des ONG de développement international et des partenaires financiers qui partagent ses valeurs, dont l'ADIE et France Active.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Nombre de clients bénéficiant de crédits garantis France Active	Nb	138	-	-
Production annuelle de crédits garantis France Active	K€	9 094	9 374	(9 %)
Production annuelle de crédits professionnels garantis France Active – en nombre	Nb	125	160	(21,9 %)
Production annuelle de microcrédits personnels ADIE liés à la mobilité – en montant	k€	1912	3 502	(45,4 %)

6.2.3 Les jeunes et les familles

Le Crédit Coopératif veut répondre aux attentes et besoins des jeunes générations, en les accompagnant tout au long de leur parcours, de l'enfance à l'entrée dans la vie adulte. Ce dispositif s'articule autour des principales offres suivantes :

- les formules Famille, qui s'adressent aussi aux parents solos, avec chacun son compte et sa carte mais une seule cotisation pour tous à un tarif très compétitif ;
- pour les adolescents dès 11 ans, des solutions digitales adéquates (comme une application avec une interface simplifiée, des conseils, et une autonomie contrôlée) les aident dans leur bancarisation et autonomie financière, avec des offres jeunes dédiées et une carte bancaire à contrôle de solde pilotable par les parents ;
- pour les jeunes de 18 à 25 ans, des offres spéciales sont proposées pour accompagner étudiants et jeunes actifs dans leur indépendance, avec 12 mois de gratuité sur nos forfaits Simple et Confort d'Agir pour toute souscription effectuée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2026.

6.2.4 Sécuriser l'offre bancaire des personnes protégées

Référence du secteur médico-social depuis plus de 40 ans, le Crédit Coopératif accompagne 1 personne protégée sur 10 en France.

Le nombre de personnes protégées clientes du Crédit Coopératif a diminué en 2025 par rapport à 2024 : un plan de reconquête a été déployé en 2024 pour enrayer l'attrition sur ce segment de clientèle en lien avec les associations tutélaires et les mandataires juridiques à la protection des majeurs clients du Crédit Coopératif.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Nombre de clients particuliers majeurs protégés	Nb	100 066	105 662	(5,3 %)

6.2.5 L'accessibilité pour garantir l'inclusion de tous

Concernant l'accessibilité des centres d'affaires, le Crédit Coopératif s'attache à rendre ses services accessibles aux personnes en situation de handicap. La priorité est la mise en conformité avec l'obligation légale d'assurer l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées : à ce jour, 97 % des centres d'affaires remplissent cette obligation.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Nombre d'agences et de centres d'affaires Crédit Coopératif	Nb	65	65	0 %
Nombre d'agences en zones rurales ⁽¹⁾	Nb	0	0	0 %
Nombre d'agences en Zones Urbaines Sensibles (ZUS)	Nb	2	2	0 %
Nombre d'agences Groupe Crédit Coopératif (BTP Banque et Crédit Coopératif) accessibles aux personnes à mobilité réduite (loi Handicap 2005)	Nb	77	79	(2,5)

(1) Selon définition de l'INSEE.

L'accessibilité numérique est une obligation légale en France depuis la loi « handicap » du 11 février 2005. L'inclusion de tous passe également par l'accessibilité des services numériques. À ce titre, le Crédit Coopératif poursuit un objectif d'accessibilité universelle visant à rendre ses contenus et services numérique utilisables par tous, quelles que soient les situations de handicap ou les modalités d'accès à l'information. Cette démarche concerne l'ensemble des services numériques destinés au grand public, aux clients (particuliers et professionnels), et aux collaborateurs.

Elle concerne les services numériques à destination du grand public, des collaborateurs et des clients (particuliers et professionnels).

Dans une optique d'inclusion numérique, l'ambition est notamment d'élargir les actions en la matière aux personnes en situation de fracture numérique, tout en prenant en compte le vieillissement de la population.

Dans le cadre de cette approche, le Crédit Coopératif entend :

- remédier aux problèmes d'accessibilité des services numériques pour assurer a minima une accessibilité partielle ;
- pour les nouveaux services numériques, faire évoluer les méthodologies projet pour la prise en compte de l'accessibilité numérique dès leur conception.

Accessibilité numérique

L'inclusion de tous passe également par l'accessibilité des services numériques. À ce titre, le Crédit Coopératif s'inscrit dans le respect des obligations réglementaires applicables en matière d'accessibilité numérique, notamment en référence aux standards en vigueur.

Cette démarche vise à rendre les contenus et services numériques accessibles au plus grand nombre, quels que soient les usages, les équipements ou les situations de handicap. Elle concerne l'ensemble des services numériques destinés aux clients, aux collaborateurs et au grand public.

Niveau de conformité et trajectoire d'amélioration

Les travaux d'évaluation menés mettent en évidence un niveau de conformité partiel des services numériques aux référentiels d'accessibilité. Dans ce contexte, le Groupe a engagé une démarche progressive d'amélioration visant à renforcer l'accessibilité de ses outils et services.

Cette démarche repose notamment sur :

- l'identification et la correction des non-conformités existantes ;
- l'intégration des exigences d'accessibilité dans les projets numériques dès leur conception ;
- la sensibilisation et la formation des équipes aux enjeux d'accessibilité.

Le Groupe poursuit ainsi ses travaux afin d'améliorer progressivement son niveau de conformité et de renforcer l'inclusion numérique.

6.3 PROTÉGER LES INTÉRÊTS DU CLIENT ET DU SOCIÉTAIRE

6.3.1 Garantir une offre transparente

Le Groupe Crédit Coopératif a défini une politique de transparence des offres en cohérence avec son modèle et avec celle appliquée au niveau du Groupe BPCE. Les offres de produits et services, lorsqu'elles sont destinées à un consommateur, doivent respecter les dispositions issues du Code de la consommation, relatives aux pratiques commerciales interdites (à l'exception du refus de vente). Y figurent notamment les pratiques commerciales trompeuses ou agressives.

Ainsi, lors de la rédaction de documents commerciaux, les rédacteurs sont invités à être tout particulièrement vigilants à l'adéquation entre les conditions de commercialisation, le mode/processus de mise à disposition de l'information, la fiabilité de l'information, et la cible de clientèle visée. De même, le rédacteur d'une documentation promotionnelle doit prêter une grande attention aux canaux de commercialisation envisagés et au caractère approprié de la stratégie de distribution. Toutes les

informations, y compris publicitaires, doivent être correctes, claires et non trompeuses. Une information claire est une information suffisante pour permettre au client d'appréhender les principales caractéristiques du produit qu'il s'apprête à souscrire ainsi que les avantages et risques y afférents.

La protection des intérêts de la clientèle est une préoccupation majeure du Crédit Coopératif. En toutes circonstances, les collaborateurs doivent servir les clients avec diligence, loyauté, honnêteté et professionnalisme, et proposer des produits et des services adaptés à leurs compétences et leurs besoins. Dans ce cadre, et afin de maintenir un haut niveau de protection de la clientèle, un corpus de procédures est établi et des contrôles portant sur cette thématique sont réalisés. Des formations internes au Crédit Coopératif sur les allégations trompeuses portant sur les sujets ESG ont également commencé à être déployées en 2025, adaptées pour chaque métier concerné.

6.3.2 Garantir à nos clients un usage respectueux de leurs données personnelles

Protection des données personnelles

La politique de protection des données du Groupe Crédit Coopératif pose les principes d’usage et d’éthique de l’exploitation des données personnelles dans le respect des textes réglementaires en vigueur. Elle s’applique à l’ensemble des opérations traitant des données personnelles.

Les contrats conclus avec les prestataires traitant de Données personnelles, conformément à la législation sur la protection des données personnelles, garantissent une stricte utilisation des données personnelles aux seules fins d’exécuter leurs prestations. Tout partage de données au sein ou à l’extérieur du Groupe Crédit Coopératif se limite uniquement à des obligations légales, telles que celles relatives à la lutte contre le blanchiment de Capitaux et le financement du Terrorisme.

De même, la prospection commerciale est strictement encadrée. Le recueil du consentement à des fins de prospection commerciales s’est fortement développé par :

- la mise en conformité en 2021 de la politique Cookie au regard des lignes directrices publiées par la CNIL (information complète rendue accessible sur les sites web et App...);
- la mise en œuvre du consentement des clients pour des sollicitations commerciales s’appuyant sur des données de paiement et sur l’exploitation d’informations issues du diagnostic de performance énergétique et de certaines données de l’avis d’imposition ;
- le développement d’un centre de consentement qui regroupe toutes les autorisations données par les clients sur les cookies, la prospection commerciale et les traitements spécifiques nécessitant un accord préalable.

Afin de sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques et aux obligations légales, des formations régulières sont organisées sur la protection des données.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Collaborateurs formés au RGPD sur les 3 dernières années	%	100	98	2,04 %

Cybersécurité

Les Systèmes d’Information (SI) contiennent et traitent de multiples données sensibles relatives aux informations commerciales des clients, à la stratégie du Groupe Crédit Coopératif, à ses résultats financiers, à son développement commercial ou à ses engagements, ainsi que des informations nominatives relatives aux clients, aux partenaires et au personnel. Ils doivent donc être préservés de toute menace connue ou émergente en tenant compte des vulnérabilités inhérentes aux technologies sur lesquelles ils reposent.

Dans le cadre de la Politique de Sécurité des Systèmes d’Information Groupe (PSSI-G), différents moyens de sécurité pour protéger les utilisateurs finaux, garantir la sécurité des informations et des transactions sont mis en œuvre :

- une authentification renforcée pour sécuriser l’accès aux comptes en ligne ;
- le chiffrement des données sensibles, comme les informations personnelles et bancaires ;

- la surveillance des transactions avec la mise en place de systèmes de détection des fraudes ;
- la sécurité des applications avec des protocoles de sécurité robustes pour protéger les utilisateurs contre les cybermenaces ;
- la formation et de la sensibilisation pour les utilisateurs ;
- les mises à jour régulières pour corriger les vulnérabilités des systèmes et des applications ;
- les contrôles d’accès pour minimiser les risques d’accès non autorisé ;
- l’assistance et le support avec la mise à disposition de différents de canaux de communication et de services d’assistance, pour aider les utilisateurs en cas de problème de sécurité, comme le vol d’identité ou la fraude.

EXERCER NOS MÉTIERES AVEC ÉTHIQUE ET RESPONSABILITÉ



0

incident lié
à la non-conformité

7.1 CULTURE D'ENTREPRISE ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE CONDUITE DES AFFAIRES

7.1.1 Promouvoir une culture éthique

Le Groupe Crédit Coopératif décline le code de conduite et d'éthique ⁽¹⁾ du Groupe BPCE qui établit un document pratique et clair à destination des collaborateurs, des fournisseurs et des partenaires dans leurs relations avec le Groupe. Il met en lumière les règles de conduite et les bonnes pratiques à adopter et repose sur douze principes de conduite articulés en trois parties :

- intérêt du client et du sociétaire, dont les principes sont les suivants : Favoriser un esprit d'ouverture et de confiance, Garantir un traitement équitable des clients, Protéger les intérêts du client et du sociétaire, Communiquer en toute transparence ;
- responsabilité employeur et salariés, dont les principes sont les suivants : Promouvoir l'exemplarité, l'exigence et la bienveillance, Promouvoir le respect des collaborateurs et leur développement

professionnel, Agir avec éthique professionnelle en toutes circonstances ;

- responsabilité sociétale, dont les principes sont les suivants : Contribuer à une économie de marché humainement responsable, Être un groupe bancaire inclusif et ouvert à tous, Agir efficacement pour la protection de l'environnement et la mutation énergétique vers une économie peu carbonée, Promouvoir le respect des droits de l'Homme dans toutes nos activités.

Avec ce code de conduite et d'éthique, le Crédit Coopératif prend l'engagement de nouer des relations de confiance durables avec les clients, les partenaires et les fournisseurs, et d'agir avec intégrité dans l'exercice de ses métiers.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Nombre de personnes qui ont terminé la formation « Incontournables de l'éthique professionnelle et lutte contre la corruption	Nb	1745	1801	(3,1%)
Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations concernant la communication marketing	Nb	0	0	0%
Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant l'information sur les produits et les services et leur étiquetage	Nb	0	0	0%
Nombre de personnes chargées de la conformité	ETP	5	6,65	(24,8)

7.1.2 Protéger les lanceurs d'alerte

Le Groupe Crédit Coopératif décline la politique relative au « Dispositif lanceur d'alertes ». Elle précise :

- les personnes qui peuvent lancer une alerte : en particulier, collaborateurs internes, externes et occasionnels, titulaires de droits de vote au sein de l'Assemblée générale de l'entité, membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance, cocontractants de l'entité, sous-traitants, clients ;
- le type d'alerte qui peut être faite, la procédure de signalement et de traitement de l'alerte, la confidentialité des informations, le statut protecteur de lanceur d'alerte et les sanctions encourues en cas de non-respect ;
- les catégories de personnes qui font l'objet d'une protection : le lanceur d'alerte, les facilitateurs, les personnes en lien avec le lanceur d'alerte et les entités juridiques contrôlées par un

lanceur d'alerte dans lesquelles il travaille ou avec lesquelles il est lié dans un contexte professionnel ;

- les 15 formes de représailles dont est protégé le lanceur d'alerte (Suspension, mise à pied, licenciement ou mesures équivalentes ; Coercition, intimidation, harcèlement ou ostracisme ; Orientation abusive vers un traitement psychiatrique ou médical...).

L'alerte professionnelle doit porter sur des conduites ou des situations susceptibles de constituer un manquement aux règles. Elle peut aussi porter sur un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'Union européenne, de la loi ou du règlement.

(1) <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Code-conduite-ethique-FR-2.pdf>

Une alerte peut être faite par tout canal défini par l'entité pour autant que l'anonymat de l'auteur du signalement et la confidentialité soient parfaitement garantis. Le principal canal de transmission de l'alerte pour tous les établissements participant à ce dispositif est la plateforme groupe Whispli, à laquelle tous les collaborateurs et prestataires ont un accès direct via un lien URL ⁽¹⁾. Une alerte peut aussi être faite directement auprès de sa hiérarchie ou via une adresse générique dédiée.

La procédure déclinée par une entité est diffusée par l'entité concernée par tout moyen assurant une publicité suffisante, notamment par voie de notification, affichage ou publication, le cas échéant sur son site internet ou par voie électronique, dans des conditions permettant de la rendre accessible de manière permanente aux personnes concernées. Pour les prestataires et fournisseurs, une clause figurant dans les contrats constitue une publicité suffisante.

7.2 ENCADRER NOS ACTIVITÉS DANS L'INTÉRÊT DES CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ

7.2.1 Prévenir et détecter les cas de corruption et autres atteintes à la probité

Les règles et procédures contribuent à prévenir et détecter les comportements susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence :

- une cartographie des risques de corruption est établie et mise à jour régulièrement par les entités du Groupe, selon une méthodologie conforme aux recommandations de l'Agence française anticorruption (AFA). Le résultat de la cartographie des risques, y compris les plans d'action le cas échéant, est présenté pour validation aux organes de direction de chaque entité du groupe ;
- des plans d'action sont formalisés afin de réduire le niveau de risque de certains scénarios, lorsqu'ils restent trop élevés après prise en compte des mesures d'atténuation ;
- tous les collaborateurs, y compris les personnes occupant des fonctions exposées, notamment les dirigeants, sont tenus de suivre la formation aux règles de l'éthique professionnelle et de la lutte contre la corruption. Au 31 décembre 2025, 100 % des fonctions à risque sont couvertes par les programmes de formation ;
- la politique Groupe « cadeaux, avantages et invitations » prévoit un seuil maximum pour les cadeaux reçus ou donnés, seuil au-delà duquel une autorisation préalable de la hiérarchie, et une déclaration à la Conformité sont requises ;
- les fournisseurs dont le montant total d'achats au niveau du Groupe est au moins de 50 000 euros font l'objet d'une évaluation, qui prend en compte un certain nombre de critères (catégorie d'achat, critère géographique, informations négatives sur le fournisseur...). Cette évaluation conduit si nécessaire à des diligences complémentaires visant à apprécier le risque in fine au regard notamment des mesures anti-corruption mises en place par le fournisseur ;
- les relations avec les intermédiaires (dont les apporteurs d'affaires) et les clients sont encadrées : les contrats et les conventions comportent des clauses anti-corruption ; des comités d'agrément sont prévus, la prise en compte du risque de corruption dans l'octroi de crédit aux clients corporate est en cours ; l'intégrité des nouveaux

partenaires du Groupe est par ailleurs évaluée dans le cadre du « comité nouveaux produits nouvelles activités » du groupe ;

- les alertes issues du dispositif d'alerte professionnelle portant sur des faits de corruption font l'objet d'un reporting Groupe anonymisé et annuel.

Le Groupe Crédit Coopératif s'inscrit dans le corpus étendu de normes et procédures qui encadre de manière générale la stricte séparation des fonctions opérationnelles et de contrôle incluant notamment un système de délégations en matière d'octroi de crédit et de relations avec les personnes politiquement exposées et un encadrement de la connaissance client.

Les règles de conduite anticorruption, consultables sur la page « éthique et conformité » du site de BPCE ⁽²⁾ ont vocation à être déclinées par chaque établissement et annexées à son règlement intérieur. Des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, sont prévues en cas de manquement à ces règles.

7.2.2 Lutter contre la fraude interne

Le Groupe Crédit Coopératif a mis en place un dispositif de lutte contre la fraude interne, le non-respect du règlement intérieur et les manquements déontologiques, en lien avec le code de conduite et d'éthique. Ce dispositif permet de répondre aux exigences des autorités de tutelle et de mutualiser les moyens et les travaux réalisés par les établissements. Il est formalisé dans la procédure – cadre « Lutte contre la fraude interne », que chaque établissement doit décliner et qui se compose des éléments suivants :

- une cartographie des risques de fraude interne ;
- des requêtes de détection et des remontées d'alertes en vue de protéger en particulier les intérêts de nos clients ;
- des actions de sensibilisation adaptées aux spécificités de chaque entité ;
- un dispositif de formation dédiée aux collaborateurs de la lutte anti-fraude interne ;
- un dispositif d'accompagnement psychologique pour les personnes suspectées de fraude et les proches collaborateurs ;
- un dispositif de déclaration et de reporting.

(1) <https://bpce.whispli.com/speakup%20?locale=fr>

(2) <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Regles-de-conduite-anticorruption-1.pdf>

Le Crédit Coopératif organise son dispositif de lutte contre la fraude interne conformément aux préconisations de la procédure cadre. Le traitement des problématiques de fraudes internes et de manquements internes nécessite la mise en place d'une cellule et d'effectifs dédiés, assurant les missions suivantes : traitement opérationnel de la fraude et des manquements internes ; prévention via des sensibilisations auprès des collaborateurs ; organisation de la détection des fraudes et manquements internes ; prise en charge des investigations des cas de fraude ou manquement soupçonnés ; mise à jour de la cartographie des risques détaillés ; évaluations du dispositif.

La formation du personnel affecté à la LAFI est obligatoire tous les cinq ans. Les établissements doivent inscrire obligatoirement dans les 6 mois tout collaborateur affecté/impliqué dans les activités de traitement opérationnel de la fraude, notamment dans les phases d'investigation et de traitement / correction. Les cellules LAFI des entités assurent en tant que de besoins des actions de sensibilisation aux nouveaux arrivants.

7.2.3 Lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Personnes chargées de la lutte anti-blanchiment – en ETP	Nb	7	9	(22,2 %)

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) s'inscrit dans un double objectif : prévenir les activités criminelles en les privant de fonds, d'une part, et assurer la solidité, l'intégrité et la stabilité du système économique et financier, d'autre part.

Le dispositif LCB-FT repose sur cinq composantes principales :

- l'évaluation des risques LCB-FT : chaque établissement analyse son exposition aux risques selon des facteurs prévus par la législation, inhérents à leurs clients, à leurs services, à leurs transactions et canaux de distribution ainsi que selon des facteurs géographiques. Cette analyse est formalisée dans la classification des risques des établissements, qui intègre, notamment la problématique des pays « à risque ». Pour chaque client, un profil de risques LCB-FT est établi, permettant de lui attribuer un score de vigilance ;
- la connaissance de la clientèle : le Know Your Customer (KYC) doit comprendre des informations sur l'activité, la surface financière et patrimoniale, des éléments de notoriété disponibles dans des médias fiables, etc. afin que les établissements soient en mesure de comprendre l'économie générale des opérations financières réalisées par le client (connaissance de l'origine, de la destination des fonds et de la justification du mouvement). La connaissance de la clientèle intègre, en particulier, la détection des Personnes Politiquement Exposées (PPE) et l'identification des bénéficiaires effectifs pour les personnes morales ;
- l'exercice d'une vigilance constante sur les opérations, tout au long de la relation d'affaires, et en fonction du niveau de risques BC-FT, qui permet d'identifier les opérations atypiques au regard du comportement attendu du client. Les établissements mobilisent la vigilance de leurs collaborateurs, ainsi que de moyens, largement automatisés, de détection des opérations inhabituelles ;
- l'analyse humaine des alertes et, le cas échéant, la réalisation d'examens renforcés pour traiter le doute sur les opérations atypiques/inhabituelles ;
- les signalements – également appelés « Déclarations de soupçons » à TRACFIN des opérations douteuses/suspectes, dès lors que persiste un doute sur la licéité des sommes ou des opérations.

La mise en œuvre efficace de dispositif de sécurité financière repose sur une culture d'entreprise diffusée à tous les niveaux hiérarchiques et une organisation adaptée au sein de chaque établissement (équipe dédiée à la sécurité financière).

Le Crédit Coopératif met en place une formation régulière des collaborateurs et dirigeants, au sein d'un dispositif harmonisé de formation, avec une périodicité au moins bi-annuelle, et des formations spécifiques à la filière sécurité financière.

7.2.4 Respecter les sanctions nationales et internationales (embargos, gels des avoirs)

Le respect des sanctions financières nationales et internationales constitue un élément clef du dispositif de conformité du Crédit Coopératif.

Le Groupe Crédit Coopératif veille à appliquer strictement les réglementations et n'accepter aucune activité ayant pour objet ou pour effet de contourner les interdictions prévues par ces dernières. Il se conforme à toutes les formes de sanctions financières applicables, qui peuvent cibler un pays ou un territoire, une organisation, un individu, une personne morale, un navire, un avion, certains biens ou services, ou certaines activités, qu'il s'agisse de gels des avoirs et des ressources économiques, d'embargo total, de restrictions ou d'embargos spécifiques sur des types de transactions particuliers ⁽¹⁾ ou sur l'exportation ou l'importation de certains biens, services ou technologies ⁽²⁾.

Le Groupe Crédit Coopératif s'intègre au dispositif « Sanctions ». Ces exigences s'imposent aux dirigeants ainsi qu'à tous les collaborateurs, en particulier les services chargés des relations avec les clients et contreparties, les services amenés à traiter des opérations avec les clients, les services juridiques et les services de la Conformité.

Le cadre normatif fait l'objet d'une communication en interne à tous les acteurs concernés via l'outil de diffusion intranet, ainsi qu'à l'occasion des conférences audio organisées régulièrement. Cette information est destinée à l'ensemble des collaborateurs de la filière en charge du dispositif « Sanctions », ainsi que des équipes opérationnelles, afin de les sensibiliser aux problématiques sanctions et embargos.

(1) Par exemple le financement à long terme ou lorsque ces opérations sont réalisées par des personnes physiques ou morales sanctionnées.

(2) Par exemple les biens militaires ou vers ou en provenance de pays ou territoires sanctionnés.

VIE COOPÉRATIVE

8



598

Coopér'acteurs



260

instances avec les sociétaires
engagés

8.1 ANIMATION DE LA VIE COOPÉRATIVE

Le Crédit Coopératif est soumis à un régime juridique spécifique conforme aux valeurs des coopératives :

- une rémunération limitée du capital hors de toute spéculation ;
- des réserves impartageables transmises aux générations futures ;
- le sociétaire dispose d'une double qualité : il est à la fois détenteur et utilisateur de sa coopérative ;
- une organisation qui fonde sa performance économique sur l'efficacité collective et la gestion sur le long terme ;
- la primauté de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel ;
- un ancrage dans les territoires favorisant leur développement (organisation décentralisée).

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Nombre de sociétaires	Nb	149 412	138 516	+ 7,9 %
Taux de sociétariat personnes morales	%	67,2	65,3	+ 3,1 %
Taux de sociétariat personnes physiques	%	43,2	40,7	+ 4,9 %
Taux de sociétariat clients <i>inside</i>	%	40	36	+ 11,1 %
Nombre de sociétaires engagés (Coopér'acteurs)	Nb	598	565	+ 5,8 %
Nombre de réunions dédiées aux instances nationales de la Vie Coopérative	Nb	4	4	0 %
Nombre d'instances avec les sociétaires engagés	Nb	260	206	+ 26,2 %
Taux de collaborateurs formés à la vie coopérative	Nb	360	352	+ 2,3 %

L'équipe de l'animation de la Vie Coopérative et du Sociétariat fait vivre la vie coopérative de la banque avec des instances de dialogue et des rencontres au cœur des territoires, auprès des sociétaires engagés, les Coopéracteurs. Ils sont réunis lors d'instances locales, dont le nombre était en hausse en 2025. Les

missions de la Vie Coopérative incluent aussi l'acculturation au modèle coopératif et au sociétariat auprès des collaborateurs du Crédit Coopératif, au siège ainsi que dans le réseau.

Les éléments et explication concernant la Vie Coopérative sont détaillés dans le rapport coopératif du Crédit Coopératif.

8.2 ANIMATION DU SOCIÉTARIAT

Les 149 412 sociétaires du Crédit Coopératif, tant personnes morales que particuliers, constituent le socle de son modèle coopératif. Ils détiennent son capital social. Ils votent lors des Assemblées générales plénières et élisent directement les administrateurs qui les représentent au sein du Conseil d'administration. Ils désignent également les lauréats régionaux des Prix de l'Inspiration en ESS de la Fondation Crédit Coopératif.

Le 27 mai 2025, s'est tenue l'Assemblée générale Mixte du Crédit Coopératif à Darwin, à Bordeaux.

L'Assemblée générale était interprétée simultanément en langue des signes et retransmise en direct sur le site de la banque. Par ailleurs, le Président et le Directeur général du Crédit Coopératif ont pu répondre aux questions des sociétaires présents dans la salle et à distance.

En 2025, l'Assemblée générale du Crédit Coopératif a décidé de maintenir l'intérêt aux parts sociales par rapport à 2024 avec un taux annuel brut de 2 %.

Par ailleurs, le Crédit Coopératif propose à chaque sociétaire de choisir entre un paiement de la totalité de l'intérêt mis en distribution en parts sociales ou en numéraire. Le choix du versement de l'intérêt en parts sociales nouvelles constitue pour les équipes du Crédit Coopératif et la banque un signal fort de l'engagement des sociétaires à leurs côtés. Ce choix permet également de renforcer l'assise de la banque dans un contexte où des moyens supplémentaires sont nécessaires pour financer la transition sociale et écologique de ses clients.

Indicateur	Unité	2025	2024	Variation
Valeur de la part sociale	€	15,25	15,25	0 %
Taux de rémunération des parts sociales	%	2	2	0 %
Taux de vote à l'Assemblée générale (AG)	%	14,77	17,42	(15,2)
Taux de participation aux AG (<i>quorum</i>)	%	26,32	29,91	(12 %)
Rémunération des parts sociales (montant)	K€	21 726,58	22 379,87	(2,9)

Conscient de l'importance d'engager ses sociétaires dans sa gouvernance coopérative, le Crédit Coopératif s'appuie sur des conseils locaux, des comités de région et inter-régionaux et des instances nationales pour permettre aux sociétaires de s'exprimer sur les attentes et besoins de leurs secteurs dans les territoires, les orientations de la banque et sa politique de développement.

Les sociétaires disposent de canaux d'information dédiés leur permettant de suivre l'actualité de leur banque, comme la nouvelle newsletter trimestrielle « Fiers de l'être ». Par exemple, un rapport coopératif est adressé aux sociétaires avec leur

convocation à l'Assemblée générale. Ce document présente de manière résumée les principales réalisations de l'année écoulée, le modèle de développement de la banque et ses principaux résultats financiers.

En matière d'animation des sociétaires engagés, une plateforme collaborative privée (@Coopér'acteurs) est mise en place en faveur des Coopéracteurs. Elle permet le partage d'informations, la diffusion d'actualités et favorise l'idéation grâce au partage des avis, propositions et bonnes pratiques entre les sociétaires engagés.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE



Période du reporting

Les données publiées couvrent la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Périmètre du reporting

Pour l'exercice 2025, le périmètre de reporting des indicateurs concerne les entités suivantes : BTP Banque, Crédit Coopératif, Ecofi, ESFIN Gestion.

Disponibilité

Le Groupe Crédit Coopératif s'engage à publier sa DPEF, puis son rapport d'impact volontaire, sur son site Internet pendant 5 ans : <https://www.credit-cooperatif.coop/votre-banque/une-autre-banque-est-possible/responsabilite-societale-entreprise-rse/>

Bilan Carbone

Le calcul des émissions de CO₂e liées aux activités propres du Bilan Carbone de fonctionnement inclut les périmètres suivants :

Scope 1 : émissions directes de l'entreprise

Scope 2 : émissions indirectes liées à la production d'électricité

Scope 3 amont et aval : achats, immobilisations, déplacements, fret (dont transports de fonds), déchets.

Les facteurs d'émissions utilisés pour les calculs sont revus annuellement. Ils sont essentiellement issus de la base Empreinte administrée par l'ADEME base de données de référence en France, citée par l'article L. 229-25 du Code de l'Environnement (décret BEGES). Cette base de données est gérée par un Comité de gouvernance regroupant divers acteurs publics et privés (Ministères, Organismes techniques, Associations, MEDEF).

Rectification de données

Si une donnée publiée dans le rapport d'impact volontaire en année N-1 s'avère être erronée, une rectification sera effectuée avec une note de bas de page le précisant.

Définitions des indicateurs

Les définitions des principaux indicateurs sont les suivantes :

Taux de vote aux Assemblées générales : le taux de vote aux Assemblées générales regroupe l'ensemble des votes (par correspondance, en ligne, en salle). Il est calculé sur la base de l'ensemble des sociétaires personnes morales convoqués aux Assemblées générales.

Effectif : sont pris en compte les CDI, les CDD et les alternants sur le périmètre UES, selon la méthodologie CSRD. Les salariés dont le contrat est suspendu sont inclus également. Les stagiaires et auxiliaires vacances ainsi que les intérimaires et prestataires ne sont, à date, pas comptabilisés.

Embauches : il s'agit des entrées par type de contrat (CDI, CDD, contrats d'alternance...). Pour les embauches CDD, les successions de CDD sont comptabilisées autant de fois. Néanmoins, si un prolongement de CDD est réalisé via un avenant, celui-ci n'est pas comptabilisé. Les transformations de CDD à CDI sont comptabilisées au titre de l'entrée en CDD puis au titre de l'entrée en CDI sans enregistrement d'une sortie (puisque la personne demeure dans les effectifs). La transformation de contrat d'alternance à CDI ou CDD est comptabilisée au titre de l'entrée en contrat d'alternance puis au titre de l'entrée en CDI ou CDD mais avec enregistrement d'une date de sortie à la fin du contrat d'alternance.

Sorties : lorsqu'un CDD arrive à son terme, il est alors comptabilisé en tant que sortie. Lors d'une succession de CDD, les sorties sont donc comptabilisées autant de fois que le nombre d'entrées constatées. Dans le cas d'un prolongement de CDD, le terme du prolongement est comptabilisé comme seule et unique sortie. Tous les contrats sont concernés par une sortie : CDI, CDD, contrat d'alternance.

Consommation d'électricité : les consommations reportées couvrent 100 % du périmètre soit le siège et les centres d'affaires (Crédit Coopératif et BTP Banque confondus).

Consommation de chaud/froid : le suivi des consommations s'effectue exclusivement sur la base de la facturation.

Consommation d'essence/gazole : les consommations sont facturées par Natixis CarLease qui fournit l'ensemble du parc automobile (composé de voitures de fonction et de service) sous contrat locatif.

Déplacements professionnels en train et avion : le recours aux déplacements en train et en avion s'effectue via les plateformes Egencia et Globéo qui centralisent les données auprès de différents fournisseurs tels que la SNCF.

Émissions de GES : les émissions sont calculées sur la méthodologie GHG Protocol, hormis pour certaines immobilisations encore calculées au format BEGES pour l'exercice 2025. Les facteurs d'émissions sont pour la majorité d'entre eux issus de la base carbone[®] de l'ADEME. En particulier le scope 3 du Bilan de Gaz à Effet de Serre prend en compte les achats de produits ou services, les immobilisations de biens, le transport de marchandise amont, les déplacements domicile-travail, le transport des visiteurs et des clients, les déplacements professionnels, les déchets.

Gestion des déchets : les types de déchets générés par le Crédit Coopératif sont des déchets recyclés (le papier, le carton, les bouchons en plastique, les piles, le verre ; les cartouches d'encre, les biodéchets, les D3E) et des déchets industriels banals non recyclés (ordures ménagères, fournitures de bureau, etc.). L'ensemble des déchets recyclés font l'objet d'un suivi exhaustif par les prestataires.

PNB : les PNB par entité sont présentés en données sociales French, hors retraitements IFRS.

Liste des acronymes et abréviations

ACPR : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

ADEME : Agence de la transition écologique

Adie : Association pour le droit à l'initiative économique

AFNOR : Association française de normalisation

AG : Assemblée générale

BEGES : Bilan des émissions de gaz à effet de serre

BTP : Bâtiment et travaux publics

C3D : Collège des directeurs du développement durable

CA : Conseil d'administration

CIA : *Carbon Impact Analytics*

CDD : Contrat à durée déterminée

CDI : Contrat à durée indéterminée

CSRD : *Corporate Sustainability Reporting Directive*

DPEF : Déclaration de Performance Extra-Financière

EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

ENR : Énergies renouvelables

EPI : Équipier de première intervention

EPL : Entreprises publiques locales

ESAT : Établissement et service d'accompagnement par le travail

ESG : Environnement, Social et sociétal, Gouvernance

ESRS : *European Sustainability Reporting Standards* (normes européennes de reporting en matière de durabilité)

ESS : Économie sociale et solidaire

ETI : Entreprise de taille intermédiaire

ETP : Équivalent temps plein

FEBEA : Fédération européenne des banques éthiques et alternatives

FEHAP : Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne

FFB : Fédération Française du Bâtiment

FNTP : Fédération nationale des travaux publics

GES : Gaz à effet de serre

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

IRO : Impacts, risques et opportunités

ISR : Investissement socialement responsable

KYC : *Know Your Customer* (connaissance client)

LCB-FT : Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

LDDS : Livret de développement durable et solidaire

LGBTQIA+ : Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers, intersexes, asexuels/aromantiques, et autres identités de genre et orientations sexuelles

MEDEF : Mouvement des entreprises de France

NPS : *Net Promoter Score*

ODD : Objectifs de Développement Durable

ONG : Organisation non gouvernementale

PME : Petites et moyennes entreprises

PME/PMI : Petites et moyennes entreprises/petites et moyennes industries

PRISME : méthodologie d'analyse extra-financière d'Ecofi, dont les lettres signifient Planète, Résultat, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement

PTZ : Prêt à taux zéro

QHD : Qualité haute définition

QVCT : Qualité de Vie et des Conditions de Travail

RGPD : Règlement général sur la protection des données

RH : Ressources humaines

RIV : Rapport d'impact volontaire

RSE : Responsabilité sociétale des entreprises

SBTI : *Science Based Targets Initiative : Ambitious corporate climate*

SCOP : Société coopérative et participative

SEDD : Semaine Européenne du Développement Durable

SFDR : *Sustainable Finance Disclosure Regulation*

TFTP : *Team for the Planet*

TPE : Très petites entreprises

TRACFIN : Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins

UES : Unité économique et sociale



Conception & réalisation  Labrador Transparency +33 (0)1 53 06 30 80

Crédits : couverture : La Suite&Co - Photo intérieur : @MyPhotoAgency.

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC
issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

L'AVENIR APPARTIENT À CEUX QUI VEULENT TOUT




L'air, l'eau, la santé, le travail, la culture : les biens communs n'appartiennent à personne, ils appartiennent à tous. Les préserver, les développer, c'est le combat de l'économie sociale et solidaire. C'est aussi celui du Crédit Coopératif, banque de référence des entrepreneurs et acteurs de l'ESS. En finançant l'inclusion, le logement social, l'éducation, la culture ou le soin, nous faisons le choix d'une économie au service de l'humain et de la planète. Ensemble, préservons notre richesse collective pour un avenir durable et solidaire.

**UNE SOCIÉTÉ.
UNE ÉTHIQUE.
UNE PLANÈTE.
UNE BANQUE.**

POUR EN SAVOIR PLUS :

Connectez-vous sur
www.credit-cooperatif.coop

Coût de connexion selon votre opérateur.

Retrouvez-nous sur   

**GROUPE
CREDIT COOPERATIF**

